



PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE GÂTINE

**VOLET 1 : ANALYSE DU PAYSAGE
ET DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES**

Version définitive **OCTOBRE 2023**

INTRODUCTION

« Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage il doit, pour rester vivant, s'adapter aux évolutions contemporaines qui le transforment.

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. »

Extrait de la fiche démarche des Plans Paysages, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Ce Plan de Paysage est envisagé comme un outil d'aménagement du territoire. Il prend donc place dans un faisceau d'actions et de réflexions menées par le PETR du Pays de Gâtine, en ayant comme objectifs d'actualiser l'inventaire des paysages en y ajoutant les dimensions contemporaines du territoire, et d'élaborer un plan d'actions concrètes, émanant des différents acteurs et sur lequel pourront s'appuyer les collectivités pour œuvrer en faveur de la qualité des paysages.

Cette démarche débute alors que des enjeux globaux, mondiaux, bouleversent nos paysages mais également ce que nous y projetons : l'érosion de la biodiversité, la transition énergétique, le dérèglement du climat, l'autosuffisance alimentaire. Elle débute alors que s'observe un croisement des dynamiques, notamment dans le milieu agricole, entre le tournant pris au milieu du XX^{ème} siècle qui a mis à mal notamment l'équilibre bocager de la Gâtine, et les nouvelles contraintes et aspirations actuelles, plus sensibles aux conditions écologiques et ce faisant sociales de nos cadres de vie.

Ce Plan de Paysage doit englober les interrogations et engagements de chacun des acteurs prenant part à son processus d'élaboration, afin que la maîtrise de l'évolution du paysage de Gâtine ne soit pas déconnectée de ces défis actuels. Dans le cadre du projet de Parc naturel régional, le Plan de Paysage sera donc un outil-clé, mettant en lumière le patrimoine paysager comme un patrimoine vivant, naturel et humain, utile à tous et donc à protéger.

Illustrations :

Photographie, Vallée sèche du Fourbaud et coteau du Thouet, commune d'Availles-Thouarsais.

Carte du Pays de Gâtine, relief et limites des communautés de communes. Échelle 1/500 000

Le Pays de Gâtine couvre 78 communes regroupées en trois communautés de communes du département des Deux-Sèvres (Airvaudais-Val du Thouet, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine).

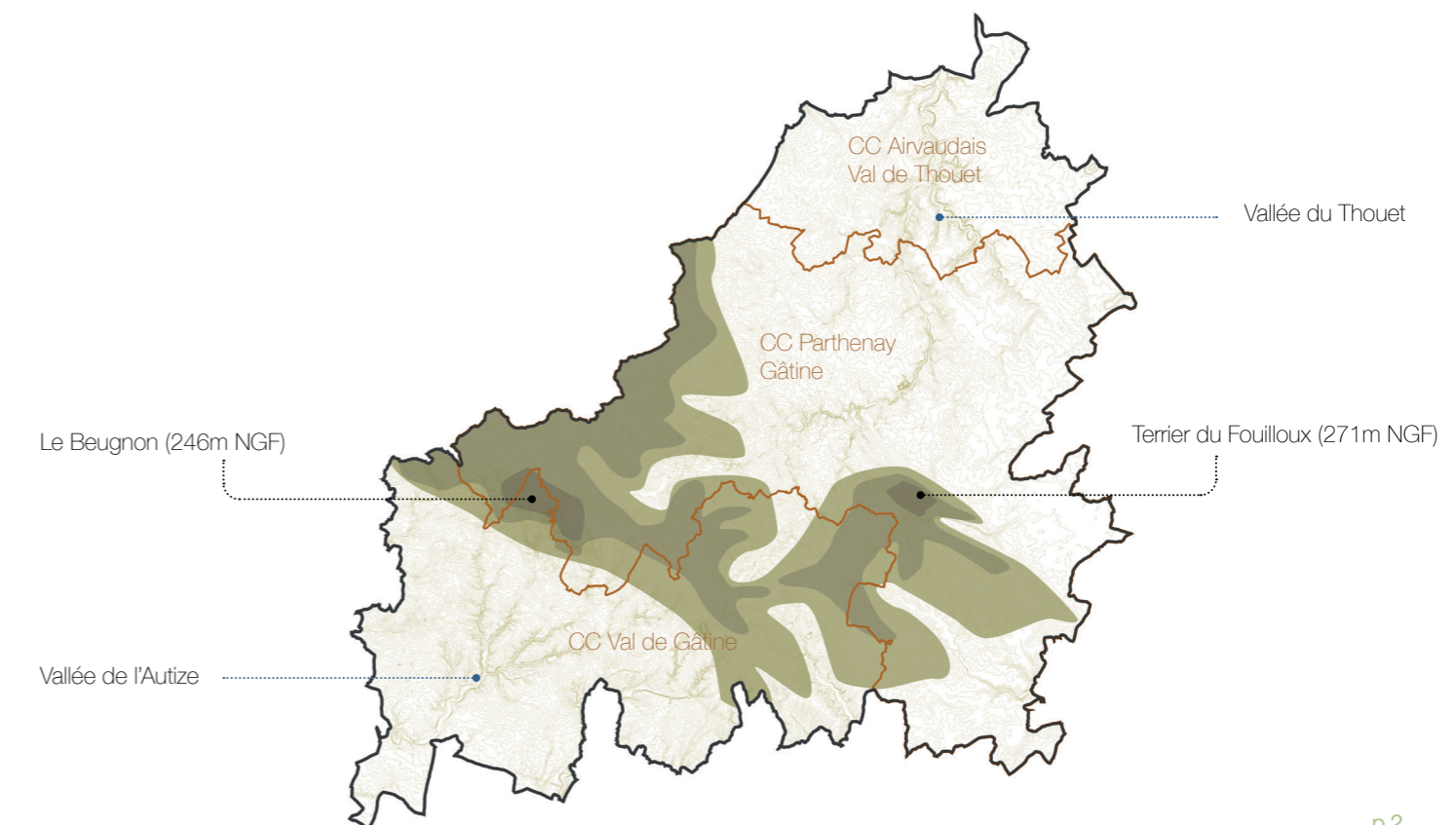
Situé à l'extrémité sud-est du massif armoricain, le territoire du Pays de Gâtine observe un relief doucement chahuté qui glisse progressivement des paysages de bocage aux terres sédimentaires des grandes plaines des bassins Parisien au nord-est et Aquitain au sud-ouest.

À l'instar d'une vaste ligne de crête, la Gâtine s'articule autour des bassins versants du Thouet au nord et de la Sèvre Niortaise au sud, offrant une multitude de petits vallons frais propices à l'élevage. Territoire éminemment rural, les problématiques qui l'animent aujourd'hui portent essentiellement sur son identité, avec le bocage en figure de proue qui épouse la charpente topographique jusqu'au contact des plaines céréalières.

Ces paysages ont été successivement définis dans l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes (Collin M. et Minier JP., 1999), puis la Charte paysagère du Pays de Gâtine (Urban Hymns, 2012 - 2014).

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine est actuellement engagé dans un projet de Parc naturel régional.

Le Plan de Paysage est lancé, parallèlement au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2021-2023), après l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), appliqué depuis 2015, l'inventaire des zones humides (2012-2018), et deux études paysagères (identités paysagères et dynamiques des paysages de transition, 2020).



INTRODUCTION (suite)

LES ATTENTES SPÉCIFIQUES POUR LE PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE GÂTINE

Les paysages agricoles représentent près de 80% de la surface du périmètre du Pays de Gâtine. Ainsi, ils s'imposent comme la grande thématique transversale du Plan de Paysage, thématique qui peut fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet commun. Les agriculteurs sont des acteurs privilégiés dans l'élaboration du Plan de Paysage.

L'inventaire des paysages doit être actualisé, le diagnostic alimenté par les thématiques climat/énergie et eau, par une réflexion plus poussée sur les paysages de transition et sur la question de la complémentarité entre plaine et bocage.

Enfin, l'arpentage minutieux du terrain doit permettre une redéfinition explicitée des entités paysagères.

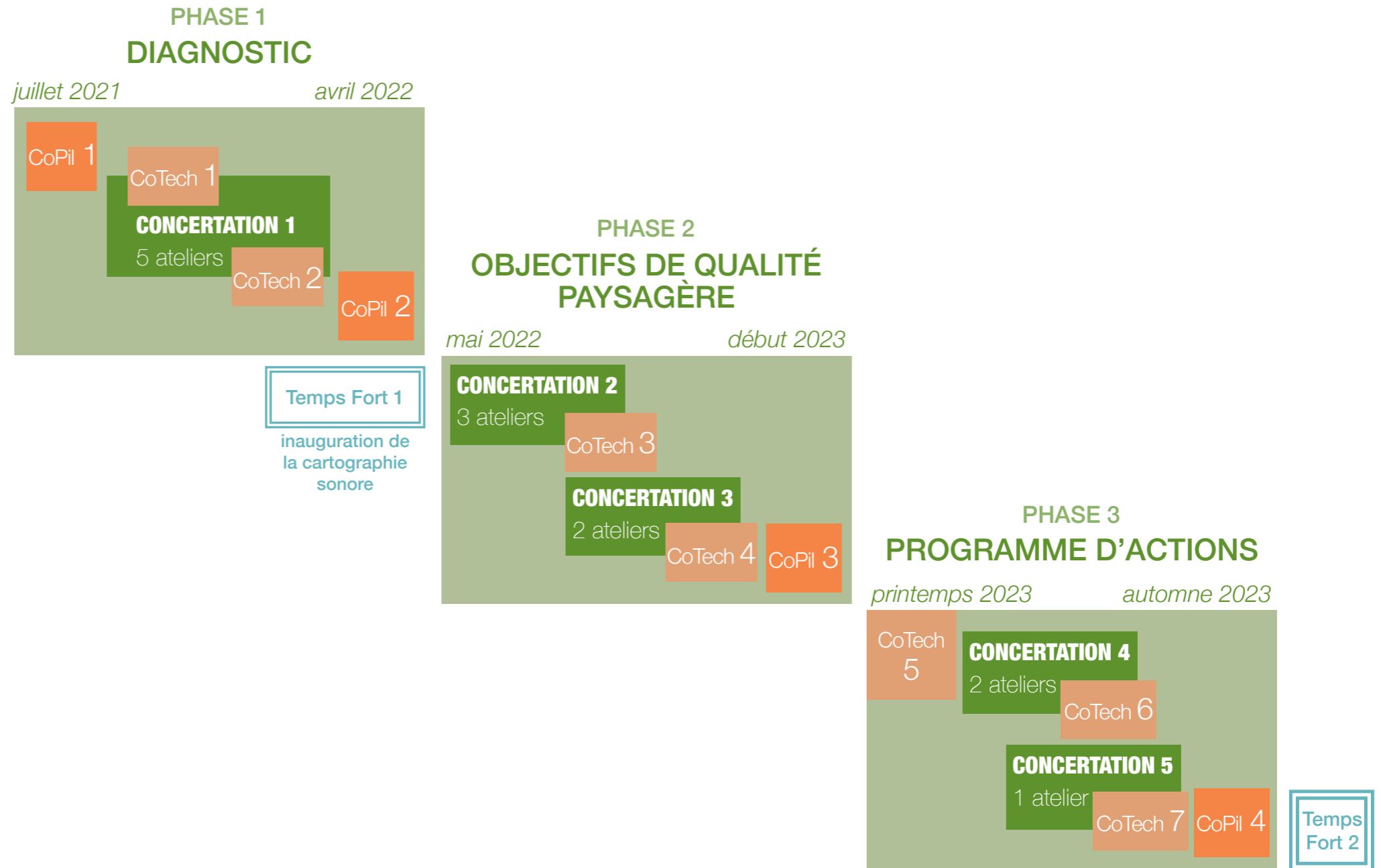
UNE ÉLABORATION CONCERTÉE

Conformément à la démarche « Plan de Paysage » cette étude est construite autour de 5 sessions de travail associant les acteurs du territoire – élus, agriculteurs, acteurs institutionnels et associatifs, étudiants de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup – qui sont programmées sur les trois phases : Diagnostic, Objectifs de Qualité Paysagère et Programme d'Actions.

Parallèlement à ces sessions de travail concerté, trois types d'actions sont menées afin d'ouvrir la réflexion du Plan de Paysage au plus grand nombre :

- L'organisation de deux « temps forts » permettant de présenter l'avancée de la démarche et ses principales conclusions,
- la réalisation de fiches de synthèse reprenant l'essence des réflexions et productions des différentes phases de l'étude, et vouées à être diffusées,
- la réalisation d'une cartographie sonore en ligne accessible à tous, présentant des portraits sonores d'acteurs et de paysage, des réflexions, des engagements.

DÉROULEMENT DES ÉTUDES DU PLAN DE PAYSAGE



SOMMAIRE

I. Prise de connaissance avec le territoire & les acteurs	p.5
II. Analyse paysagère du Pays de Gâtine	p.6
Dynamiques paysagères & redéfinition des entités	p.7
Carte des entités	p.10
Descriptions, caractéristiques et enjeux par entités :	
Gâtine en immersion :	
Haut Bocage	p.12
Crêtes & Vallons Bocagers	p.14
Landes Bocagères	p.16
Gâtine en transition :	
Les Contreforts	p.18
Les Franges	p.20
Horizons de Gâtine :	
La plaine Thouarsaise	p.22
La Plaine Niortaise	p.24
Paysages urbains de Parthenay	p.26
Paysages de la vallée du Thouet	p.28
III. Diagnostic du Plan de Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux	p.30
Méthodologie / Les questions transversales	
Détails par thématiques	p.31
Zoom sur la thématique des énergies renouvelables	p.39
IV. Synthèse du diagnostic	p.45

ANNEXES

- I. Fiches synthèses par entité paysagère
- II. Descriptif de la première session d'ateliers participatifs
- III. Compte-rendu, protocoles de prise de connaissances du territoire et des acteurs

1. PRISE DE CONNAISSANCE AVEC LE TERRITOIRE & LES ACTEURS

L'étude du terrain pour le premier volet du Plan de Paysage s'est déroulée de juillet 2021 à mars 2022. Les trois approches complémentaires - l'arpentage, les interviews et les ateliers - ont permis de récolter les éléments sur lesquels sont fondés l'analyse et le diagnostic paysagers.

Un compte-rendu exhaustif de l'étude de terrain et de la première session d'ateliers est présenté en annexes 2 et 3 de ce document.

ARPENTAGE

L'étude du terrain a débuté par un arpentage minutieux et documenté, en privilégiant l'immersion : parcours ne croisant pas forcément les bourgs, sur plusieurs jours en passant les nuits sur place.

Le choix des parcours a été pris :

- en fonction du mode de transport (à pied, à vélo, en voiture),
- à partir des repérages cartographiques des entités définies dans la Charte Paysagère du Pays de Gâtine,
- mais également en s'affranchissant des limites de ces entités, en les longeant, en les traversant,
- en fonction de la demande spécifique du PETR concernant l'approfondissement de l'étude sur les paysages de transition entre plaine et bocage.

Un travail en atelier a permis d'inventorier, classer puis synthétiser les éléments récoltés.

INTERVIEWS

Les interviews ont été réalisées dès juillet 2021 dans le but de préparer la première session d'ateliers : il s'agissait de cerner les grandes problématiques du territoire liées au paysage. Ces interviews ont également fait l'objet d'enregistrements sonores afin d'amender la cartographie sonore du Pays et de faciliter le travail de retranscription.

- ont été rencontrés des élus, agriculteurs, ou autres acteurs prioritaires,
- les rencontres se sont déroulées sur le site de travail ou de vie,
- a été recherché la diversification des points de vue et des entités paysagères,
- un questionnaire orienté sur les problématiques liées au paysage a été soumis à chaque personne rencontrée.

ATELIERS

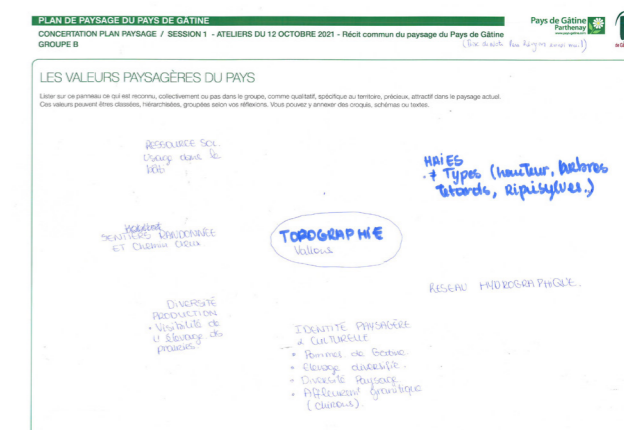
Les ateliers de la première session de concertation correspondent à la démarche Plan de Paysage. Celle-ci assure la participation des acteurs du territoire dans l'élaboration des différents volets de l'étude, et notamment du diagnostic paysager :

- les ateliers de travail sont destinés aux élus, agriculteurs, et autres acteurs institutionnels ou associatifs prioritaires du PETR sur les questions de paysage,
- le choix des sites d'ateliers a permis la diversité des entités paysagères, et a priorisé les secteurs de transition entre plaine et bocage,
- le protocole allie visite et travail d'atelier en groupes
- les objectifs consistent à croiser les regards et les expertises sur le territoire et le paysage, et la mise en commun d'une réflexion.

Les trois ateliers participatifs se sont déroulés les 2, 4 et 12 octobre 2021 à Clavé, Availles-Thouarsais et Cours, selon un programme identique.

Les ateliers ont débouché sur la production et la présentation de deux panneaux par groupe de travail : l'inventaire des «valeurs paysagères partagées» puis celui des « dynamiques et les enjeux liés à ces valeurs».

Ces documents, compilés, ont servi de base à la réalisation du tableau « Valeurs, Grands Constats et Enjeux» qui constitue le diagnostic du Plan de Paysage.



ATELIERS JEUNE PUBLIC

La première session d'ateliers participatifs a également été l'occasion d'amorcer un travail avec deux classes de première de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé (30 étudiants), travail qui doit se poursuivre sur deux années scolaires.

Les deux ateliers du 7 octobre 2021 avaient un double objectif : l'apprentissage de la prise de sons individuelle de paysages pour intégration dans la cartographie sonore du Pays et une visite commentée des paysages de bocage et de plaine.



2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : MÉTHODOLOGIE

L'étude du Plan de Paysage s'attache à la mise à jour des entités paysagères, telles que définies successivement dans l'Atlas du Paysage en 1999, puis dans la Charte Paysagère du Pays de Gâtine en 2014.

Notre méthodologie de travail a été la suivante :

- Définition de micropaysages : Arpentage du terrain à pied, à vélo et en voiture, sans référence au découpage des entités précédemment définies, visites d'exploitations et échanges avec des habitants. Puis caractérisation des différents micropaysages, selon des critères d'analyse classique (densité, qualité, type de végétation, occupation du sol et type d'agriculture, bâti, etc.)

- Cartographie des grandes dynamiques paysagères en cours, à l'échelle territoriale et en prenant en compte les interrelations avec les territoires extérieurs au Pays de Gâtine.

- Définition des zones d'évolution par la superposition des cartes des dynamiques en cours, des micropaysages et des entités de la charte paysagère.

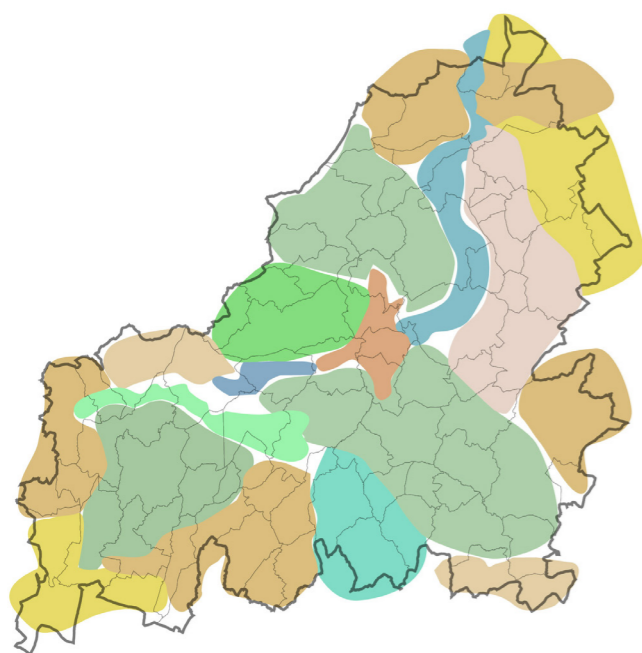
- Proposition d'une nouvelle carte des entités.

Bien que le bocage soit l'élément le plus communément choisi pour définir le Pays de Gâtine, et les grands mouvements géographiques (bassins versants, géologie, points culminants...) des critères premiers pour la définition des limites d'entités, notre analyse paysagère s'est également fondée sur la notion d'immersion.

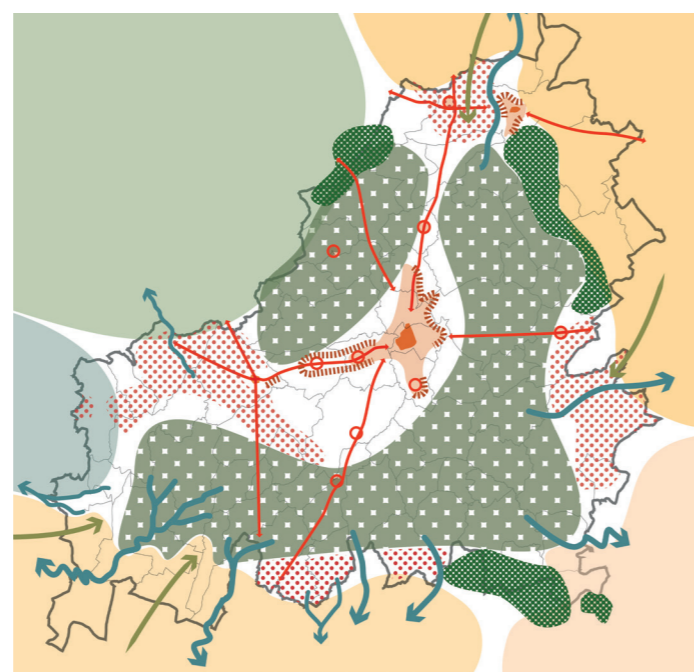
Dans l'optique d'un projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine, il nous semblait nécessaire d'aborder la question de la valeur paysagère du Pays de Gâtine par la prisme de l'immersion, autrement dit de la capacité des lieux à nous plonger dans un paysage qui nous saisit.

En résumé, l'évolution de la carte des entités résulte :

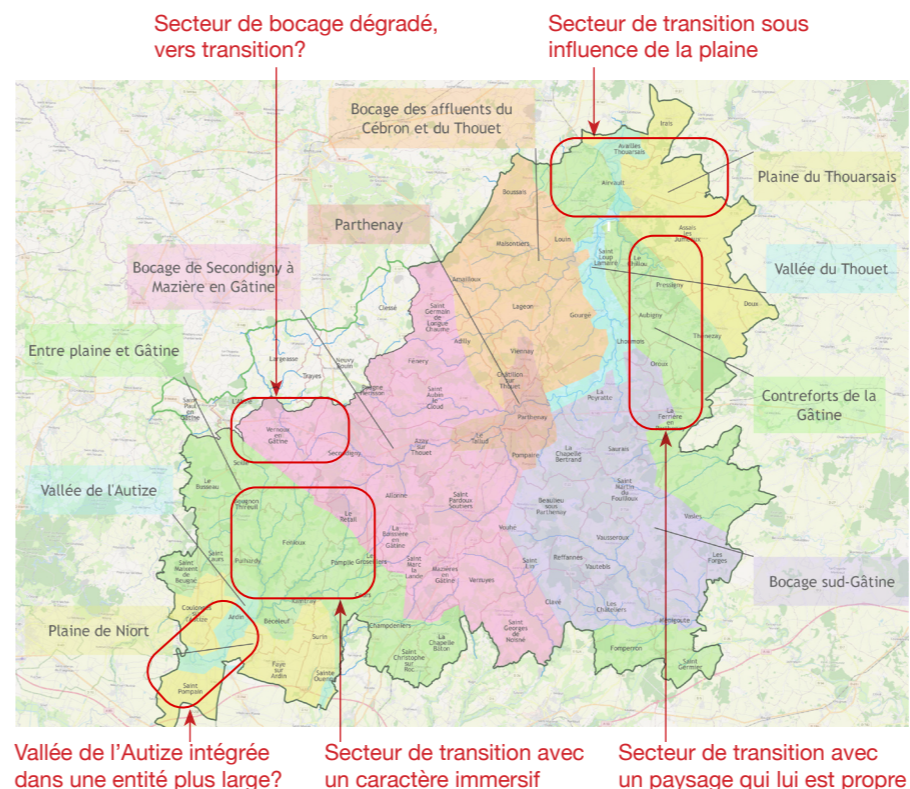
- des DYNAMIQUES récentes et en cours du territoire,
- de l'approche du paysage par le prisme de l'IMMERSION.



Carte des micropaysages - 2021



Carte des dynamiques - 2022



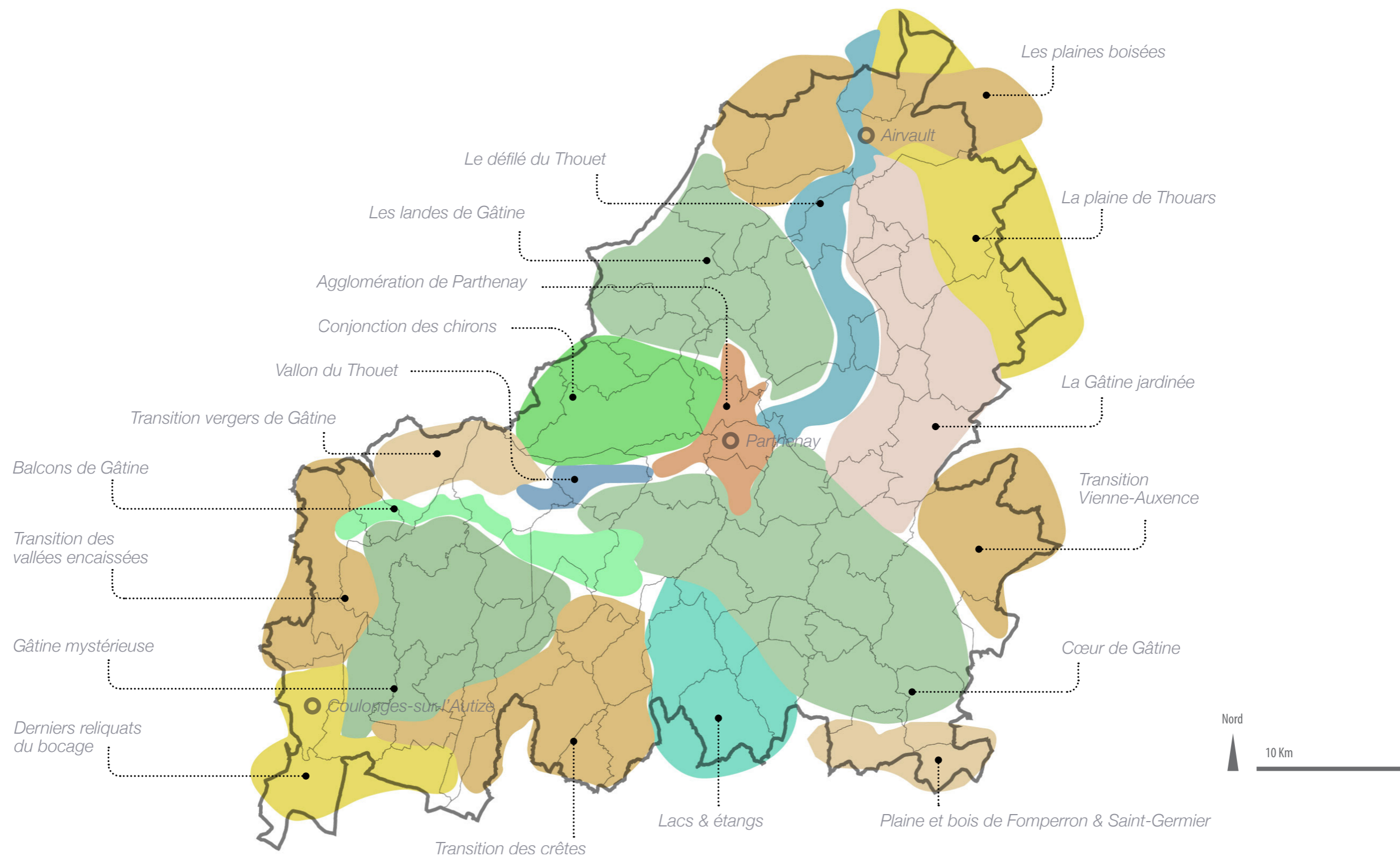
Carte des entités paysagères - 2014

Charte paysagère - Urban'hymns et annotations 2022



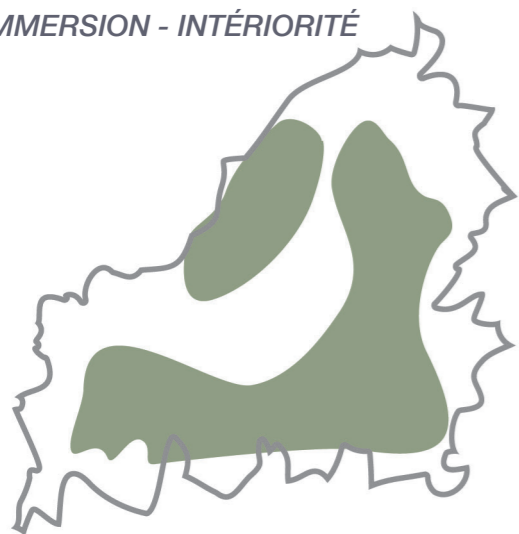
Carte des entités paysagères - 2023

2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : LA MOSAÏQUE DE MICROPAYSAGES



2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE TERRITORIALE


IMMERSION - INTÉRIORITÉ



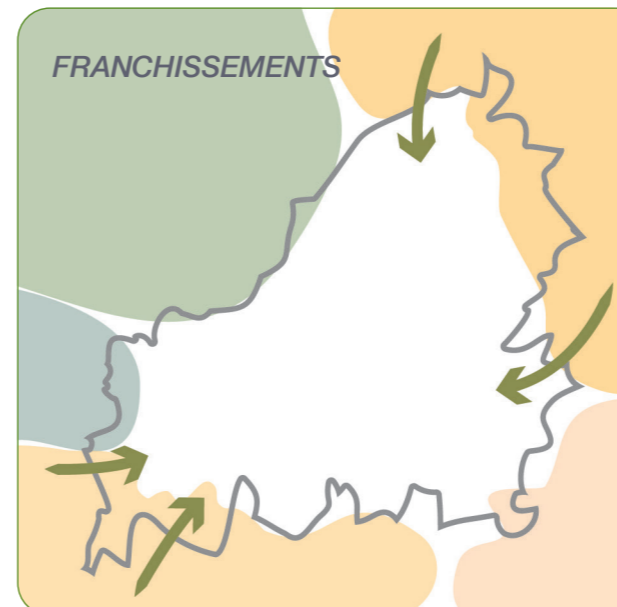
La « Gâtine » évoque le bocage doucement vallonné, la densité de végétation, la présence d'animaux dans les prés, des mares, des vergers. Elle évoque également un paysage calme, harmonieux, entretenu et reculé.

Les secteurs d'« immersion » recoupent toutes ou certaines caractéristiques du bocage Gâtinais, mais ont surtout la particularité de nous plonger dans le paysage.

Dans ces secteurs, on note l'absence d'éléments perturbant l'expérience immersive ; les aménagements routiers, les bâtiments ou structures techniques hors d'échelle, la simplification parcellaire, l'étalement urbain, l'enfrichement, etc. ne prennent actuellement pas le dessus dans les panoramas proches ou lointains. Ils n'empêchent pas la continuité visuelle et la logique d'organisation du territoire typiques des paysages de Gâtine.

 Secteur paysager d'immersion

FRANCHISSEMENTS



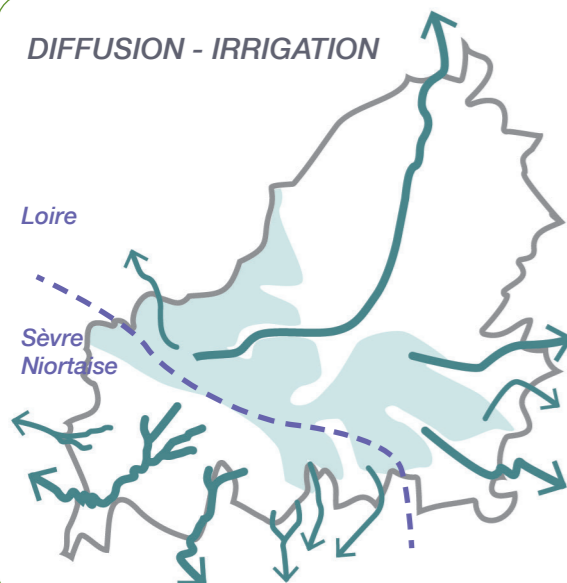
Les plaines de Niort, de Thouars et de Neuville encadrent le Pays, comme autant de territoires en grand contraste paysager avec le bocage de Gâtine.

A l'ouest, le bocage Bressuirais trouve une certaine continuité dans le bocage Gâtinais : outre la densité et la qualité du maillage de haies, ces deux territoires sont installés sur l'extrémité du Massif Armorica granitique.

En plusieurs points, on note une incursion des paysages de plaines dans des secteurs auparavant plutôt bocagers. La culture intensive de céréales et la raréfaction des haies en sont des indicateurs élémentaires. Ainsi, les limites entre plaine et bocage ne sont pas immuables, et on peut déterminer des secteurs privilégiés de « franchissements » des caractéristiques paysagères.

 Influence paysagère vers l'intérieur du Pays

DIFFUSION - IRRIGATION

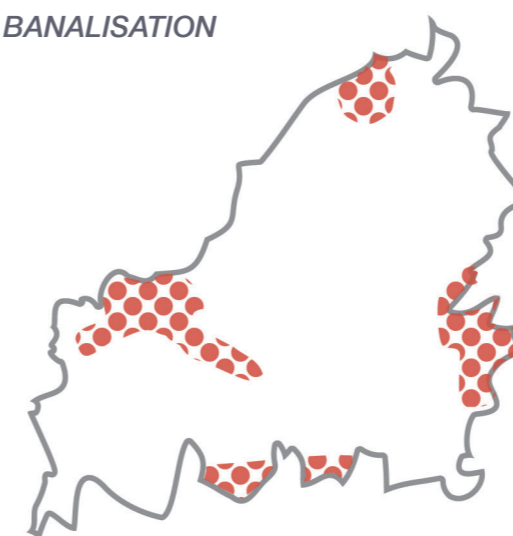


La Gâtine se situe en point haut à une échelle régionale, à l'extrémité du relèvement granitique du Massif Armorica. Territoire fortement boisé, sol imperméable, pluviométrie importante et crêtes : une multitude de cours d'eau dévalent depuis la Gâtine vers les territoires voisins.

Les sources d'affluents et sous-affluents de la Loire (Thouet, Sèvre Nantaise, Auxence, Vonne...) et d'un réseau d'affluents et sous-affluents de la Sèvre Niortaise (Autize, Egray, Chambon...) sont situées sur les crêtes traversant la Gâtine dans une direction globale Ouest-Est. Ces cours d'eau et les paysages de vallée s'exportent vers les territoires adjacents ; on peut parler d'une influence paysagère de la Gâtine, une diffusion vers les plaines de Niort, de Neuville et de Thouars.

 Vallée/cours d'eau étendant son influence paysagère vers l'extérieur du Pays

BANALISATION



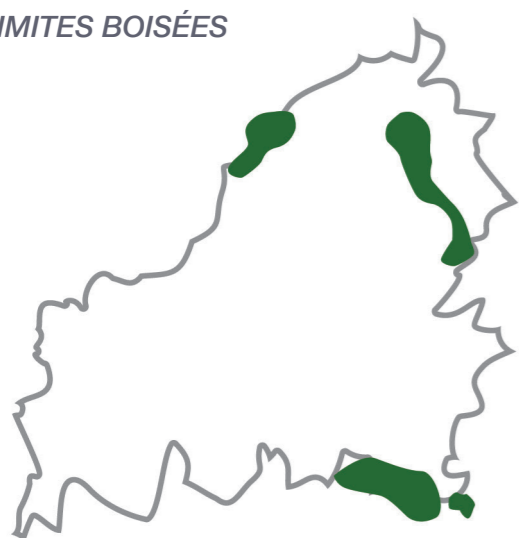
Certains secteurs du Pays sont en cours de banalisation : les aménagements routiers, les bâtiments ou structures techniques hors d'échelle, la simplification parcellaire ou l'agriculture intensive, l'étalement urbain pavillonnaire, etc. modifient progressivement le paysage et occultent petit à petit ses caractéristiques. Ces éléments sont perçus comme banalisants car ils sont le plus souvent décidés, conçus, aménagés ou construits sans ou avec peu de relation avec le « socle » paysager.

On différencie bien l'évolution des paysages de la banalisation. Tout paysage évolue, mais lorsqu'il y a banalisation, le lien avec la géographie, l'histoire des lieux, le patrimoine matériel ou immatériel s'appauvrit ou disparaît.

Ces secteurs de banalisation s'implantent en « négatif » des secteurs d'immersion paysagère.

 Secteur de banalisation des paysages

LIMITES BOISÉES

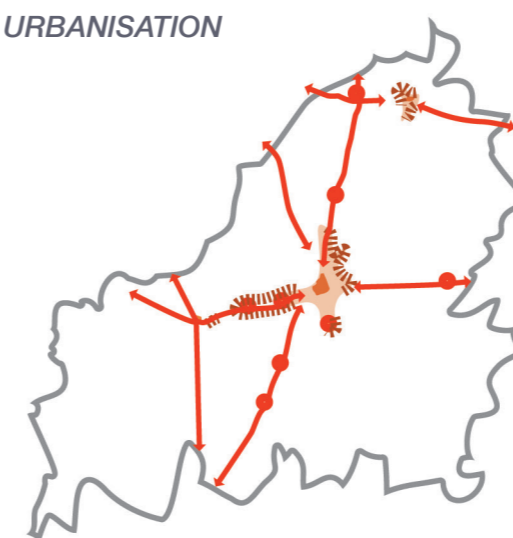


Les boisements du Pays de Gâtine représentent 30% de la couverture arborée du département des Deux Sèvres. En Gâtine, certains de ces grands massifs boisés forment des limites paysagères, notamment entre des secteurs de bocage et de plaine.


En ces différents points, on peut dire que ces frontières « naturelles » ou végétales sont pérennes. Ainsi, l'évolution des paysages adjacents peut être considérée comme relativement stable ; par exemple, la plaine de Thouars trouve, dans les boisements denses et continus des coteaux de l'Acheneau et du ruisseau des Échasses, une limite ouest franche à son expansion.


 Barrière paysagère naturelle


URBANISATION





A l'exception de Parthenay, Airvault et quelques gros bourgs, le Pays de Gâtine est un territoire historiquement rural. Les aménagements purement routiers, l'expansion pavillonnaire des villes et des bourgs, la création de zones commerciales ou d'activités le long des voies routières, modifient la perception et l'intégration des agglomérations et du bâti dans le paysage.

 Voie routière impactante du territoire

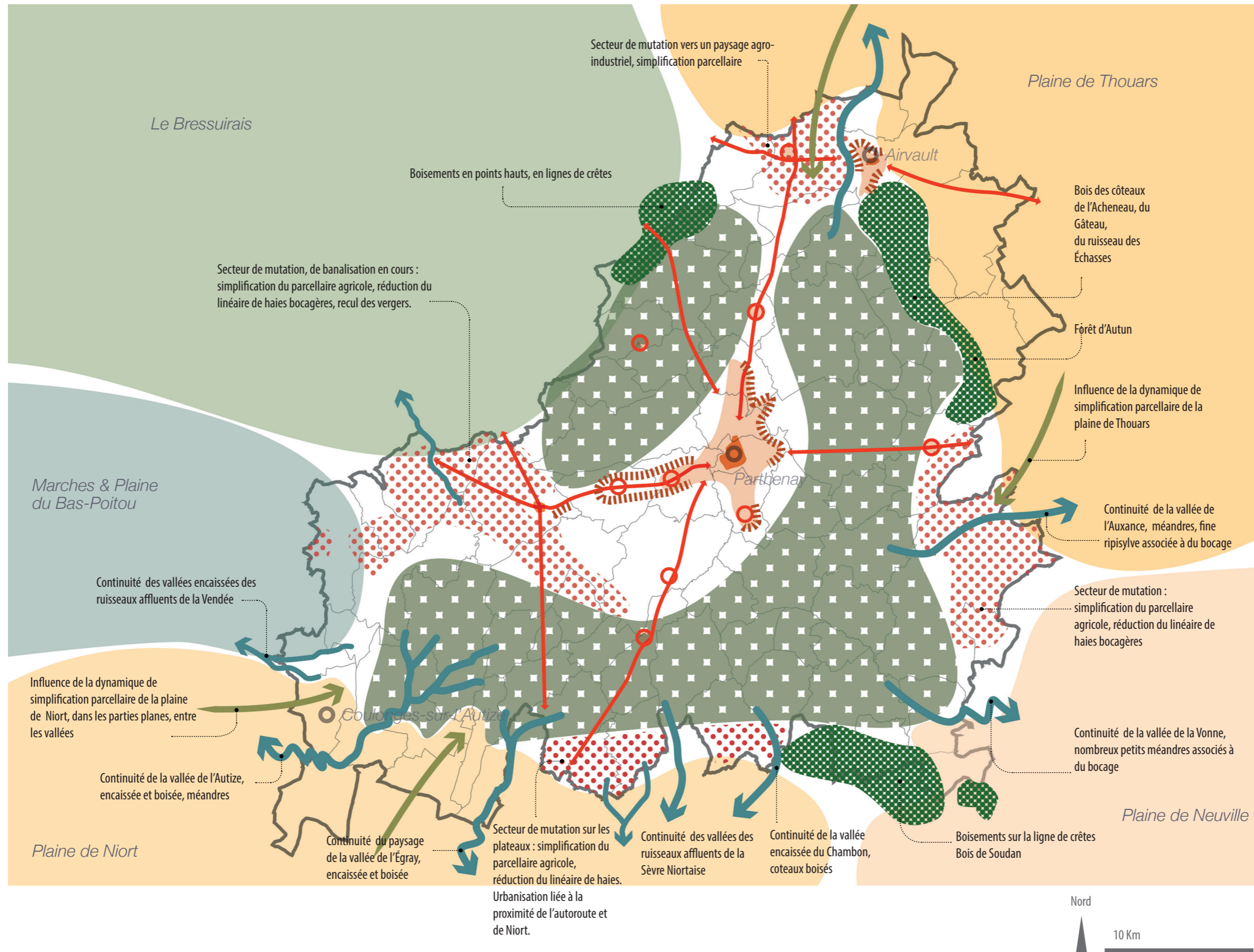
 Bourg impacté par l'ambiance routière

 Centre urbain historique

 Secteur d'extension urbaine/périurbaine

 Direction d'extension urbaine

2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

GÂTINE EN IMMERSION

Haut Bocage (p.12)
Au cœur et au sommet de la Gâtine



GÂTINE EN TRANSITION

Les Contreforts (p.18)
Des paysages contrastés, jardinés.



HORIZONS DE GÂTINE

Plaine Niortaise (p.22)
Derniers reliquats du bocage



PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY (p.26)
Dans une boucle du Thouet



Crêtes et vallons bocagers (p.14)
Paysage boisé & mystérieux jusqu'aux crêtes de Gâtine



Les Franges (p.20)
À mi-chemin entre bocage et plaine



Plaine Thouarsaise (p.24)
Grande ouverture



PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET (p.28)
Falaises, alluvions, vallées sèches et patrimoine bâti



Landes bocagères (p.16)
Paysage pastoral et affleurements du granite

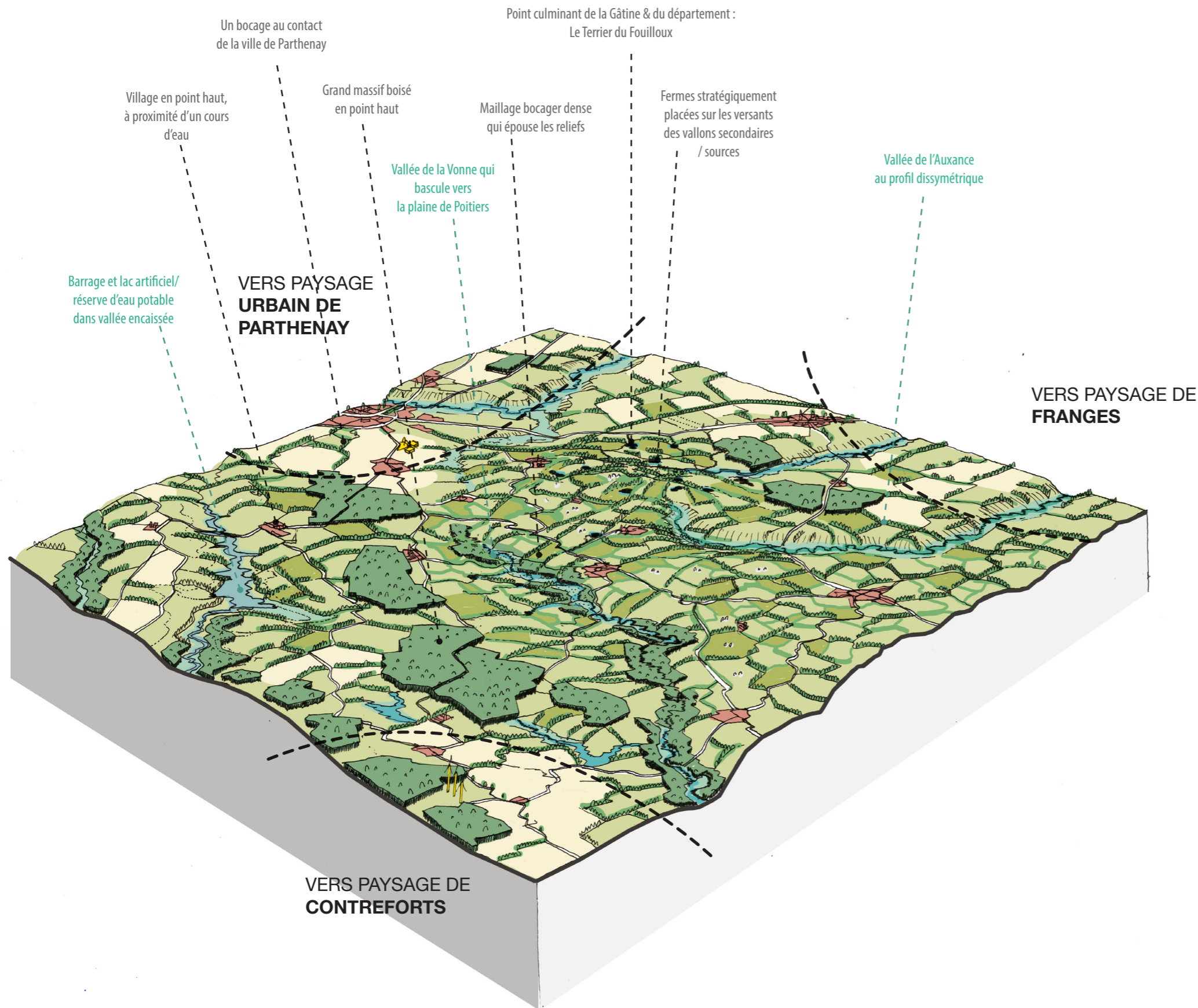


2. ANALYSE PAYSAGÈRE DU PAYS : LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

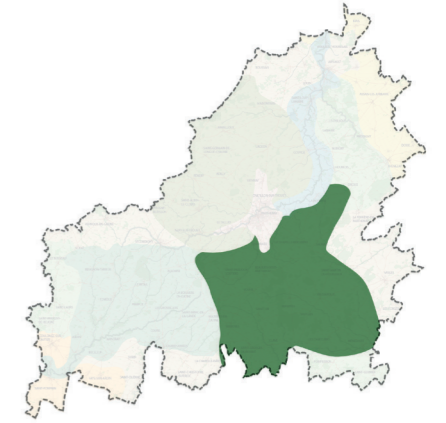


2. Les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : HAUT BOCAGE



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Paysage immersif et reculé, avec une densité bâtie faible, et une sensation d'isolement ponctuelle.

Bocage arboré, varié et dense, associé au pastoralisme.

Contraste entre le point culminant du département permettant de grandes vues lointaines et les paysages plus intimistes en fonds de vallons, enclavés, où cohabitent haies, mares et étangs, petits ruisseaux, lacs de retenue.

Grands massifs boisés, coiffant les points hauts du sud de l'entité.

Occupation des sols :

- Bocage dense
- Boqueteaux associés à la trame bocagère et grands massifs boisés en points hauts
- Ripisylves sinueuses qui serpentent au milieu de petites parcelles pâturées bordées de haies bocagères
- Forte présence de l'eau : sources, ruisseaux, rivières, fossés, étangs, mares, lacs de retenue
- Quelques vergers

Types d'urbanisation, d'habitats :

- Semis régulier de petites fermes qui constellent le territoire aux grès des opportunités topographiques
- Petits bourgs situés sur les reliefs bosselés (Reffannes, Saint-Pardoux-Soutiers, Beaulieu-sous-Parthenay)

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

La préservation et la mise en valeur des cours d'eau, étangs, mares et des ripisylves

La préservation du bocage et des arbres, en massifs ou isolés

La maîtrise de l'évolution urbaine et architecturale afin d'éviter la banalisation, notamment des espaces publics

La préservation du patrimoine bâti vernaculaire et l'intégration des hangars agricoles

Communes concernées (en totalité ou en partie) : Beaulieu-sous-Parthenay, Vouhé, Saint-Lin, Reffannes, Vautebis, Vausseroux, Clavé, Les Châteliers, Saint-Martin-du-Fouillioux, Saurais, La Peyratte, La Chappelle-Bertrand, Saint-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Saint-Georges-de-Noisné, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Vasles, Le Tallud, Azay-sur-Thouet

2. Les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : HAUT BOCAGE

Pourquoi « Haut bocage » ?

Les paysages de cette entité sont la quintessence du bocage Gâtinais. Haies variées, présence de troupeaux dans les prés, barrière de Gâtine, chirois, étangs ; tous les motifs typiques sont là, présents de manière concomitante.

Cette entité est également surplombée par le Terrier du Fouilloux, point le plus élevé du département et symboliquement représentatif de la physionomie de la Gâtine, au relief saillant entre les plaines de Niort et de Thouars. Elle abrite nombre de sources dont celles de l'Auxance, de la Vonne et du Chambon.

Des paysages immersifs

Formés d'un bocage dense, ils s'ordonnent depuis le point haut en une multitude de petits vallons compartimentés par des haies fourrées, autant d'écrans dans lesquels le promeneur est plongé. La faible densité bâtie renforce la sensation d'immersion.

L'observation des grands motifs géographiques de la Gâtine révèle que l'entité paysagère se situe à l'extrémité sud-ouest du massif armoricain, celui-ci se prolongeant ensuite avec le Seuil du Poitou, et sépare deux secteurs de plaine au nord-est et au sud-ouest. Cependant, la lecture du paysage du quotidien ne rend pas ce grand mouvement géographique tangible.

Composé d'une succession de micropaysages, le « Haut Bocage » se livre petit à petit. L'essentiel des vues dégagées donnent à voir le versant opposé, de rares points de vue permettent de dépasser les premiers plans.



Vue en contre-haut de la vallée du Chambon. Une ouverture dans la haie permet une percée visuelle sur le paysage semi lointain. Les boisements sont situés majoritairement en points hauts et constituent souvent les derniers plans visuels.

À proximité de Saint-Martin du Fouilloux, des vues lointaines s'ouvrent au sud-est. La structure du bocage en est clairement lisible. Ici, les haies taillées basses épousent le relief doux. Des chênes isolés dans les haies se sont épanouis. Le point haut est coiffé d'un boisement.



Sur les versants, le parcellaire est compartimenté par des haies touffues. Le maillage bocager est un héritage d'un système agro-sylvo-pastoral ancien, de remembrements et défrichages actifs entre le XI^e et XIX^e siècles. L'enfrichement actuel de certaines parcelles bocagères difficilement accessibles, notamment dans les vallons, questionnent aujourd'hui le devenir de ce patrimoine de haies. Cela constitue l'un des grands enjeux paysagers du bocage.

Haie de frênes Vue sur le versant opposé Champ pâturé Trouées paysagères, vue sur le lac de la Touche-Poupard



Vue depuis les abords du village de Clavé. Dégagement vers le lac artificiel de la Touche Poupard sur le ruisseau du Chambon. Composition harmonieuse et pittoresque qui prend valeur d'un parc paysager avec de belles profondeurs. Ce paysage est visible depuis les dernières rues du village.

Le paysage refermé des vallons favorise l'immersion.

Le bocage est dense et s'ajoute aux boisements rivulaires des fonds de vallons. Les mares et étangs constellent les vallons et talwegs, formant des points d'abreuvement.



Pâturage en bord d'étang, au petit jour.

Le territoire est parsemé de petits villages et de fermes isolées qui se sont installés au gré des opportunités topographiques et hydrographiques. À flanc de coteau, en ligne de crête, sur des microreliefs, à proximité des cours d'eau, mais toujours hors zones humides, les habitations composent avec les particularités de ce relief mouvementé et cohabitent avec la trame bocagère. Elles sont ainsi au cœur du système de polyculture-élevage.

Ferme de la Haute Jarrière, située en point haut à proximité du Terrier. Elle est intégrée dans un système de haies parallèles à la pente, menant jusqu'à une source et des étangs.



Les bourgs et villages mêlent le bâti commun d'habitation, qui forme la structure des rues (mitoyen en R+1+comble, façades enduites beige à ocre jaune, volets colorés, généralement toits en tuiles), aux bâtiments institutionnels ou grosses bâtisses stratégiquement placés dans le relief et généralement adressés sur la place centrale (chaînage d'angle en pierre de taille, toit ardoise), et aux bâtiments agricoles. La qualité des espaces publics centraux, leur végétalisation et la réhabilitation des bâtiments (notamment dans le cadre de certains travaux de rénovation thermique qui dénaturent les façades) sont des enjeux urbains patrimoniaux du bocage.



Beaulieu-sous-Parthenay, le bocage au bout de la rue

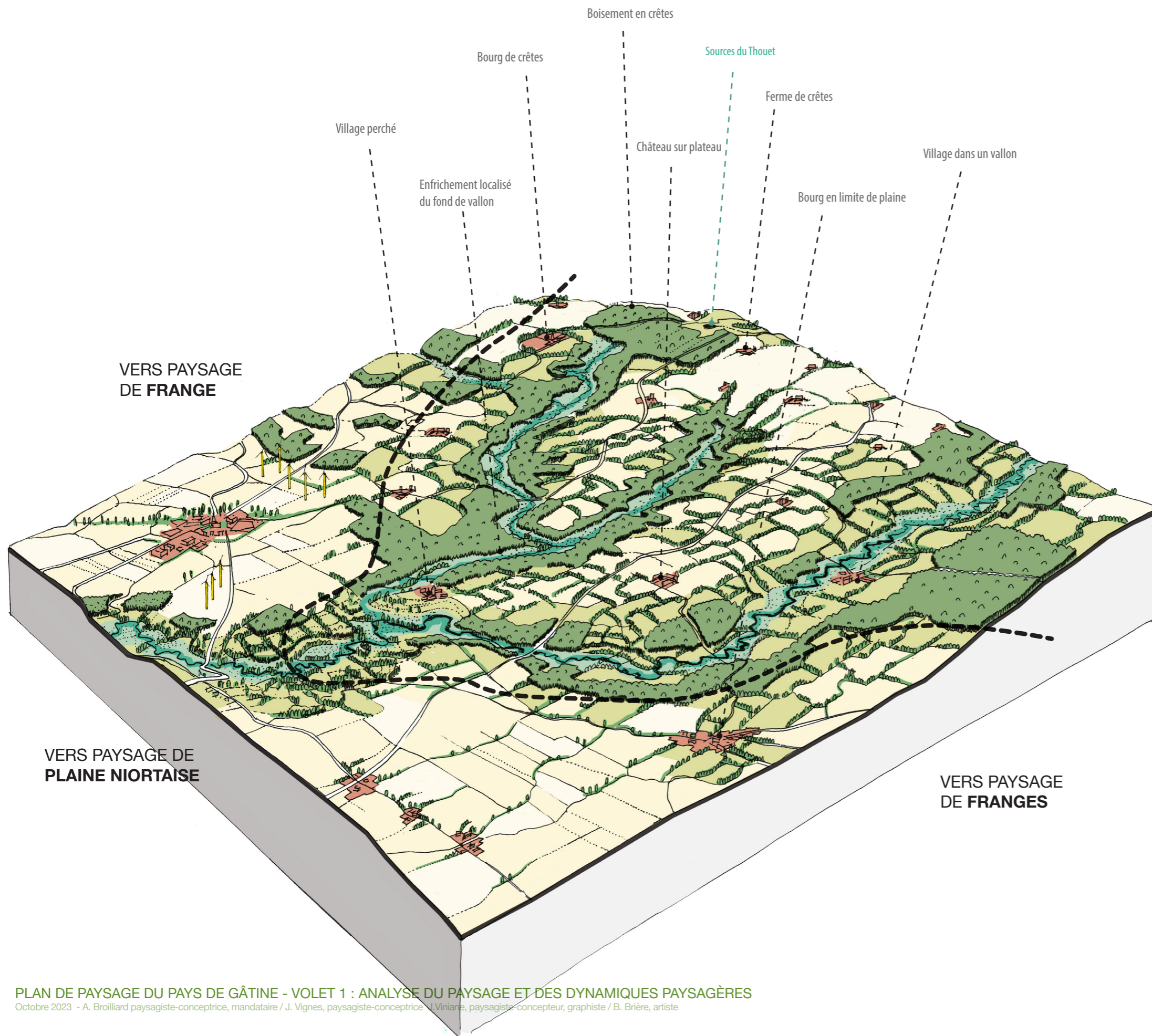
Haies pluralistes participant au caractère immersif, chênes en port semis-libre Fossé Route communale étroite



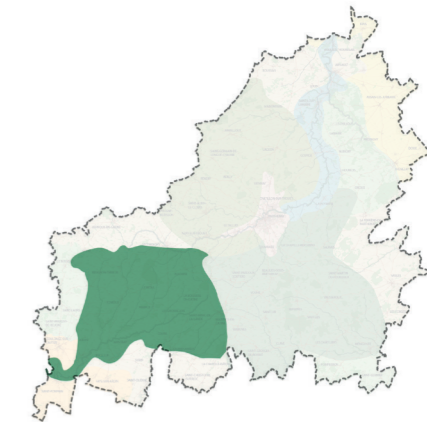
Route située à proximité du Terrier du Fouilloux

2. Les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : CRÊTES & VALLONS BOCAGERS



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Entité marquée par le relief, traversée par les crêtes est/ouest et par les vallées de l'Autize et ses affluents, et accueillant la source du Thouet

Paysage immersif, voire mystérieux dans la partie sud des vallées, très boisé sur les coteaux, enrichissement en fond des vallées.

Paysage aérien sur les crêtes et vues lointaines avec un risque de banalisation paysagère : culture céréalière et raréfaction des haies bocagères sur les terrains plus plats

Tendance d'occupation des sols :

- bocage peu dense sur les crêtes, culture céréalière marquée
- bocage dense et élevage dans les vallées et vallons boisés
- enrichissement local de l'ancien bocage en fond de petites vallées
- boisements ponctuels annexés aux vallées

Types d'habitats variés :

- au sud dans les vallées, villages dans les vallons (Xaintray) ou perchés (Ardin), peu de fermes isolées sur les plateaux,
- urbanisation plus marquée et plus diffuse sur les crêtes avec quelques gros bourgs le long des ruisseaux (Fenioux, Pamplie) et beaucoup de fermes disséminées (tous les 500 mètres environ).

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

Le respect et la régénération des arbres, en massifs, en haies ou isolés, qui marquent, avec le relief, le sud de l'entité. L'évolution du bocage et l'enrichissement de fond de vallons.

L'évolution paysagère des crêtes, face au risque de banalisation.

Les spécificités architecturale et urbaine des villages et bourgs, notamment l'utilisation de la pierre dans les constructions et leur implantation dans le relief.

Communes concernées (en totalité ou en partie) : Allonne, Ardin, Béceleuf, La Boissière-en-Gâtine, Beugnon-Thireuil, Le Busseau, Champdeniers, La Chapelle-Bâton, Cours, Fenioux, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, Pamplie, Le Retail, Saint-Pardoux-Soutiers, Saint-Marc-la-Lande, Secondigny, Scillé, Surin, Xaintray.

2. les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : CRÊTES & VALLONS BOCAGERS

Pourquoi Vallées et Balcons ?

Les paysages de cette entité sont fortement marqués par les mouvements du relief : depuis les crêtes s'étirant d'Ouest en Est et comprenant le site du Beugnon, un chevelu de vallées érodent le massif dans une direction Nord/Est Sud/Ouest, jusqu'à la plaine de Niort.

Dans les vallées de l'Autize et de ses affluents, très densément boisées, le paysage se découvre par petites touches au gré des méandres des routes et chemins et des ouvertures dans les boisements.

Depuis les balcons, entre les bassins versants de l'Autize et du Thouet, des vues lointaines s'offrent au regard, assurées par le relief de crêtes douces traversant le sud-ouest de la Gâtine.

Des paysages immersifs

Bien que cette entité ne soit plus au cœur du bocage dense, on retrouve ici le caractère immersif de Gâtine. On est plongé dans le paysage très typé, sensation renforcée par la proximité contrastée de la plaine de Niort.

Au sud de l'entité le paysage, fortement boisé, se fait mystérieux : frênes, chênes pédonculés, noyers à proximité des bourgs, ormes, frênes et peupliers en fond de vallées. Ces boisements qui suivent le cheminement des vallées structurent le paysage.

Les parcelles cultivées sur les terrains les plus plats forment des contrepoints lumineux aux masses boisées. Ces parcelles s'immiscent jusqu'aux limites des bourgs et villages, accompagnées de leur linéaire de haies bocagères.



Rue Saint-Paul à Xaintray. La pierre calcaire des vallées est bien présente dans le bâti commun et patrimonial. La sinuosité du paysage se retrouve jusqu'au tracé des rues et aux façades des bâtiments de ce bourg regroupés le long du ruisseau de la Chancelée.

Frênes en alignement des haies bocagères

Trouées paysagères, vue sur les vallées

Absence de bordure ou d'éléments routiers le long de la voie

Mur de clôture en pierre sèche, noyers, dans les derniers jardins du village



Sortie Nord de Xaintray

Les balcons de Gâtine, qui s'étirent de Vernoux à Mazières-en-Gâtine, offrent un paysage aérien.

Ces situations dominantes permettent de détailler le bocage, ici desserré, marquant le parcellaire agricole mais aussi le paysage plus lointain, qui plonge jusqu'à la plaine de Niort au sud et vers Secondigny et Parthenay au Nord.

Les boisements des vallées se raréfient sur les hauteurs, les haies bocagères moins denses et moins arborées, la culture de céréales occupe une grande part du panorama, complétée par les vergers et pâtures.



Point haut des crêtes, au nord du bourg de Beugnon. Le relief doux est appuyé par le linéaire de haies basses. La tendance au regroupement parcellaire pourrait rapidement rompre l'harmonie du paysage, voire accélérer sa banalisation.

Vergers et cultures dans le talweg autour duquel se développe le bourg

Église romane Saint-Pierre, dominant le bourg



Abords du bourg d'Allonne, situé sur les crêtes.

Les crêtes regroupent les sources du Thouet, de l'Autize et nombre de leurs affluents. Le sol argileux du secteur explique la présence de nombreuses mares et d'étangs aux niveaux de ces sources. Des retenues d'eau artificielles ont été aménagées en seconde moitié du XX^{ème} siècle sur ces secteurs de zones humides, notamment pour la pratique de la pêche. Le site des sources du Thouet a été réaménagé récemment, la renaturation du site doit permettre de restaurer la qualité de l'eau et le bon fonctionnement de la rivière.



Site des «sources de Gâtine», sur la commune de Beugnon-Thireuil. Ce lieu symbolique n'a été réaménagé que très récemment. Cette renaturation tranche avec les paysages céréaliers alentour. Il faut noter la très grande proximité de la source de la Sèvre Nantaise, à moins de 500 mètres à l'ouest.

L'eau courante fait aussi partie du paysage de l'entité, créant des parcours frais, de diversités floristique et faunistique. L'enfrichement local des anciens bocages de fonds de vallons annoncent l'avènement d'un nouveau paysage, moins ouvert et partitionné.

Immergé dans la vallée de l'Autize, le site du Moulin Rochard sur la commune d'Ardin a une haute valeur écologique. L'ensemble du bassin versant de l'Autize constitue un site Natura 2000.



Vallée de l'Autize à la sortie du bourg de Xaintray. En arrière-plan, le bois de Pichenin, au-dessus de la vallée du ruisseau de Minchette.

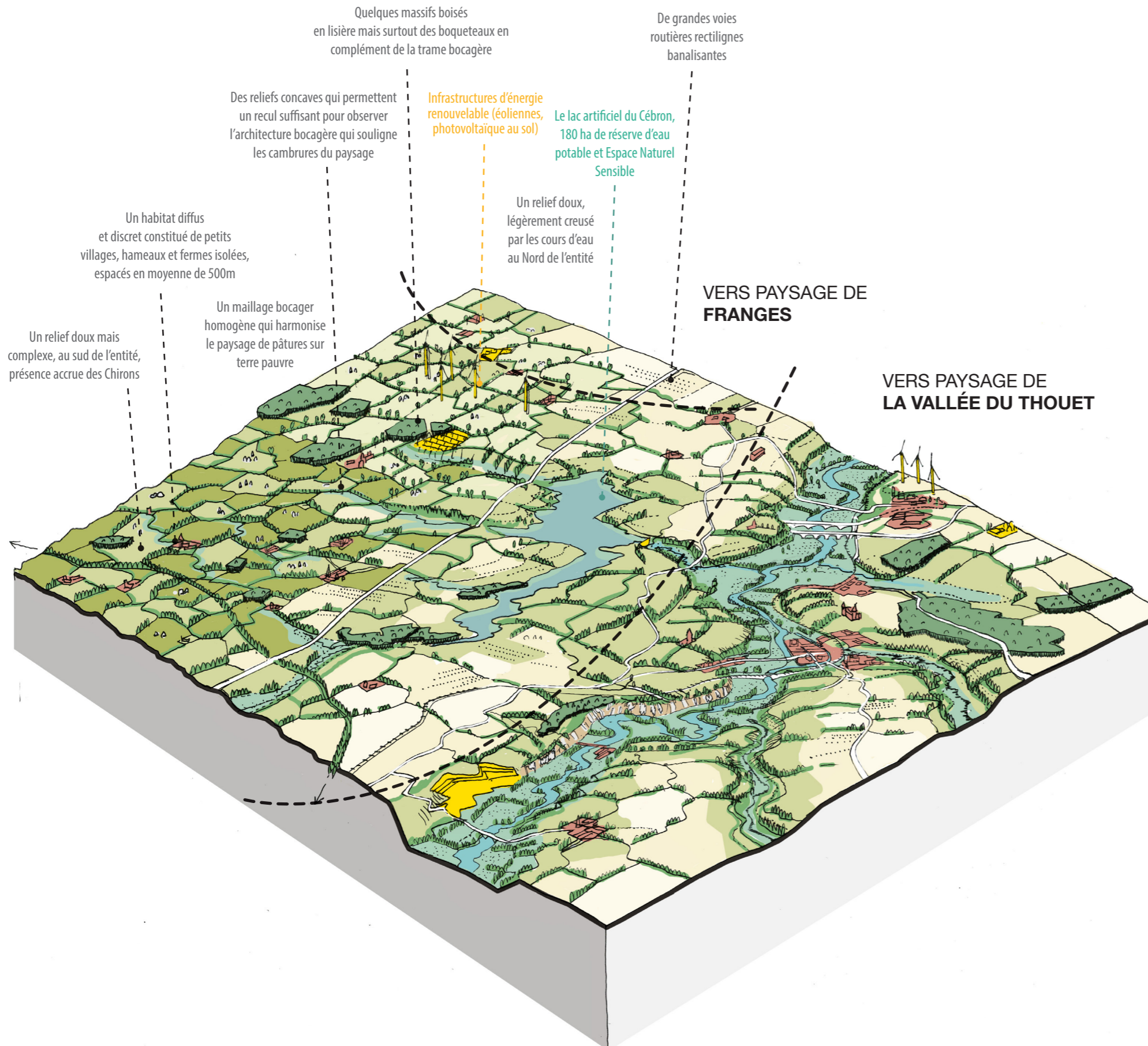
Les paysages du sud de l'entité Vallées & Balcons forment une séquence peu habitée, peu marquée par les constructions ou le réseau viaire.

En revanche, la proximité de petites vallées boisées Nord-Est/Sud-Ouest est bien visible, les covisibilités de plateaux à plateaux bien marquées.

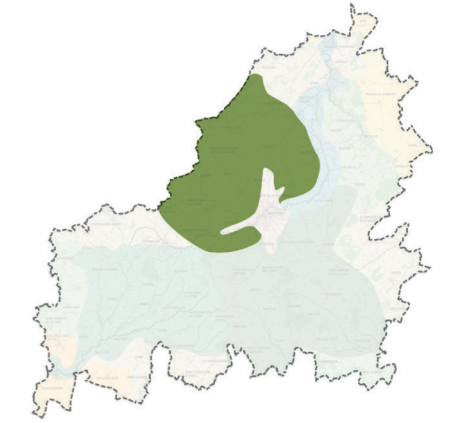


2. Les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : LANDES BOCAGÈRES



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Paysage pastoral au sol pauvre et séchant où affluent des chirons et des résurgences d'eau.

Omniprésence du bocage. Haies basses avec arbres isolés, parsemées d'ajoncs, qui, en continuité des boqueteaux, harmonisent le paysage au relief doux et permettent de grandes ouvertures visuelles.

Réseau dense mais discret de cours d'eau qui convergent vers le Thouet.

Occupation des sols :

- Pâtures, fortement représentées par l'élevage ovin qui valorise ces surfaces impropres au labour.
- Micros-vallons, nombreux petits cours d'eau temporaires à la ripisylve plus ou moins continue.
- Nombreux petits étangs, mares, retenues d'eau.
- Couverture boisée essentiellement constituée de chênes sous forme libre ou menés en têtard dans les haies taillées ou dans les boqueteaux. Quelques boisements de conifères.

Types d'urbanisation, d'habitats :

- Habitats diffus, qui essaient à distance régulière le territoire, constitués de petits bourgs, villages, regroupements de fermes ou fermes isolées, situés en fonction des points d'eau.
- Au sud de l'entité, développement récent des zones d'habitat pavillonnaire.
- Trois grandes voies routières traversent le territoire de manière rectiligne et banalisent localement les paysages urbains ou agricoles.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

La préservation d'un bocage dense et continu dans le contexte du changement climatique

La préservation des formes urbaines vernaculaires, notamment aux abords des grands axes routiers

La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des continuités rivulaires

La maîtrise des implantations de dispositifs de production d'énergies renouvelables

Communes concernées (en totalité ou en partie) : Pougne-Hérisson, Saint-Aubin-le-Cloud, Fénerly, Adilly, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Amailloux, Maisontiers, Lageon, Gourgé, Le Tallud, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Viennay, Boussais

2. Les entités paysagères

GÂTINE EN IMMERSION : LANDES BOCAGÈRES

Pourquoi « Landes de Gâtine » ?

Ce paysage trouve son origine dans le socle granitique. Avec une pluviométrie plus faible, les sols y sont pauvres et peu fertiles, difficilement cultivables, ils conviennent principalement à l'élevage des moutons. Des affleurements rocheux, les Chirons, parsèment les prairies, en compléments de nombreuses résurgences d'eau et de petits ruisseaux. Le lac artificiel du Cébron s'insère dans ce paysage calme au caractère reculé.

Des paysages immersifs

La multitude de petits vallons discrets descendant vers le Thouet partitionne le paysage. La composition des haies basses rythmées par des arbres isolés renforce ce caractère immersif.

Les affleurements rocheux issus de chaos granitiques mis à jour par l'érosion, les Chirons, sont bien visibles à proximité des cours d'eau. Au sud de l'entité, comme à Hérisson et sa Merveille, ils sont identifiés comme de véritables monuments.

Entre les chênes, la haie basse permet des fenêtres bocagères

De part et d'autre de la route, de grands chênes rythment la haie et créent une voûte boisée.



Route à caractère immersif. RD327 à proximité du «Petit Bois» sur la commune de Lageon.



Chirons et ajoncs au bord du ruisseau du Chillois, à Gourgé



Pâtûre dans un petit vallon et chirons près de Pougne

Les nombreux petits ruisseaux sinueux traversent le relief doux de l'entité. Parfois, ils donnent lieu à des scènes pittoresques en bordure des villages, où les berges du ruisseau sont ornées de blocs de granite. Au gré des mouvements topographiques, le paysage s'ouvre, offrant de grands dégagements visuels sur un horizon lointain, et converge particulièrement vers la retenue d'eau du Cébron.



Le lac artificiel du Cébron, Puileron à Gourgé, réserve d'eau potable. La brume est caractéristique de ses abords.



Ruisseau de la Raconnière bordé de chirons à La Pinsonnière (commune de Maisontiers).



Rue de l'Arceau à Maisontiers. Les habitations donnent sur la rue, les bâtiments agricoles se trouvent derrière, en cœur d'îlot.

Les villages et bourgs du nord de l'entité sont constitués de regroupement d'îlots, ceux-ci mêlant maisons habitations sur rue et bâtiments de fermes et petite agriculture vivrière au centre (Maisontiers, l'Hôpiteau). Au sud de l'entité, les villages et bourgs sont plus denses et les bâtiments davantage regroupés autour de l'église, et parfois perchés, comme à Adilly.



Entrée d'Amilloux, route de Saint-Germain. La trame bocagère se prolonge jusqu'au contact des habitations. De ce point de vue, le village est imbriqué dans le paysage. Alors que le noyau historique s'appuie sur le versant exposé au sud, ses franges s'imbriquent à la marqueterie du parcellaire qui se densifie au contact de l'Arceau, petit affluent de la Raconnière.

La lecture du paysage est particulièrement singulière quand elle se confronte à l'émergence des éoliennes. Leur présence modifie les paysages du quotidien ; de loin elles constituent des repères prégnants, et de près elles se confrontent à la taille des arbres du bocage. Les rapports d'échelle avec le paysage environnant, leur nombre, densité et leur implantation (habitat, relief) constituent un enjeu paysager majeur, dans le contexte actuel de multiplication des projets sur le secteur.



Les éoliennes du parc de Maisontiers-Tessonnière depuis le bocage entre Maisontiers et L'Ormeau Pitry.

L'entité « Lande de Gâtine », c'est d'abord des prairies rases où pâturent des troupeaux de moutons. Les haies bocagères, omniprésentes, harmonisent le paysage, même si le maillage présente des signes de recul par endroit, notamment en cœur de parcelles. On retrouve des haies défensives arbustives composées d'ajoncs et de ronces, qui cernent les prairies pâturées. Le motif boisé est varié : en arbre isolé, en bouquet d'arbres, dans les haies ou en bosquet, en cordon rivulaire. Certains petits axes routiers restent bien cernés de haies et lorsqu'il s'agit de haies arborées, elles offrent une séquence paysagère généreuse qui orientent les regards et cadrent le paysage.

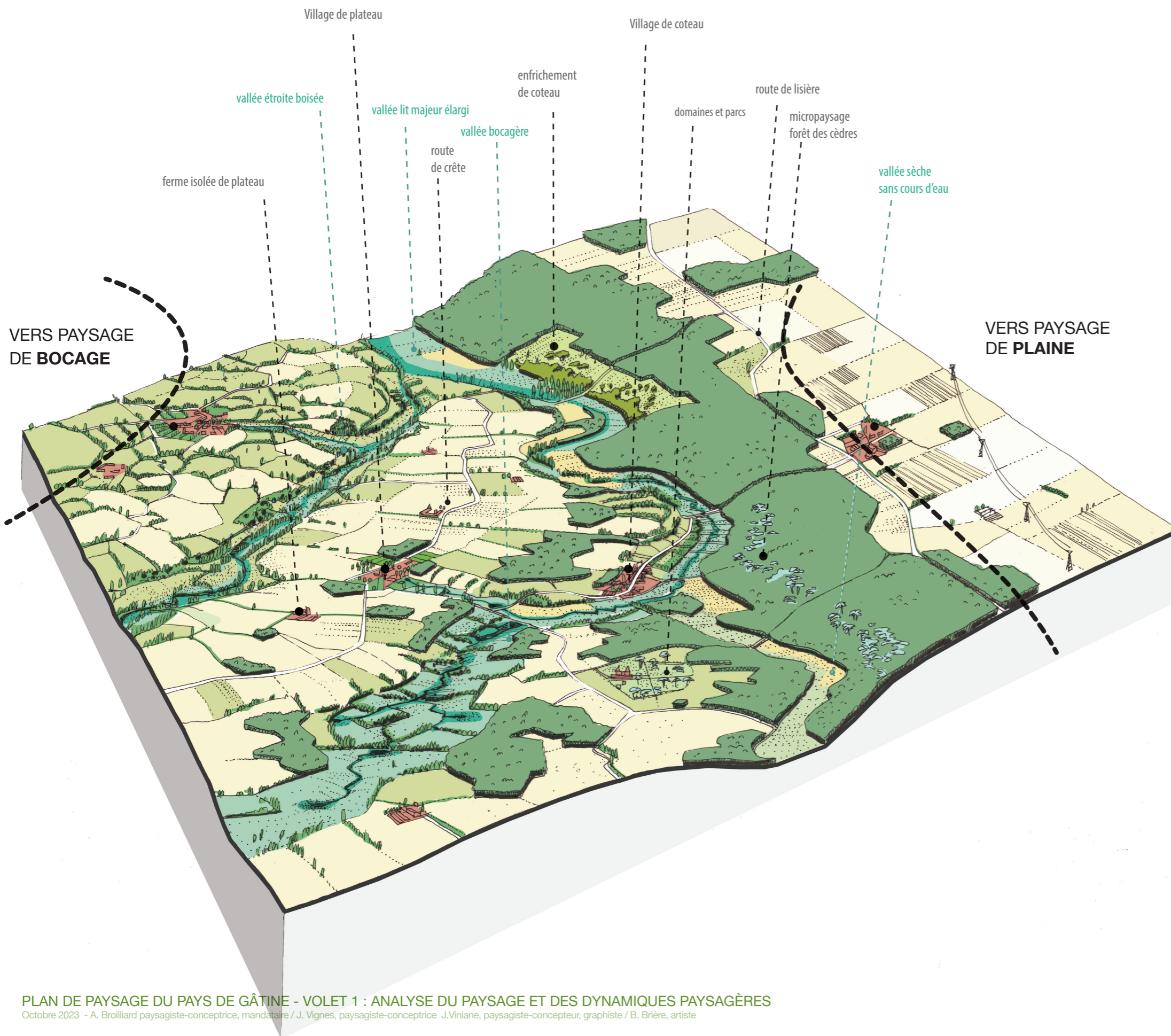
Les animaux consomment les branches d'accès facile et relèvent ainsi le houppier des arbres.

Ancienne haie dont il ne reste que la strate arbustive, suite à un regroupement parcellaire.

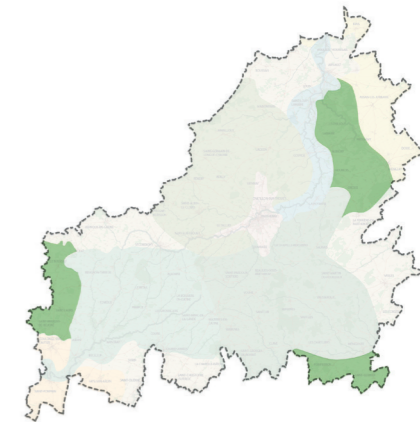


2. Les entités paysagères

GÂTINE EN TRANSITION : LES CONTREFORTS



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Massifs forestiers formant les limites vers la plaine :

- . au nord autour de la vallée du Gâteau qui structure le paysage et définit une limite stricte vers la plaine de Thouars,
- . au sud de Saint Germier vers le Poitou.

Nombreux domaines, parcs, châteaux, grosses fermes, avec patrimoine arboré remarquable associé, qui ponctuent la découverte des lieux et provoquent des surprises. Plateaux entre vallées et vallons avec culture céréalière et bocage épars.

A l'ouest, en continuité des marches & plaines du Bas Poitou, des vallées encaissées des ruisseaux affluents de la Vendée.

Tendance d'occupation des sols :

- boisements & céréales sur les plateaux > bocage desserré
- pâturages en bord de plateau & coteaux > bocage dense
- boisements/enrichissement sur les coteaux abrupts en limites d'entité et dans les vallées encaissées
- micropaysages : forêts de cèdres, parcs...

Nombreuses sources sur les coteaux, et pour les contreforts Nord, des cours d'eau définissant des plateaux.

Types d'habitats variés :

- villages ou fermes isolées de plateau, associés à des sources
- villages de coteau, associés à un cours d'eau

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS DES ENTITÉS DE CONTREFORTS :

- La préservation de l'équilibre bocage/culture céréalière
- La qualité architecturale et urbaine des villages
- Le respect et la régénération des arbres, en massifs ou isolés
- La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges et la préservation des abords bocagers

Communes concernées (en totalité ou en partie) :

Le Chillou, Assais-les-Jumeaux, Saint-Loup-Lamairé, Pressigny, Aubigny, Lhoumois, Oroux, Thénezay, La Ferrière-en-Parthenay, Fomperron, Ménigoute, Saint-Germier, Le Busseau, Beugnon-Thireuil, Saint-Laurs, Saint-Maixent de Beigné, Coulonges sur l'Autize.

2. Les entités paysagères

GÂTINE EN TRANSITION : LES CONTREFORTS

Pourquoi «Contreforts» de Gâtine ?

Les paysages de cette entité mêlent coteaux et vallées boisées ou bocagères, vallons encaissés, à des plateaux plus céréaliers, où le maillage de haies se fait plus lâche.

On parle ici de contreforts de Gâtine car ils forment un paysage d'épaulement du bocage immersif de Gâtine. Les limites vers les paysages de plaine sont strictes, souvent matérialisées par des boisements denses et larges, associés pour les contreforts du Nord-Est du pays de Gâtine à un relief prononcé.

Des paysages contrastés, jardinés

Les paysages de cette entité ont la particularité, dans leur diversité d'ambiances, d'apparaître comme ordonnés, particulièrement entretenus.

Le bocage s'efface derrière d'autres spécificités : la juxtaposition de haies basses ou arborées, de pâtures et de cultures, de boisements denses et de fonds de vallon ouvert, de parcs avec leurs grands arbres d'ornement, crée une mosaïque de micropaysages. S'il était possible d'embrasser du regard les contreforts, aurait-on sous nos yeux un grand jardin composé ?

Les plateaux, ouverts, offrent des vues lointaines et des paysages lumineux. Les arbres isolés, reliquats de haies bocagères, les anciens moulins ou les haies basses, donnent une échelle à ses espaces qui gardent des dimensions humaines.

Face à l'arrachage des haies et au recul du maillage bocager, opéré depuis les années 50, plusieurs collectivités ont lancé des projets de protection, voire de **replantations de linéaires de haies**, comme à Oroux. Une participation au financement de plantations de haies peut faire partie des mesures d'accompagnement des installations d'éoliennes, comme à Saint-Germier.



Boisement en limite d'entité | Surface de culture ouverte, grands pans de lumière | Haie basse, laissant passer le regard



Muret de soutènement de la route du lavoir | Vallon pâturé du ruisseau des Échasses | Boisement de cèdres



Vallées encaissées & boisements qui marquent la limite du Pays de Gâtine | Surfaces de cultures sur plateau ondulé | Reliquats de haies bocagères



Traitement simple des bords de route : bas-côté fauché | Pâturage au milieu du hameau | Ensemble bâti mêlant habitat et bâtiment agricole, harmonie dans la matérialité, les volumes et toitures

L'architecture courante, l'urbanisation très limitée et le faible impact visuel des infrastructures routières confèrent à cette entité paysagère une grande qualité, notamment aux abords des villages et des bourgs : **la simplicité.**

Le contact entre les villages/bourgs et le paysage dans lequel ils s'inscrivent est souvent subtil : continuité d'un muret ou d'un ouvrage de soutènement en pierre, haie arborée s'immisçant jusqu'aux premiers bâtiments, jardins potagers en lisière d'agglomération ou arbre de grand développement associé au panneau d'entrée.

Ces éléments, qui donnent une grande valeur à ces lieux, sont **simples mais fragiles**, notamment au regard des aménagements couramment réalisés (traversée de bourg et bordures, mise en conformité des trottoirs avec la réglementation, intégration d'éléments techniques, clôtures banales de jardins, etc.).



Bourg d'Oroux, domaine privé et place de l'église Saint-Martin

On observe **la réhabilitation progressive et récente du patrimoine bâti**, notamment patrimonial : domaines et châteaux, grosses fermes, ensembles religieux au sein des bourgs. Un enjeu architectural est bien **d'inclure le bâti commun** dans ses efforts de réhabilitation.



Bourg de Lhoumois, voie principale, mail devant le cimetière et église Saint-Jean-Baptiste.

L'évolution des espaces publics centraux des bourgs forment également en enjeu paysager : aujourd'hui la plupart sont traités en enrobé, en extension des chaussées. Les arbres d'ornement ont tendance à disparaître, au profit de surfaces polyvalentes imperméabilisées à l'entretien très réduit.

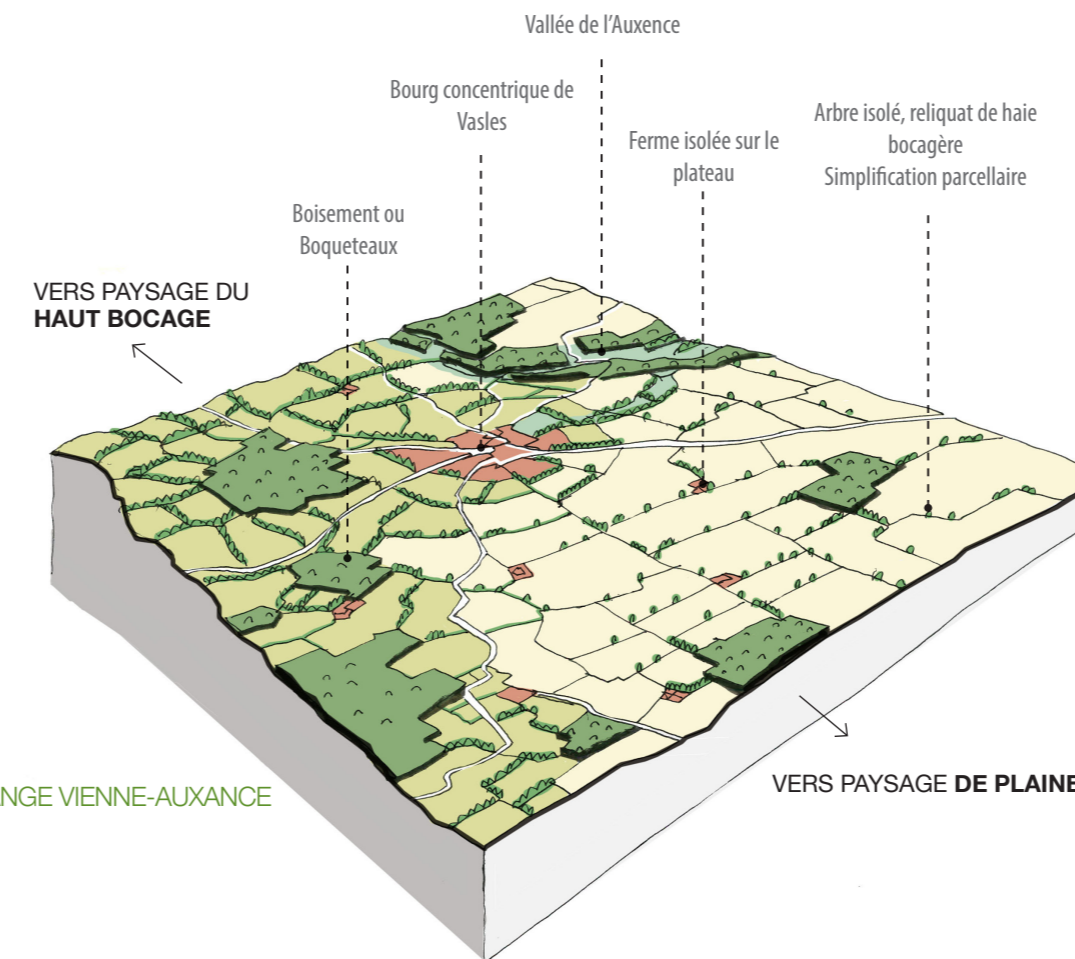
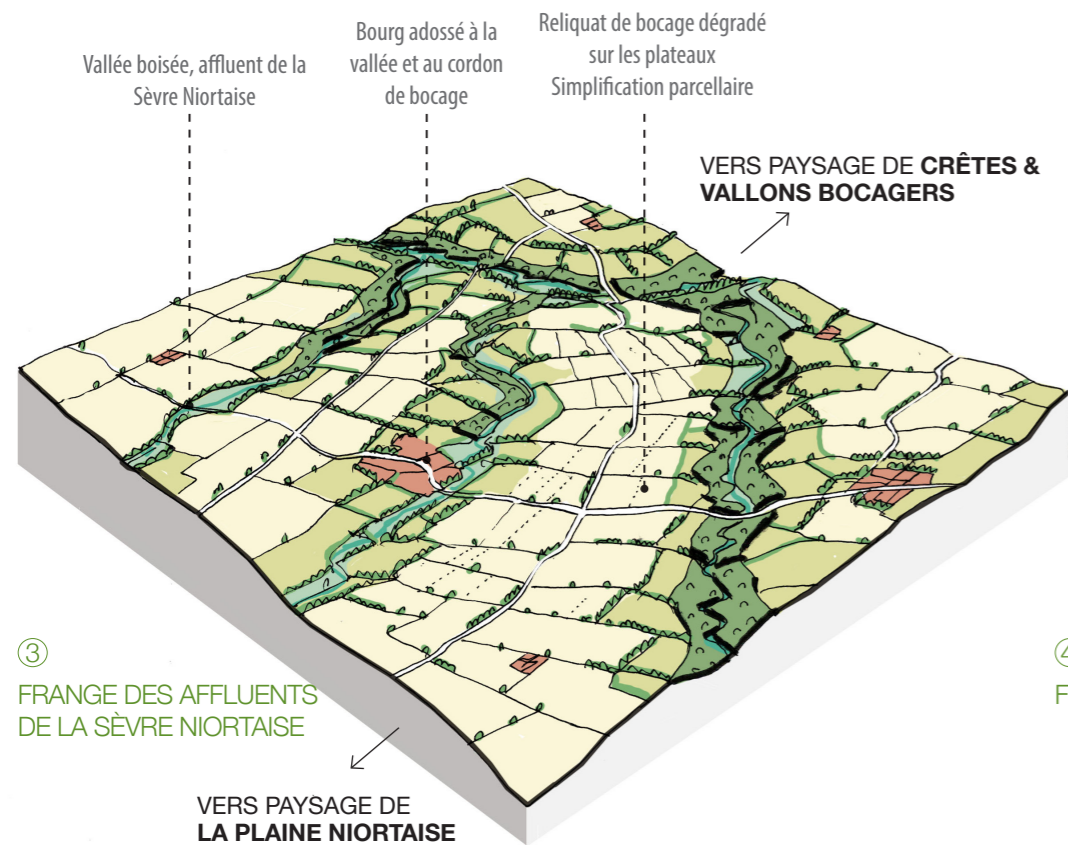
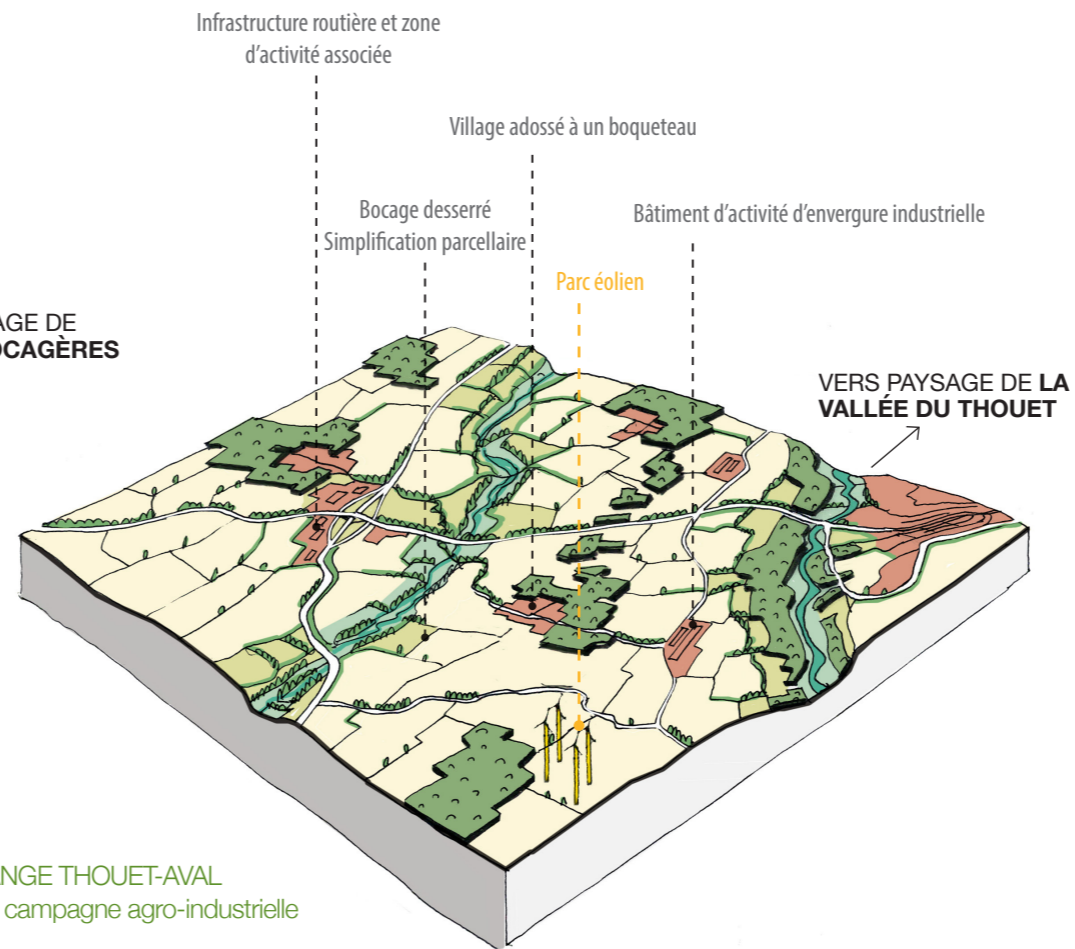
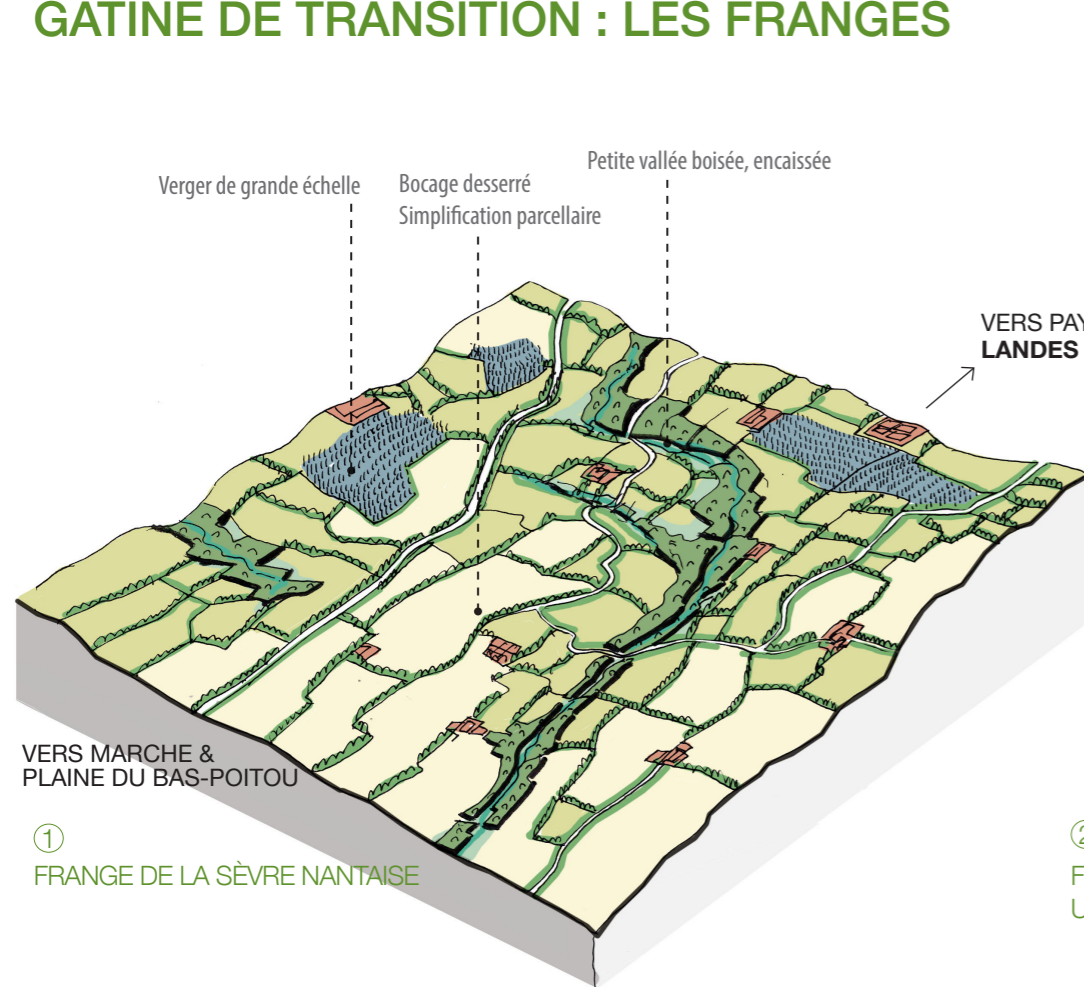
La succession des plans (pâtures, haies basses, haies arborées), associée à la légère déclivité du terrain, compose un tableau paysager calme et ordonné. À chaque pâture apparaît un pan lumineux que viennent souligner les horizontales sombres des haies arbustives.



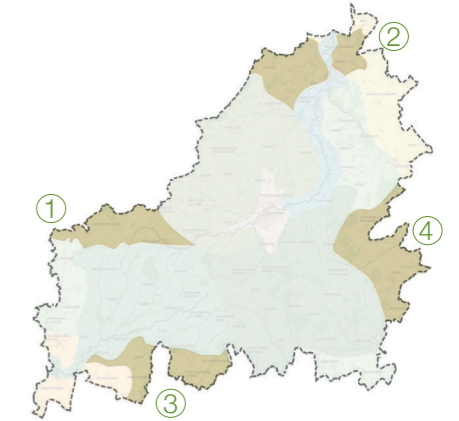
L'entretien, la taille et la replantation des haies, réalisés par l'agriculteur afin de contenir les animaux dans les prairies, participe également d'un travail de composition du panorama.

2. Les entités paysagères

GÂTINE DE TRANSITION : LES FRANGES



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Des paysages semi-ouverts : entre des horizons de plaine et des vues à peine interrompues par le bocage des vallons ou par des parcelles boisées.

Maillage de haies plus ample et desserré que dans le cœur du bocage.

De grandes surfaces agricoles qui se sont substituées à un parcellaire historique fin, une banalisation en cours du paysage.

Occupation des sols :

Grandes parcelles de culture qui se combinent avec des reliquats de trame bocagère, notamment aux abords de vallons et vallées

Boqueteaux qui ponctuent le paysage agricole, enrichissement des versants abrupts des vallées

Éoliennes, photovoltaïque au sol

Types d'urbanisation, d'habitats :

Les dynamiques diffèrent d'une frange à l'autre : Peu d'habitat isolé au nord, plus fréquent à l'ouest : fermes insérées dans le maillage bocager.

A l'est, l'habitat se concentre aux abords des vallées. Vasles et La-Ferrière-en-Parthenay se situent à la naissance de vallons, au contact de la plaine céréalière de Neuville à Thouars. Franges sud et ouest, développement de l'habitat pavillonnaire au contact de la Plaine de Niort et à proximité de l'autoroute. À l'ouest, les bourgs de Secondigny et Vernoux épousent la trame bocagère plus ou moins dense ou s'adosse aux masses boisées.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

La préservation, voire la restauration du bocage

La qualité urbaine des bourgs et villages, notamment leurs abords, la maîtrise de l'étalement urbain

L'intégration des zones d'activités, des infrastructures techniques et routières, des dispositifs Enr

Communes concernées (en totalité ou en partie) :

1 : Secondigny, Vernoux-en-Gâtine, Scillé, Le Busseau,

2 : Boussais, Airvault, Louin, Availles-Thouarsais

3 : Béceleuf, Surin, Sainte-Ouennne, Champdeniers,

St-Christophe-sur-Roc, La Chapelle-Bâton

4 : Les Forges, Vasles, St-Martin du Fouilloux,

La Ferrière-en-Parthenay

2. Les entités paysagères

GÂTINE DE TRANSITION : LES FRANGES

Pourquoi des « Franges » ?

Les secteurs de frange se caractérisent par un bocage semi-ouvert. Ils constituent des espaces de transition paysagère entre les secteurs d'immersion, de bocage, et les secteurs de plaines.

Les prairies permanentes et temporaires et les haies sont encore présentes mais les parcelles sont moins resserrées que dans le cœur du bocage.

Chacun des secteurs de frange observe des caractéristiques qui lui sont propres.

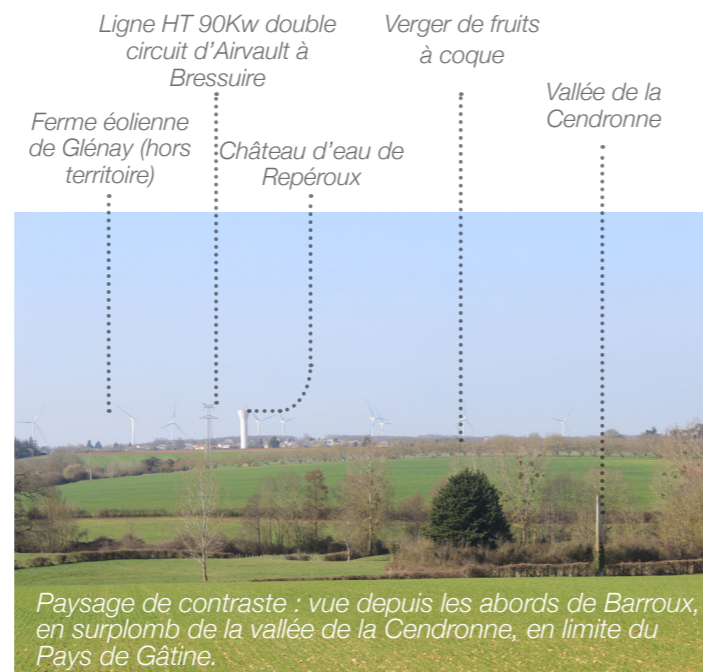
FRANGE THOUET-AVAL : Une campagne agro-industrielle

A l'inverse des autres franges, dans la frange nord qui n'a pas de tradition bocagère, le paysage est à dominante ouverte avec des motifs arborés ponctuels : boqueteaux, ripisylves.. On observe une **simplification du maillage parcellaire** ; historiquement en lanière, il fait place aux grandes parcelles de cultures qui banalisent le paysage.



Bâtiments industriels et cultures aux abords ouest de Louin

La mutation des paysages du secteur se perçoit par la **présence grandissante d'un bâti au volume imposant**, dont la perception est accentuée par l'ouverture du paysage. Les paysages agro-industriels ont la particularité de mettre en scène des **motifs paysagers très contrastés**. Dans un paysage semi-ouvert cohabitent hangars industriels et agricoles, systèmes de production d'énergie et son transport, grandes cultures, maisons neuves déconnectées de leurs contextes...



Paysage de contraste : vue depuis les abords de Barroux, en surplomb de la vallée de la Cendronne, en limite du Pays de Gâtine.

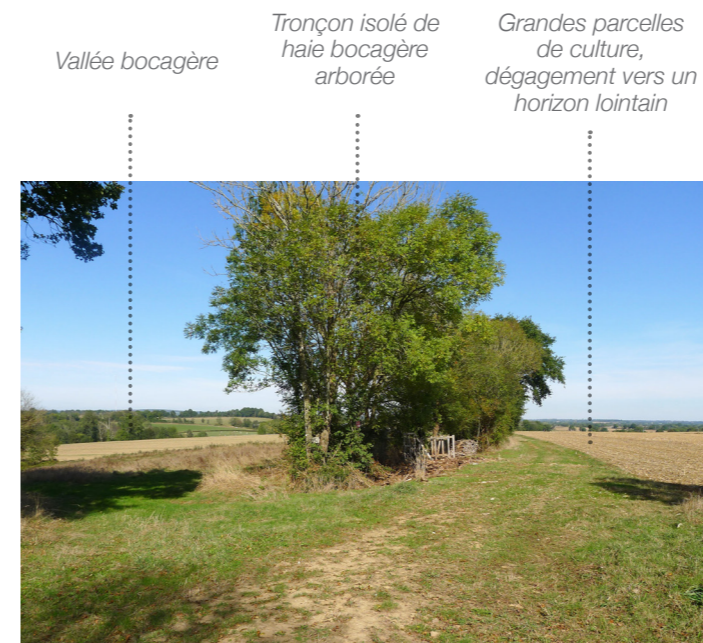
FRANGE SUD DES AFFLUENTS DE LA SÈVRE NIORTAISE

Le paysage descend en pente douce vers la plaine de Niort dont on sent l'influence culturelle. **Fragilisé, le bocage se desserre mais continue d'harmoniser ce territoire de polyculture-élevage**, avant les paysages de plaines céréalières.



Bourg de Béceleuf, qui s'inscrit dans un bocage localement préservé et des domaines arborés de châteaux.

Entre les vallées parallèles (Egray et affluents) **alternent crêtes céréalières dégagées au bocage dégradé et fonds de vallons densément boisés et plus mystérieux**. La mixité des activités agricoles est notamment sensible aux abords des bourgs et villages. Dans ce paysage localement dégagé, des **vues lointaines** s'ouvrent.



FRANGE VERS LA VIENNE, LE LONG DE L'AUXANCE

En deçà de la barrière boisée constituée par la Forêt du Roux, du Bois de Magot et de Fontenalon, **la frange est s'étire en direction de la Plaine de Neuville** par le truchement de grandes parcelles agricoles. Le paysage est marqué par les **corridors de la vallée de l'Auxance et de ses affluents**, qui relie le secteur au paysage céréalière de la Vienne, tout en occasionnant des scènes plus resserrées et arborées.

S'il est certain que le bocage se desserre, il reste néanmoins tangible et plus dense au niveau des vallées.

Les abords des bourgs sont marqués par de **nouvelles extensions pavillonnaires**. C'est la trame bocagère qui, à grande échelle, absorbe les contours des espaces habités par un effet d'accumulation des filtres boisés.



Petit vallon qui alimente l'Auxance, à «la Sablière» depuis la RD121.



Entre la Ferrière-en-Parthenay et Vasles



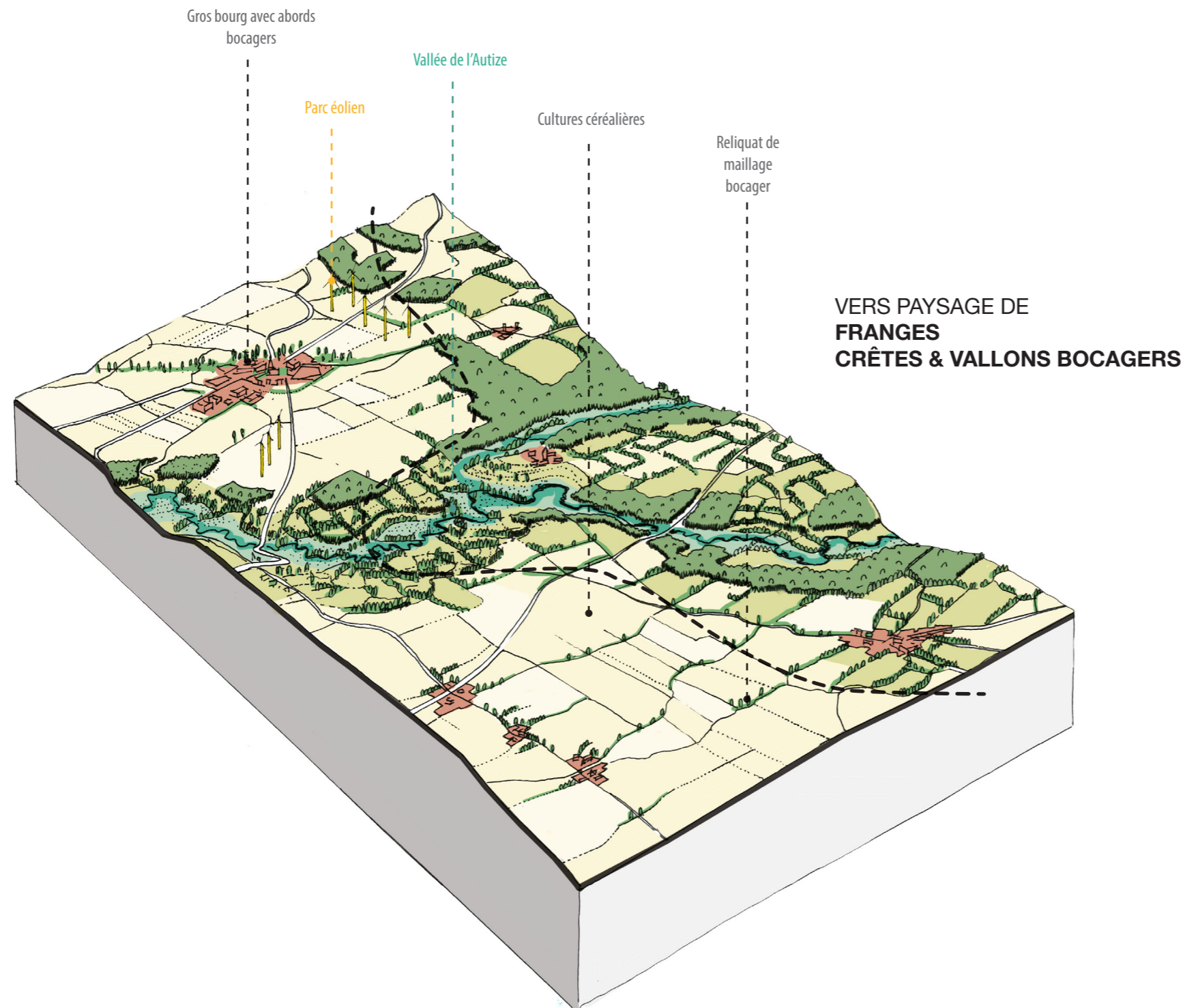
Grands vergers à proximité d'une vallée encaissée



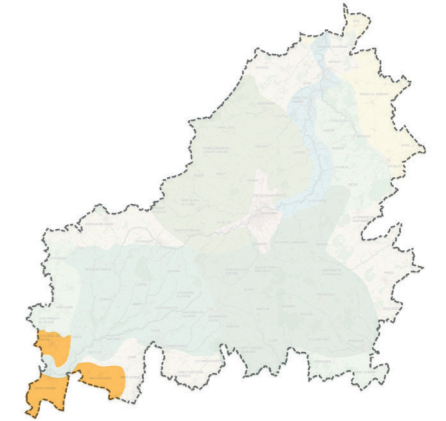
Paysage de superposition à Vernoux : grands vergers, étang, zone humide, peupleraie

2. Les entités paysagères

HORIZONS DE GÂTINE : PLAINE NIORTAISE



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Paysage ouvert où la culture céréalière domine.

Vues conjointes sur la grande plaine de Niort au sud et la Gâtine boisée au nord, en contre bas.

Un parcellaire agricole qui se simplifie.

Des reliquats de bocage et plus généralement de boisements autour des bourgs et villages et le long des ruisseaux permettent de distinguer ce paysage de la plaine de Niort d'openfield.

Un réseau de routes et de chemins qui quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne.

Occupation des sols :

- Principalement agricole, céréalière,
- Reliquat de bocage autour des bourgs et villages,
- Parcs éoliens,
- Petits boisements épars.

Types d'urbanisation d'habitats :

- Un habitat groupé dans les bourgs, associé aux bâtiments agricoles et aux silos,
- Quelques fermes et habitat diffus, distants d'environ 1.5 km, qui se concentrent à proximité des vallées,
- Urbanisation récente de type pavillonnaire, proximité de Niort et de l'autoroute.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges et la préservation des abords bocagers, des murs de pierre sèche

La préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics

L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (photovoltaïque, parc éolien)

La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

Communes concernées (en totalité ou en partie) : Coulonges-sur-l'Autize, Ardin, Saint-Pompain, Faye-sur-Ardin, Surin

2. Les entités paysagères

HORIZONS DE GÂTINE : PLAINE NIORTAISE

Pourquoi « Les horizons de Gâtine » ?

La Gâtine présente deux facettes : une ligne de crête bocagère qui constitue la pointe du Massif Armoricaïn, et les deux versants que sont le Bassin Parisien au nord-est avec la Plaine de Thouars et le Bassin Aquitain au sud-ouest avec la Plaine de Niort. Par le passé, ces territoires se complétaient par des échanges de bois, de chaux, de paille et de fumier. Aujourd'hui cette interrelation est à réinventer.

La Plaine de Niort

Que l'on arrive ou que l'on reparte par les plaines, le contraste est frappant entre les paysages de bocage au caractère immersif et collinaire, et les paysages de plaine qui s'embrassent d'un seul regard.

Ici, les parcelles en lanières ont laissé place à de grandes étendues céréalières. Sans qu'elles n'aient fait l'objet d'un maillage bocager dense par le passé, elles sont encore ourlées de quelques linéaires de haies ponctuées d'arbres de haut jet, notamment le long des voies et aux approches des villages. Les perspectives sont légèrement plongeantes et les linéaires de haies arborées accentuent la profondeur de champs.



La plaine aux environs de Saint-Pompain.

La haie peut aussi totalement disparaître. La présence de l'arbre se manifeste alors par de simples masques visuels uniformes et opaques, réduisant les motifs paysagers à une composition binaire : **grandes cultures, boisements homogènes.**



La plaine entre Sainte-Ouenne et Saint-Pompain.

L'arrivée sur la plaine de Niort offre de **grandes perspectives soulignées de frondaisons** rectilignes et cadencées. Les campagnes de regroupement parcellaires successifs ont **simplifié le patchwork de cultures et de haies sans pour autant atteindre la charpente principale.** Les motifs paysagers sont certes moins complexes qu'auparavant mais les haies perdurent, notamment dans les vallées. Elles dessinent les contours des grandes parcelles et révèlent les **ondulations du paysage**, quelques arbres scandent la perspective.



La plaine de Niort à proximité de Faye-sur-Ardin. Vue en direction de la vallée de la Bonette



Entre Epannes et Faye-sur-Ardin, les pylônes haute-tension émergent de l'étendue de la plaine.



Silo à l'entrée de Coulonges. La construction participe au cadre paysager.

Les abords directs des bourgs (Coulonges-sur-l'Autize, Saint-Pompain et Faye-sur-Ardin) et villages sont structurés par un **maillage bocager encore existant, qui signale l'agglomération dans l'étendue de la plaine et qualifie ses entrées.**

Les silos et châteaux d'eau, en complément des clochers des églises, sont des éléments bâtis qui émergent des haies et participent au récit du paysage. Leur implantation dans le relief, leur intégration dans le maillage de haies en prennent d'autant plus d'importance.

Les bourgs et villages de l'entité sont marqués par la présence des **murs de clôtures en pierre calcaire.** Ils participent à l'alignement des constructions sur rue, délimitent des jardins, des vergers. Isolés à l'extérieur des villages, les linéaires de mur en pierre sèche ne sont plus entretenus.

La préservation du patrimoine de murs en pierre, notamment en pierre sèche, est un enjeu paysager du secteur.



Faye-sur-Ardin, entrée



Maisons neuves dénuées de ceinture arborée et jardinée qui prolongerait la trame bocagère de bord de village

Les éléments vernaculaires à l'abandon : mur de pierre sèche et haie

A moins de 15 km de Niort, le haut de la Plaine de Niort observe une certaine pression immobilière qui se manifeste par un **étalement pavillonnaire** aux abords des bourgs et un grossissement des hameaux.

Schématiquement, les bourgs s'étendent le long des axes routiers, agglomérant progressivement les hameaux voisins. S'affranchissant des volumes, des matériaux et de l'implantation du bâti traditionnel, cet étalement urbain s'accompagne d'une banalisation des abords des zones habitées.

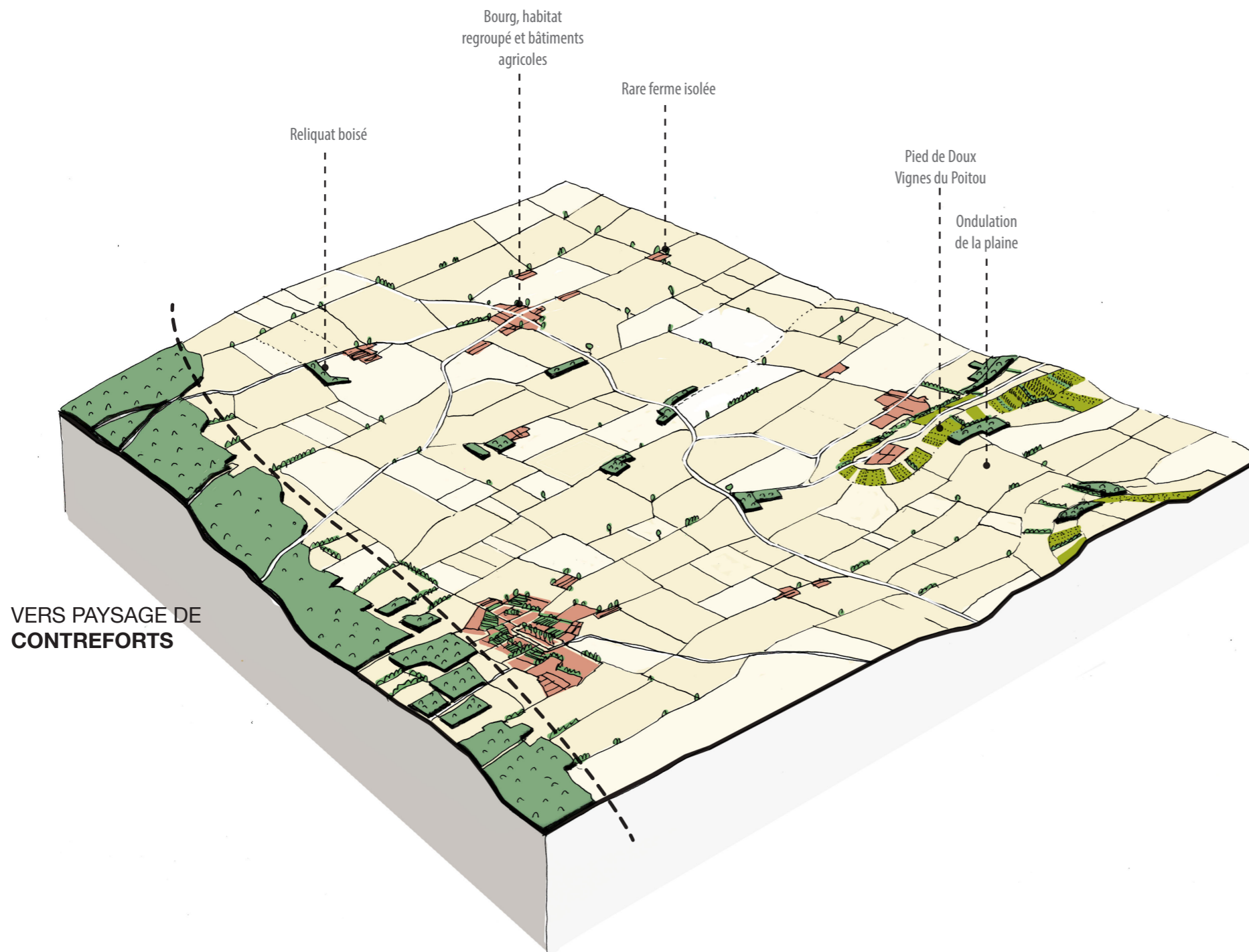
La qualité des espaces publics de centre-bourg constitue un autre enjeu urbain et paysager. Le patrimoine bâti, parfois exceptionnel, est amoindri par le traitement routier et peu végétalisé des places ou rues des centres-bourgs.



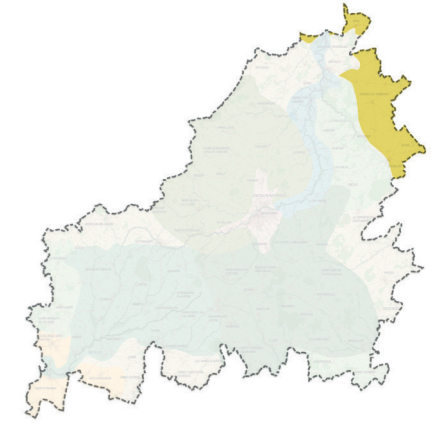
Place du Château de Coulonges-sur-l'Autize

2. Les entités paysagères

HORIZONS DE GÂTINE : PLAINE THOUARSAISE



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

Paysages dégagés qui présentent de vastes étendues agricoles.

Un parcellaire de grandes cultures dépourvu de haie de bornage.

Horizontalité, les événements paysagers majeurs relèvent des motifs bâtis et techniques (châteaux d'eau, éoliennes, pylônes), et des bourgs avec leur clocher

Rares petits boisements résiduels qui correspondent à d'anciens parcellaires.

Un réseau de routes et de chemins qui quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne.

Occupation des sols :

- Principalement agricole, céréalière,
- Absence de massifs forestiers, quelques rares boqueteaux.

Types d'urbanisation d'habitats :

- Un habitat groupé sous forme de villages distants de 3.5 km environ dans la Plaine de Thouars.
- De rares fermes isolées et quelques hameaux.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges, la préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics

L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (photovoltaïque, parc éolien)

La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

Communes concernées (en totalité ou en partie) :
Irais, Airvault, Assais-les-Jumeaux, Pressigny, Thénezay, Doux

2. Les entités paysagères

HORIZONS DE GÂTINE : PLAINE THOUARSAISE

Pourquoi « Les horizons de Gâtine » ?

La Gâtine présente deux facettes : une ligne de crête bocagère qui constitue la pointe du Massif Armoricain, et les deux versants que sont le Bassin Parisien au Nord-est avec la Plaine de Thouars et le Bassin Aquitain au sud-ouest avec la Plaine de Niort. Par le passé, ces territoires se complétaient par des échanges de bois, de chaux, de paille et de fumier. Aujourd'hui cette interrelation est à inventer.

La plaine de Thouars

Les vues y sont lointaines et épurées. Le paysage se résume à une ligne d'horizon à peine crénelée, parfois agrémentée de silhouettes bâties, de rares bosquets et de lignes hautes tensions.



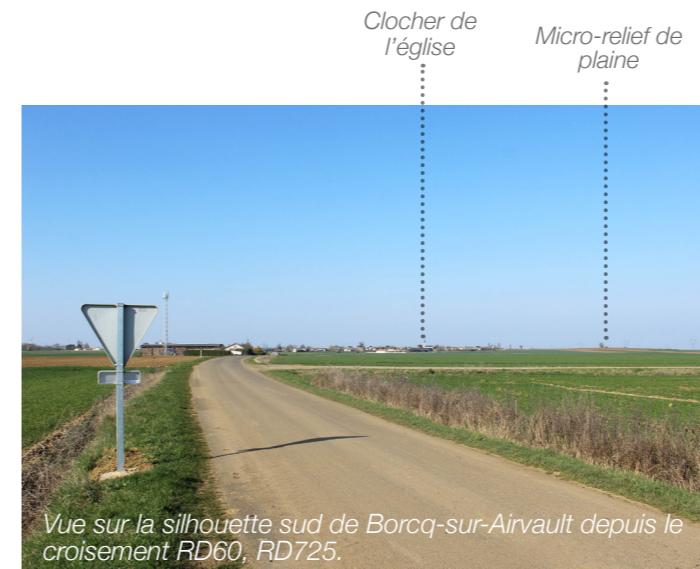
Abords d'Assais-les-Jumeaux



Plaine ondoyante aux abords du bourg de Doux

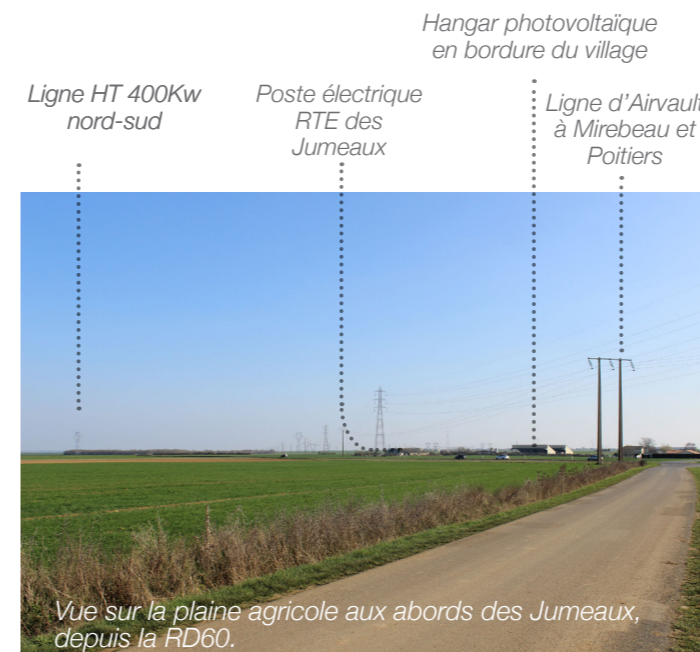


Le «Pied de Doux», colline et vignes sur ses flancs, hangars en point haut.



Clocher de l'église
Micro-relief de plaine
Vue sur la silhouette sud de Borcq-sur-Airvault depuis le croisement RD60, RD725.

Le secteur ne compte que très peu d'habitats isolés. Les unités d'habitation sont regroupées sous forme de **petits bourgs ou villages distants d'environ 3.5 km** les uns des autres. Leurs silhouettes se distinguent aisément de la ligne d'horizon dénudée. Les bâtiments agricoles ou techniques, souvent en premier plan, émergent de la plaine, puis les clochers. Les pylônes de lignes électriques quadrillent également la plaine.



Hangar photovoltaïque en bordure du village
Ligne HT 400Kw nord-sud
Poste électrique RTE des Jumeaux
Ligne d'Airvault à Mirebeau et Poitiers
Vue sur la plaine agricole aux abords des Jumeaux, depuis la RD60.



Bourg d'Irais, implantation caractéristique des maisons avec pignons sur rue, façade principale tournée vers le sud.

Dans l'étendue de la plaine, les bourgs font office d'abri et de lieu de diversité : un premier plan construit apparaît dans le panorama, des arbres agrémentent les jardins, les cimetières et les places, l'échelle humaine du paysage est retrouvée... Dans un contexte de paysage dénudé et largement ouvert, les qualités urbaine, architecturale et paysagère des bourgs et villages sont importantes car très visibles.

La culture vivrière dans les bourgs (vergers, potagers) compose une frange arborée sur la plaine. **La préservation et la valorisation de ces jardins est un enjeu majeur pour la qualité du cadre de vie et du paysage.**

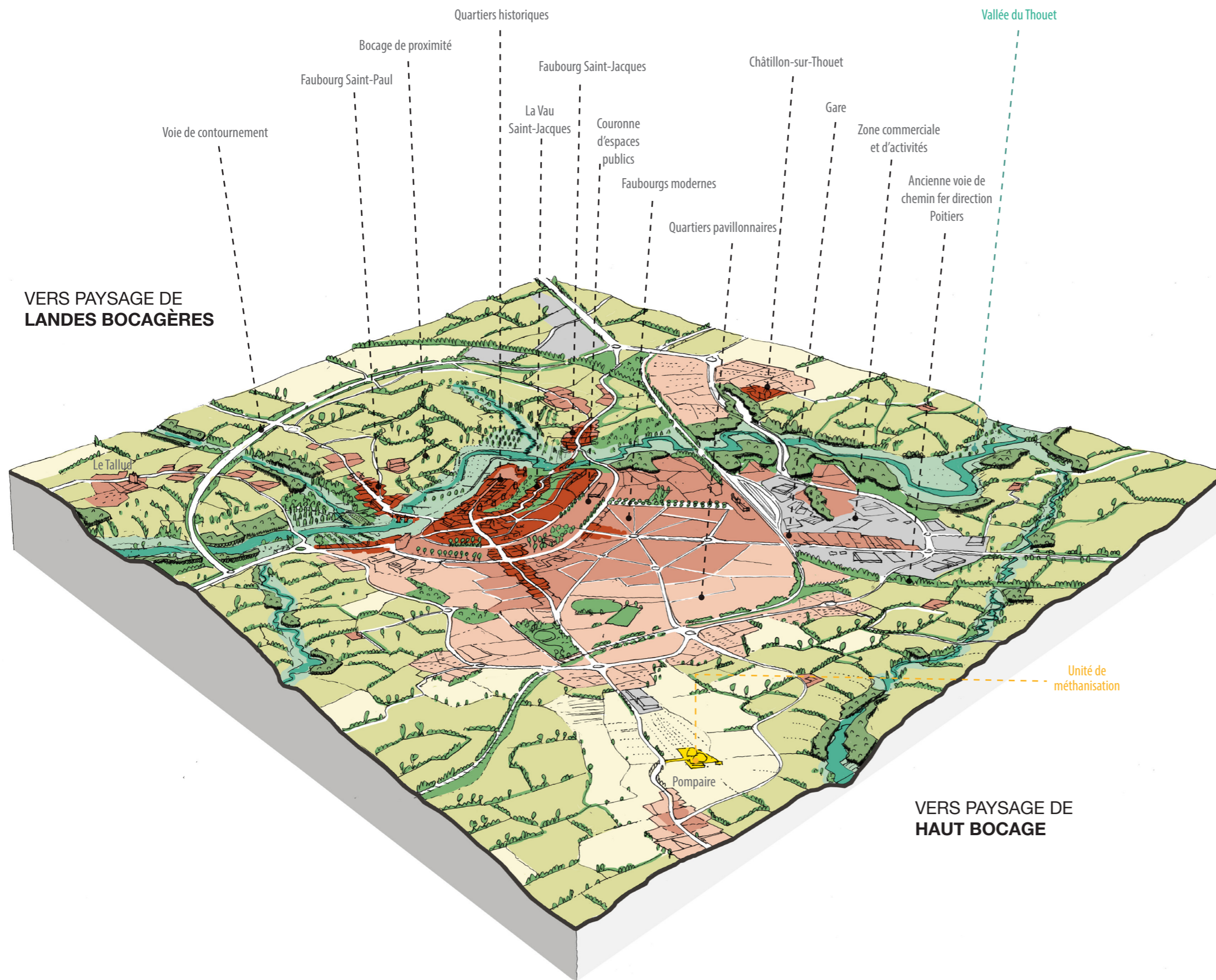


Jardins potagers et vergers sur la frange du bourg d'Irais, face à la plaine



Vue ouest sur la plaine et Thénézay, depuis la butte de Chêves (Vienne, hors Pays de Gâtine).

2. Les entités paysagères PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

- Cité médiévale installée sur un promontoire rocheux au-dessus du Thouet
- Nombreux points de vue remarquables sur la ville, la vallée et le bocage alentours, depuis les belvédères, les tours, les jardins, les habitations
- Patrimoine bâti exceptionnel et varié
- Le Thouet longe les remparts Nord du centre historique et offre une continuité d'espaces végétalisés et ouverts, des cheminements piétons
- Points de contacts encore existants entre la ville et le bocage
- Un étalement urbain contemporain de type périphérique vers Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, le Tallud et à l'est, le long des axes routiers
- Physionomie de la ville :
 - Cité dans ses remparts, puis bâti et jardins s'insèrent dans le relief, talweg de la Vau Saint-Jacques,
 - Première couronne de faubourg (XIX, XX^{èmes} siècles) s'inscrivant le long de grands espaces publics longeant au sud et à l'est les limites de la ville médiévale, nouvel axe de développement Ouest-Est vers la gare,
 - Deuxième couronne de développement urbain (habitat, équipements et activités), jusqu'à la ligne de chemin de fer,
 - Développement récent au-delà de la ligne de chemin de fer (zones pavillonnaire et commerciale) et le long des axes routiers.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Le développement de la relation ville-vallée, notamment par les espaces et bâtiments publics, les connections piétonnes
- La maîtrise paysagère des points de contacts entre la ville et la vallée (berges, falaises rocheuses, jardins, ponts, etc.)
- La préservation des vues et des covisibilités remarquables sur et dans la ville, la préservation des jardins en terrasses de la Vau Saint-Jacques
- La maîtrise de l'étalement urbain périphérique et la préservation du bocage de proximité

Communes concernées (en totalité ou en partie) :
Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Azay-sur-Thouet, Viennay, Châtillon-sur-Thouet

2. Les entités paysagères PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY

Pourquoi une entité spécifique ?

Parthenay se situe au centre du Pays de Gâtine et se développe le long du Thouet, cours d'eau qui traverse le bocage et relie le territoire au Pays Thouarsais.

Parthenay est la ville la plus peuplée, la plus étendue de Gâtine, et crée, par son ampleur et le caractère exceptionnel de son patrimoine urbain, une césure dans les paysages de bocage.

Son patrimoine bâti, qui révèle les différentes époques du développement de la ville, est riche et varié.

L'agglomération de Parthenay concentre nombre d'enjeux des paysages de Gâtine : la préservation du patrimoine architectural, qu'il soit d'exception ou d'accompagnement, la qualité des espaces publics centraux et historiques, la valorisation des espaces de nature ou végétalisés au sein des agglomérations, notamment les cours d'eau, la préservation des vues vers le paysage de bocage, et enfin la préservation même du bocage entrant en contact avec les limites de la ville.

L'inscription de la ville dans le **relief marqué de cette séquence du Thouet** est à l'origine de la grande qualité paysagère de Parthenay : vues multiples et variées, permettant une **lecture exceptionnelle de la ville** et de son territoire, **situations en belvédère**, depuis les jardins notamment, et mise en valeur des bâtiments emblématiques.



La ville médiévale, dense, se découvre depuis un dédale de ruelles sinueuses et crée une **situation enveloppante qui entre en contraste avec les vues lointaines offertes depuis les points de vue-bélvédère**.

Les bâtiments institutionnels sont placés stratégiquement sur l'espace public, souvent en points hauts.



Les faubourgs du développement moderne (XIX^e début XX^e siècle), s'accrochent à l'est et au sud de la ville médiévale, sur un plateau. Entre la ville médiévale et les faubourgs, un **continuum de larges espaces publics** accueillent les grands événements, quelques équipements et les infrastructures routières.

La valorisation de ces espaces publics, qui forment un **seuil d'entrée vers la ville médiévale** et celle du **patrimoine architectural des faubourgs** restent des enjeux urbains importants pour Parthenay.

Place du 11 Novembre, la ville moderne s'affranchit des limites médiévales. L'ambiance routière apparaît. Le relief, toujours sensible, permet des échappées visuelles sur le bocage voisin.

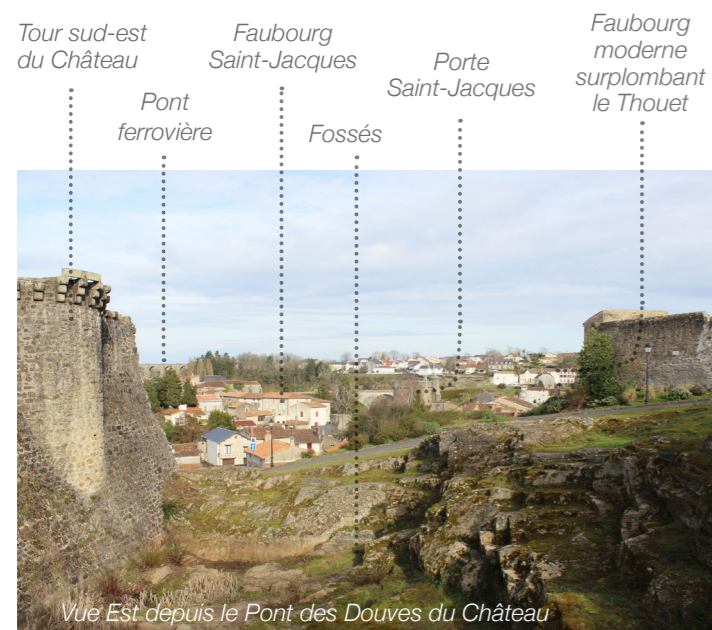


Les infrastructures ferroviaires, qui occupent une surface importante, marquent la limite historique entre la ville habitée et la zone d'activité. Aujourd'hui, les quartiers pavillonnaires et la zone commerciale se développent à l'Est. Cette **urbanisation récente, standardisée**, n'a plus de lien avec le site géographique de Parthenay. **Le traitement des limites de la ville forme un enjeu urbain majeur.**



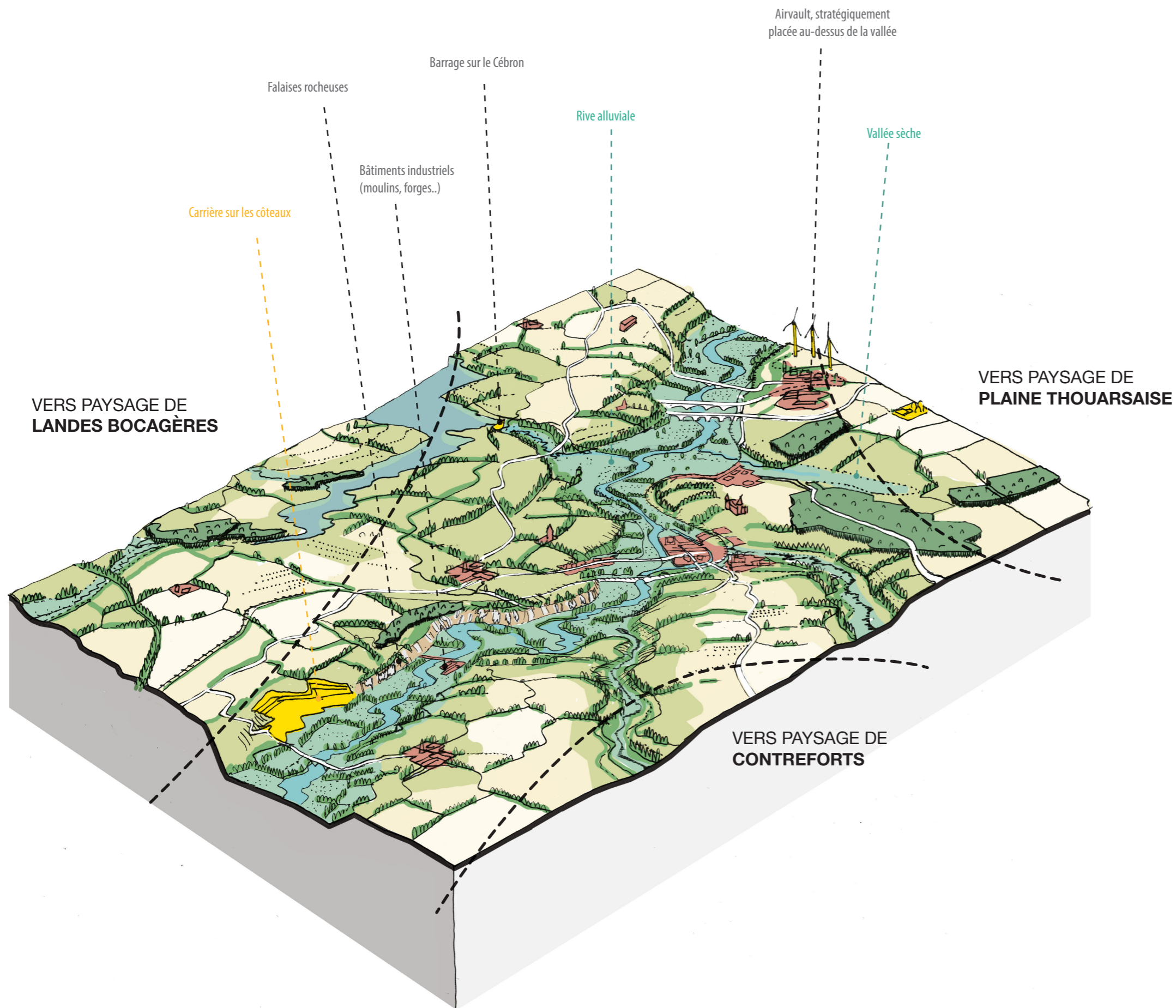
La découverte de Parthenay est marquée par la **présence de la pierre**. On la retrouve le long du Thouet et ses falaises, dans les constructions, les bâtiments, les tours, les ponts, les murs de soutènement, au sol, dans les ruines du château ou dans les fossés creusés à flanc de coteau.

Ce matériau, omniprésent notamment dans la partie ancienne de la ville, participe à l'**ancrage de Parthenay dans son territoire** et au caractère de «nature en ville».



2. Les entités paysagères

PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



Situation de l'entité dans le Pays :



LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES :

La rivière coule en fond d'une vallée parfois encaissée avec de nombreux méandres et coteaux, des vallées sèches et vallons d'affluents complètent l'entité paysagère

Ce paysage de vallée se détache dans le panorama ; il constitue une brèche boisée dans le territoire.

Sur la vallée se fixent de nombreux bourgs avec ponts, des châteaux et des bâtiments industriels (anciens moulins, forges, etc.), ainsi qu'une carrière à la Peyratte

Occupation des sols :

- Ripisylve qui s'étire dans les haies bocagères et les pâtures
- Falaises rocheuses sur les coteaux abrupts
- Sur les rives alluviales, cultures vivrières et jardins aux abords des bourgs
- Disparition progressive des peupleraies
- Enfrichement local, surtout en fond de petites vallées d'affluents
- Nombreux petits barrages, écluses, gués
- Secteur d'extraction industrielle de la carrière de la Peyratte

Types d'urbanisation et d'habitats :

- Airvault et Parthenay, deux villes situées de manière stratégique au-dessus de la vallée
- des bourgs situés en surplomb (La Peyratte, Gourgé, Louin...) ou de part et d'autre de la rivière (Saint-Loup, Availles...) aux niveaux de confluence avec de petits affluents ou de vallées sèches.
- châteaux et fermes sur les coteaux
- bâtiments industriels (moulins, forges...) en contact direct avec le cours d'eau

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- La maîtrise de l'urbanisation dans le lit majeur du Thouet
- La maîtrise de l'impact paysager des carrières et autres infrastructures industrielles
- La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des berges
- La préservation / reconversion du patrimoine bâti vernaculaire et industriel

Communes concernées (en totalité ou en partie) : Availles-Thoursais, Airvault, Louin, Saint-Loup Lamairé, Gourgé, Lhoumois, La Peyratte.

2. Les entités paysagères

PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET

Pourquoi la vallée du Thouet constitue-t-elle une entité ?

La vallée du Thouet est un long événement paysager dans le territoire. Située entre les landes de Gâtine à l'ouest - un bocage sur terres pauvres et imperméables - et les contreforts de Gâtine à l'est, cette vallée offre par contraste un paysage boisé et encaissé. On ne le découvre parfois que par surprise depuis les hauts de coteaux.

Des spécificités

Airvault et les bourgs de l'entité sont implantés par rapport au relief et aux types de sols de la vallée : en surplomb ou de part et d'autre du cours d'eau. Ce rapport continu à l'eau implique un patrimoine riche, caractéristique de la vallée du Thouet : des ponts romans, des châteaux. Le patrimoine bâti industriel (moulins, forges, etc.) est également directement associé au cours d'eau.

Les falaises rocheuses sont une autre particularité de la vallée du Thouet en Gâtine, ainsi que les vallées sèches, autant d'espaces écologiquement différents et, de fait, particulièrement intéressants.

Enfin, le trajet du cours d'eau constitue un axe de découverte et de traversée du Pays, notamment jusqu'à Parthenay. Cette continuité naturelle relie le Pays du Gâtine au pays Thouarsais, et, à une autre échelle, aux pays de la Loire.

La vallée du Thouet sinue dans le paysage. Les méandres présentent deux faciès qui composent le paysage : **les falaises rocheuses, parfois abruptes, et les plaines alluviales**, terres riches propices à la culture. Plus haut sur les coteaux doux, les terres sont plus pauvres et généralement occupées par des pâtures. **Les vallées sèches**, témoins du passé hydrologique, sont une spécificité de l'entité paysagère.



Falaise rocheuse sous la ferme de la Gibaudière, communes de Gourgé et la Peyratte.



Plaine alluviale sous le bourg de Louin



Le Fourbeau, vallée sèche qui débouche sur le bourg d'Availles-Thouarsais, site du CEN Nouvelle-Aquitaine

La vallée du Thouet draine **un important patrimoine bâti**. Les ponts romans, les châteaux et chapelles égrenés le long du cours d'eau sont remarquables et **valorisent le paysage**. Il faut noter la finesse de **complémentarité entre les constructions en pierre et les éléments naturels** : la végétation de rive et aquatique, la clarté et l'effet miroir de l'eau.



Le «Vieux Pont» roman, en contrebas du bourg de Gourgé.



La Halle du marché, centre-ville historique d'Airvault.



L'eau du Thouet à Availles-Thouarsais, les rives sont pâturées

Le passé industriel de la vallée est bien visible. Les moulins sont les bâtiments les plus en lien avec les cours d'eau, associés aux écluses, retenues, biefs. La Forge à Fer, sur la commune de la Peyratte, est également un site reconnu à l'échelle du Pays.

La préservation et la reconversion du patrimoine industriel est un des enjeux paysager de l'entité.



Le Moulin du Pont, commune de la Peyratte.

L'activité industrielle est toujours présente dans le secteur. Le belvédère des Roches, situé en surplomb de la carrière de la Peyratte, fait partie du réseau départemental de découverte de la géologie «l'Homme et la pierre».

Ainsi, **la carrière est un paysage industriel, en évolution, qui fait partie du patrimoine de la vallée du Thouet.**

Un des enjeux de l'entité est bien de **maîtriser les impacts paysagers des structures industrielles**, existantes, anciennes ou à venir, le long du cours d'eau : implantation et superficie, co-visibilités, nature des lieux en fin d'activité, réseaux viaires et trafics routiers associés, bâtiments techniques et d'exploitation et enfin distance et espace laissé pour le bon développement de la ripisylve.

La carrière de la Peyratte, vue depuis le belvédère des Roches. Elle s'étend, de part et d'autre du Thouet, sur une superficie de 80 Ha.



Panorama sur la vallée du Thouet depuis l'Ouest, entre Gourgé et la Peyratte.

Le paysage de la Vallée du Thouet s'étend et se découvre de coteau à coteau, comprenant les terrasses alluviales successives et les vallons des petits affluents.

D'un premier plan de pâture, le regard s'accroche sur le Château de la Roche Faton, surplombant la vallée, et situé sur le cours du ruisseau de Lachenot.



3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

MÉTHODOLOGIE

Ce diagnostic constitue les fondements de la réflexion du Plan de Paysage.

Il définit :

- les valeurs paysagères partagées du Pays,
- les constats quant à leurs évolutions,
- et enfin les enjeux paysagers qui s'en dégagent.

A partir de ses enjeux sera réalisé, dans le deuxième volet du Plan de Paysage, le travail d'élaboration des objectifs de qualité paysagère.

Ce travail de diagnostic se fonde sur les matériaux récoltés lors des trois ateliers participatifs de la première session de concertation.

Il est présenté par thématiques, celles-ci émanent également des prises de position des acteurs lors du travail participatif.

Le diagnostic a ensuite été complété suite aux interviews ciblés (agriculteurs, élus, experts) et aux échanges des comités techniques.

PAYSAGE-VALEURS
«Les valeurs partagées»

GRANDS CONSTATS
«Les dynamiques en cours»

ENJEUX
«Ce qui est en jeu»

L'enchaînement de l'établissement des valeurs, puis des constats, puis des enjeux paysagers, est inhérent à la méthodologie du Plan de Paysage.

Avant de synthétiser et de faire apparaître les valeurs/constats/enjeux dans le diagnostic, le travail en atelier a permis de comptabiliser la fréquence d'apparition d'une même idée dans les travaux d'ateliers participatifs ou lors des rencontres avec les agriculteurs et élus. Ainsi, le diagnostic présenté se veut fidèle aux réflexions des différents acteurs ayant pris part à ce premier volet du Plan de Paysage.

Nous dégageons des échanges sur le paysage du Pays de Gâtine, en ateliers et en interview, des questionnements généraux :

SOMMES-NOUS DEVANT UNE DÉGRADATION OU UNE ÉVOLUTION DES PAYSAGES DE GÂTINE ?

QUELLES DYNAMIQUES ET RELATIONS SONT À BÂTIR ENTRE LE PATRIMOINE DE GÂTINE (urbain, bâti, agricole, paysager, etc.) & LES CONTRAINTES ET USAGES CONTEMPORAINS ?

COMMENT ANTICIPER LA DIMINUTION À COURT TERME DU NOMBRE D'AGRICULTEURS, NOTAMMENT QUAND IL EST QUESTION DE L'AVENIR DU PAYSAGE BOCAGER ?

Ces questionnements de fond, qui mettent en perspective le constat sur le patrimoine paysager du Pays, révèlent les défis que les acteurs, agriculteurs, élus doivent relever et que le Plan de Paysage doit pouvoir cadrer.

3. Diagnostic du Plan de Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE GRAND PAYSAGE / SOCLE GÉOGRAPHIQUE

PAYSAGE-VALEURS «Les valeurs partagées»

La complémentarité et la diversité des paysages

: entre bocage fermé et plaine ouverte, importance des paysages de transition et des paysages singuliers (vallées sèches)

Le relief, le paysage vallonné et les points de vue facilitant l'orientation et la compréhension du territoire

Le cloisonnement du bocage, le relief et les boisements créant un paysage de mystères et de surprises

La présence de la pierre (granite, schiste ou calcaire) dans le paysage, dans les éléments bâtis et les chîrons

GRANDS CONSTATS «Les dynamiques en cours»

Nécessité de l'intervention humaine volontaire, notamment l'élevage «subventionné» pour entretenir le paysage ou la biodiversité

L'ouverture de certains paysages de plateaux suite à la simplification du maillage parcellaire et bocager

L'enrichissement des fonds de vallons ou vallées où l'exploitation agricole et/ou vivrière a disparu

Des aménagements ou constructions récentes hors caractéristiques constructives ou de matérialité locales

ENJEUX «Ce qui est en jeu»

LA SPÉCIFICITÉ DES PRATIQUES AGRICOLES
qui permettent la singularité et la diversité des paysages de Gâtine

LA DIVERSITÉ DES POINTS DE VUE SUR LE PAYSAGE
les fenêtres ouvertes dans le cloisonnement du bocage, et parallèlement les paysages mystérieux aux points de vue contraints.

LE RISQUE DE BANALISATION DE PAYSAGES ATYPIQUES
dû à l'évolution des techniques de gestion, de construction ou d'aménagement.

3. Diagnostic du Plan de Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE IDENTITÉ DU PAYS

PAYSAGE-VALEURS «Les valeurs partagées»

Le bocage, un paysage rassurant et jardiné
un paysage entretenu

Calme, sérénité, apaisement
Bruits de la nature

Les éléments typiques liés à l'activité agricole :
Les animaux dans les prés
La barrière de Gâtine en lames de châtaigniers
La culture de la pomme...

Densité de circuits de randonnée et de chemins

GRANDS CONSTATS «Les dynamiques en cours»

Le paysage «prime» sur le bâti qui reste discret

Projet de PNR, développement du tourisme rural

Difficulté d'envisager la plaine comme un paysage
et d'impliquer les habitants de la plaine

Dichotomie entre le désir de paysage archétypal,
pittoresque et la nécessité de ne pas figer le
territoire

Utilisation augmentée des sentiers depuis la
crise Covid et accroissement de l'intérêt porté au
paysage et à la nature

ENJEUX «Ce qui est en jeu»

L'IDENTITÉ DU PAYSAGE
qui est lié au patrimoine «immatériel»
(traditions, fêtes, patois, toponymie, etc.)

LA QUALITÉ DES AMBIANCES
(paysage sonore, qualité de l'air, fraîcheur, etc.)

LA COMPRÉHENSION DES PAYSAGES DE GÂTINE
dans leur diversité
(pédagogie, sensibilisation)

LES MOYENS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE
maillage des chemins de randonnées, communication, préservation et usages des
sites patrimoniaux ou d'intérêts

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

VÉGÉTATION / HAIES-BOCAGE

PAYSAGE-VALEURS «Les valeurs partagées»

Les haies bocagères
(dans leur diversité)
les chemins creux associés
les arbres têtards

La densité de végétation,
le côté verdoyant

Diversité et la qualité de la strate arborée
(haies, bosquets, boisements)

L'aspect sauvage de la nature,
la biodiversité

Garde-manger végétal
(haies, vergers, vergers de plein-vent, potagers)

GRANDS CONSTATS «Les dynamiques en cours»

Dynamique depuis les années 50

- Perte de connaissances liées au bocage :**
 - > rôle dans l'activité d'élevage,
 - > cycle de l'eau, biodiversité, écosystèmes
 - > bonnes pratiques d'entretien
- Difficultés d'entretien des haies bocagères :**
 - > charge pour les exploitants
 - > manque de main d'œuvre
- Absence de valorisation et la modification du statut de la haie :**
 - > désintérêt économique
 - > arrachage des haies - quoique moins systématique - notamment pour le réaménagement foncier des parcelles dédiées à la céréaliculture ;
 - > vieillissement et diminution de la qualité des haies ;
 - > recul de la haie aux niveaux micro et macro, notamment sur les plateaux ;
 - > localement, simplification et banalisation du paysage.

Mais aussi :

- Enrichissement des secteurs non exploitables, des fonds de vallée
(lié à l'extinction de l'agriculture extensive et de l'élevage)
- Abandon partiel des vergers non commerciaux, et de la consommation des fruits de haies

Les dynamiques nouvelles et actuelles

- Valorisation symbolique et paysagère du bocage :**
questionnements environnemental, écologique et du cadre de vie.
- Gestion partagée des haies et de chemins, mise en place de partenariats :**
 - > entraîne un cycle de gestion plus allongé, avec de grandes coupes, plus rapides, plus brutales du fait de la mécanisation ;
 - > suscite le recours à la réglementation pour la préservation des haies, dimension juridique.
- Développement de la filière bois avec les haies :**
 - > question de volume, nécessité de concentrer la matière de plusieurs exploitants avant intervention d'un transformateur.

- Recherche d'équilibre dans l'entretien des espaces naturels :
sanctuarisation de paysages issus de pratiques agricoles au futur incertain, et maîtrise de la fréquentation des lieux emblématiques

ENJEUX «Ce qui est en jeu»

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BOCAGER ET DES CONNAISSANCES ET SAVOIRS-FAIRE QUI LUI SONT LIÉS

typologies, essences, intérêts écologiques et agricoles, gestion (coupe, outils, cycle d'exploitation des têtards, respect de la période de nidification...)

DANS LE CONTEXTE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET DE L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ

LA PÉRENNITÉ DU MAILLAGE BOCAGER AU REGARD DE SA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

(évolution et adaptation des pratiques, valorisation des produits issus de la coupe, etc.)

LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET SAUVAGES

LA CULTURE DE LA POMME non commerciale et ultra-locale

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE AGRICULTURE - ÉLEVAGE - ARBORICULTURE

PAYSAGE-VALEURS

«Les valeurs partagées»

La présence des animaux d'élevage dans le paysage et les éléments associés (clôtures, barrières de Gâtine, etc.)

La diversité (polyculture) **et la qualité des produits issus de l'agriculture** qui façonnent le paysage de Gâtine

La petite échelle des parcelles cultivées ou pâturées dans le bocage

Le bâti agricole traditionnel
son implantation harmonieuse dans le relief

GRANDS CONSTATS

«Les dynamiques en cours»

Le nécessaire écopâturage pour la pérennisation des espaces ouverts

La diminution du nombre d'agriculteurs qui augmente le risque de disparition des paysages pâturés :

- > départ à la retraite, non remplacement, difficultés d'installation,
- > manque de reconnaissance du métier d'agriculteur,
- > contraintes financières liées aux investissements, contraintes de la chaîne de production, contraintes techniques et réglementaires.

L'homogénéisation locale du paysage parcellaire

due à l'augmentation des surfaces des parcelles et/ou la rotation des cultures à l'échelle de plusieurs parcelles.

L'évolution des bâtiments agricoles : gabarits, implantations et volume architectural.

L'évolution actuelle de la façon d'envisager l'agriculture :

- > la ré-installation de petites exploitations en agglomération (maraîchage, élevage) ;
- > le développement des AOC/AOP, de produits d'excellence, de la production bio/locale,
- > le développement de la maîtrise de toute la chaîne production/vente ;
- > le début des projets coopératifs (commune/privés) pour l'installation non conventionnelle, favorise la rémunération juste du travail agricole et la préservation des paysages agricoles typiques du bocage.

La modification du système de cultures des vergers

diminution des surfaces, abandon des vergers de plein-vent, délaissement des variétés anciennes

L'inversement des rôles ?

«C'est le consommateur qui façonne le paysage» versus «c'est la politique agricole qui induit l'image des campagnes»?

Le rendement économique d'une production permet ou pas de faire perdurer des paysages.

ENJEUX

«Ce qui est en jeu»

LE PAYSAGE D'ÉLEVAGE :

- > sortie des troupeaux et élevage à l'herbe
- > valorisation des productions vertueuses
- > maintien et renouveau de la population agricole dans le territoire

LE PAYSAGE-MOSAÏQUE

- créé par l'agriculture en Gâtine :
- > maintien du parcellaire bocager, dans un contexte d'homogénéisation du paysage agricole
- > organisation et défense du foncier agricole
- > maîtrise de l'accès et de la consommation d'eau

LE MAINTIEN DE L'ARBORICULTURE EXTENSIVE,

la culture des vergers de plein vent, les borderies, des fruitiers à l'intérieur des haies, des variétés anciennes.

L'INTÉGRATION PAYSAGÈRES DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET CONSTRUCTIONS AGRICOLES

suivant les particularités des différentes entités paysagères de Gâtine

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE EAU

PAYSAGE-VALEURS

«Les valeurs partagées»

La présence de rivières, d'affluents, de manifestations d'érosions,
qui favorisent la lecture du territoire et composent le paysage.

Les vallées comme source de diversité :
continuum de milieux écologiques, micro-paysages ou secteurs propices à la culture (alluvions en fond de vallées)

Les zones humides, les mares, les étangs, les lacs

Le petit patrimoine lié à la présence de l'eau
(pont, puits, lavoirs, etc.) et témoin d'une activité antérieure liée aux cours d'eau

GRANDS CONSTATS

«Les dynamiques en cours»

Certaines pratiques agricoles
- arrachage de haies, remblai de zones humides, etc.- altèrent la qualité et le cycle de l'eau.

Méconnaissance du cycle de l'eau et de l'intérêt et du mécanisme des zones humides.

La modification du rapport à l'eau avec le développement des pratiques de loisirs autour d'étangs artificiels.

L'amélioration de la biodiversité du Thouet.

ENJEUX

«Ce qui est en jeu»

LES COURS D'EAU DANS LE PAYSAGE :

- > la préservation et le développement de la ripisylve,
 - > la valorisation et la gestion vertueuse des zones inondables et zones humides,
- > le développement de la flore aquatique liée à la qualité de l'eau,
- > l'accès raisonné et l'ouverture de points de vue sur les rivières.

LA PRÉSENCE DE MARES, D'ÉTANGS, DE ZONES HUMIDES :

- > la maîtrise des activités affectant le cycle de l'eau,
- > la valorisation des pratiques agricoles qui s'adaptent aux conditions locales et au changement climatique.

LA MAÎTRISE DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS

liées aux activités ludiques ou de loisirs le long des cours d'eau, au bords des étangs, lacs et retenues d'eau potable.

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE FORÊT SYLVICULTURE

PAYSAGE-VALEURS

«Les valeurs partagées»

Des grands massifs qui se dissocient du bocage (grandes propriétés) : Forêt d'Autun, forêt de la Saisine, forêt domaniale de Secondigny, forêt du Roux, le Bois d'Allonne, le parc du Porteau... La forêt de Gâtine représente 1/3 du paysage forestier des Deux-Sèvres.

Les massifs situés sur les franges qui constituent des **frontières naturelles aux plaines.**

La couverture forestière agit comme un «**climatiseur naturel**», véritable atout du territoire

Les boqueteaux sont liés au bocage. Leurs usages se complètent.

Le châtaignier, comme élément culturel et identitaire de Gâtine : utilisation du bois pour les barrières typiques de Gâtine

Des essences remarquables et singulières : Hêtres, pins et cèdres (liés aux grands domaines)

GRANDS CONSTATS

«Les dynamiques en cours»

La mortalité des arbres en général et le dépérissement massif des châtaigniers en particulier dus :

- > au changement des pratiques d'entretien adaptée à la vie moderne mais pas aux données forestières (la coupe des taillis en forêt sur de plus longues durées) ;
- > au changement & événements climatiques et aux maladies.

La possibilité de **développer la filière bois** : tissu local important, volume et outils de transformation suffisants.

Tendance à l'apparition de boisements sur des parcelles agricoles dans le but **de créer des puits de carbone**, projets développés par des financiers, et non des forestiers, avec un risque d'enrésinement, d'homogénéisation et de fermeture des paysages.

L'existence de politiques incitatives pour l'**aide à l'amélioration des peuplements.**

Le constat de **non replantation des peupleraies** après arrachage.

ENJEUX

«Ce qui est en jeu»

L'ÉVOLUTION DES BOISEMENTS ET DES HAIES EN VUE DE LEURS EXPLOITATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

(essences, tailles, surfaces) :

- > la diversité, la performance et la résistance des essences choisies ;
- > l'extension des haies arbustives pour un maillage adapté à l'exploitation ;
- > le juste dimensionnement des surfaces exploitables pour pérenniser la filière bois.

LA DIVERSITÉ ET LE BON ÉQUILIBRE DES PAYSAGES BOISÉS

face au risque d'homogénéisation et/ou de fermeture du paysage par des boisements.

LA RÉGÉNÉRATION ET LA PÉRENNISATION DE LA FORÊT ET DE SES PEUPELEMENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- > la diversité des essences choisies et leur résistance aux sécheresses (Le châtaignier, essence locale et «patrimoniales» est-il le mieux adapté aux besoins de pérennisation des forêts ?) ;
- > l'entretien des bois : pédagogie et conseil sur la gestion des bois et les bonnes pratiques.

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE BOURGS, VILLES, URBANISME

PAYSAGE-VALEURS

«Les valeurs partagées»

La qualité du cadre de vie favorisée par les formes urbaines des bourgs et villages
«habitats groupés mais bien séparés et délimités»

Le patrimoine bâti ancien et la présence de la pierre dans l'agencement du bâti

Des zones habitées en lien physique direct avec le paysage, le territoire, la culture vivrière ou les espaces naturels

Complémentarité et harmonie entre :
> le bâti et la végétation dans l'espace public (bâtiments administratifs, places, rue et arbres de grands développement...);
> les bourgs et le paysage.

La vie «de village»
des lieux et des événements qui façonnent la vie publique et le lien social

GRANDS CONSTATS

«Les dynamiques en cours»

Localement, **nouvelles formes d'habitat de type «lotissement»**

de maisons individuelles, sans lien avec le parcellaire ou la forme urbaine existante

Émergence d'une nouvelle dynamique de réappropriation du territoire habité avec :

- > la tendance au rachat et à la réhabilitation des maisons de bourg abandonnées (+depuis la crise sanitaire) (notamment par de nouveaux arrivants) ;
- > la rénovation thermique des habitations, qui parfois dénaturent de manière irréversible les façades
- > de nouveaux arrivants, de nouvelles générations, de nouvelles mentalités, de nouvelles priorités (notamment liées au paysage et à la biodiversité), de nouvelles énergies à même de se mobiliser sur les questions de paysage, du cadre de vie, ... ;
- > la recherche d'un rapport à la ruralité, à la vie locale qui étaient en perte de vitesse, en quête de sens (fêtes de village, moments conviviaux...).

Disparition progressive des arbres d'ornement en centre bourg

par abattage et/ou non remplacement, qui va de pair avec la minéralisation des espaces publics centraux

Difficulté à mobiliser, à rassembler

Difficulté pour pérenniser les petits commerces de proximité et services.

ENJEUX

«Ce qui est en jeu»

LA PERPÉTUATION DES FORMES GROUPÉES D'HABITATS, typiques du bocage dans un contexte poussant localement à l'étalement urbain ou au mitage.

LA PRÉSERVATION ET LA RÉHABILITATION DU BÂTI

dont le bâti courant, «modeste», typique du pays et des éléments vernaculaires, notamment dans le cadre des travaux de rénovation thermique

LA QUALITÉ DES ZONES HABITÉES :

- > l'intégration du bâti contemporain dans son contexte, dans le paysage, dans son rapport au relief, au bâti existant, à l'espace public,
- > le maintien du lien entre bourg et paysage, entre les zones habitées et le bocage par les cheminements notamment;
 - > le soin et la simplicité des entrées de bourgs et villages
- > l'intégration paysagère des zones d'activité, artisanales et des grosses exploitations agricoles,
- > des aménagements non-banalisants des centres bourgs et de villages
 - > la dé-minéralisation des espaces publics centraux
- > la protection voire la replantation d'arbres dans les espaces publics des bourgs et villages.

LA PÉRENNISATION DE L'OCCUPATION DES BOURGS ET VILLAGES :

- > présence de commerces, de services,
- > événements, manifestations culturelles, sociales, favorisant le lien entre les habitants à l'échelle locale ou à l'échelle de la Gâtine,
- > l'accueil et l'investissement des jeunes dans la vie locale.

3. Diagnostic du Plan Paysage : Valeurs, Constats, Enjeux

THÉMATIQUE ÉNERGIES RENOUVELABLES

PAYSAGE-VALEURS

«Les valeurs partagées»

Des valeurs culturelles ou affectives contrastées et qui font débat autour des questions liées à :

- > l'impact et la prégnance visuelle de certains systèmes de production des énergies renouvelables;
- > la préservation des paysages typiques de la Gâtine ;
- > la préservation du cadre de vie ;
- > fierté d'avoir un territoire qui pourrait tendre vers l'autonomie énergétique.

GRANDS CONSTATS

«Les dynamiques en cours»

L'identité des différents paysages de Gâtine plus ou moins propices à l'accueil de certains systèmes de production des énergies renouvelables : quels dispositifs dans le bocage, dans la plaine, ou dans les entités de transition?

L'augmentation (en cours ou à venir) du nombre d'installations de production des énergies renouvelables : éoliennes, photovoltaïque en toiture et au sol, unité de méthanisation.

La participation de certaines installations à l'aménagement du territoire et à sa définition (mesures compensatoires, bâtiments photovoltaïques...)

Élaboration en 2021 d'une « cartographie des vigilances pour le développement éolien et recommandations pour les futurs projets » dans le cadre du projet de création du PNR de «Gâtine-Poitevine».

La réversibilité de certaines installations de production des énergies renouvelables.

ENJEUX

«Ce qui est en jeu»

LE JUSTE DIMENSIONNEMENT DES UNITÉS DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- > par rapport à la capacité d'accueil du paysage et aux besoins du territoire ;
- > par rapport à la surface minimum nécessaire pour la viabilité des unités de production des énergies renouvelables.

L'INTÉGRATION DES INSTALLATIONS de production des énergies renouvelables dans le paysage.

LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE DU PAYS DE GÂTINE

des différents systèmes de productions des énergies renouvelables.

3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

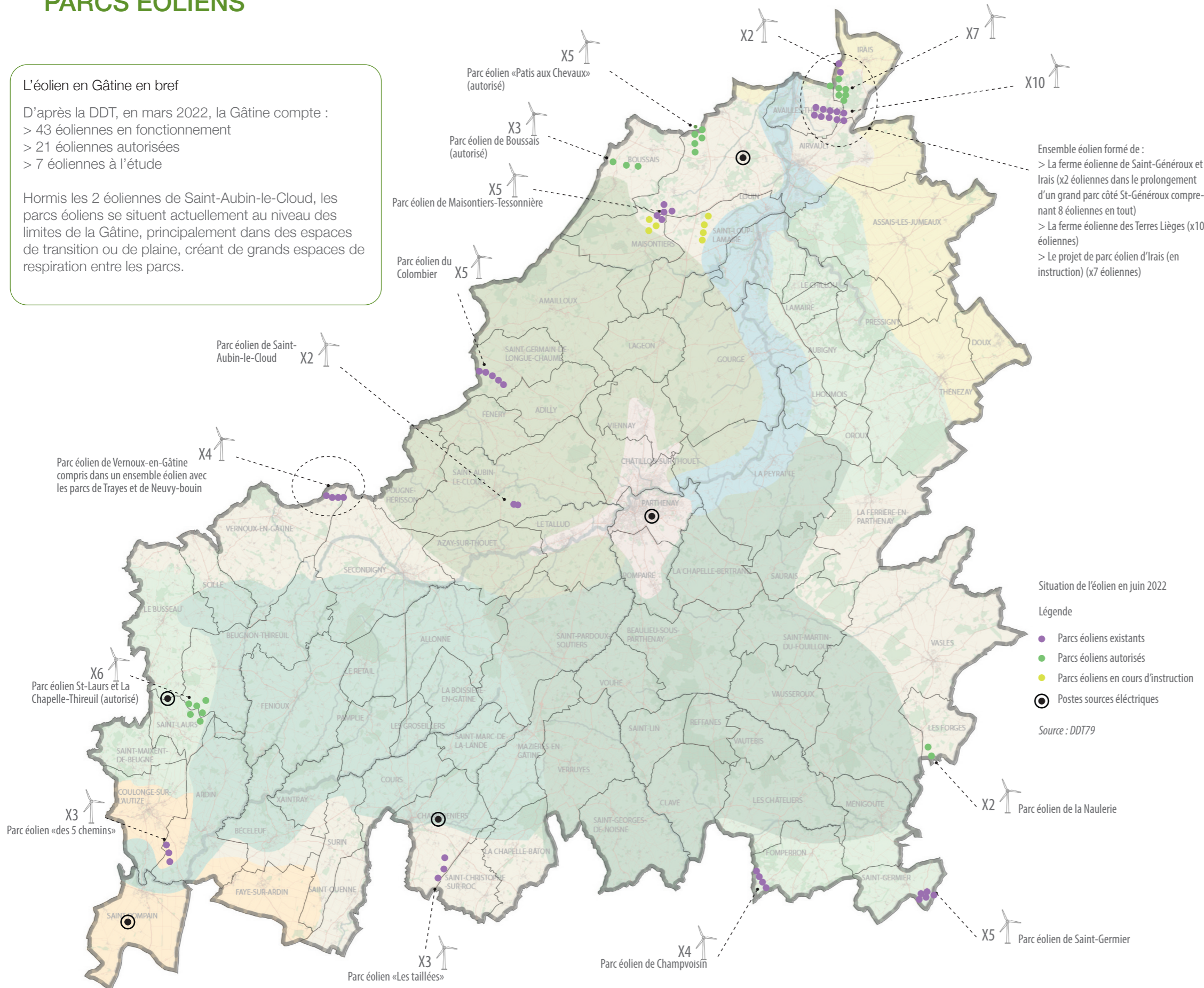
PARCS ÉOLIENS

L'éolien en Gâtine en bref

D'après la DDT, en mars 2022, la Gâtine compte :

- > 43 éoliennes en fonctionnement
- > 21 éoliennes autorisées
- > 7 éoliennes à l'étude

Hormis les 2 éoliennes de Saint-Aubin-le-Cloud, les parcs éoliens se situent actuellement au niveau des limites de la Gâtine, principalement dans des espaces de transition ou de plaine, créant de grands espaces de respiration entre les parcs.



LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Les visibilitées :
 - > la cohérence paysagère ;
 - > les covisibilités et intervisibilités avec des éléments patrimoniaux (bâti ou paysager) ;
 - > les vues proches depuis les habitations riveraines : rapport d'échelle, prégnance visuelle, saturation visuelle ;
 - > les zones d'influences visuelles : vues lointaines, repères paysagers ;
 - > les effets cumulés des parcs entre eux ou avec d'autres installations soumises à étude d'impact.

- L'intégration et l'occupation du sol de l'éolien dans le territoire :
 - > mitage, densification ou renouvellement? (mitage : multitude de petits parcs éparpillés dans le territoire. Densification : un parc isolé peut être l'objet de densification pour limiter le mitage. Renouvellement : remplacement partiel ou total d'une installation électrique pour augmenter son rendement) ;
 - > capacité des unités paysagère à accueillir le développement de l'éolien (présence de motifs paysagers remarquables, sensibles ou patrimoniaux) ;
 - > intégration locale ;
 - > déterminisme des zones de développement éolien du fait de la localisation des points de raccordement électriques (postes sources) et de leurs capacités ;
 - > déterminisme des zones de développement éolien du fait des contraintes et servitudes techniques (zone de protection de 20 km du radar fixe météorologique de Cherves dans la Vienne, périmètres autour des habitations et définition des sensibilités vis à vis des 42 monuments historiques classés et 52 monuments historiques inscrits (bénéficiant d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon), ligne HT...).

- La réversibilité de l'installation (démantèlement de surface des éoliennes après environ vingt ans d'exploitation)
- La création d'un paysage à énergie positive.

LES IMPACTS DANS LE PAYSAGE

- La potentielle banalisation ou dégradation des paysages proches ou lointains.
- Troubles potentiels du voisinage : nuisances sonores pour les riverains, nuisances visuelles nocturnes (clignotant lumineux), prégnance visuelle (phénomène d'écrasement), saturation visuelle (effet d'encercllement).
- Le maintien de l'agriculture en place (diversification des revenus).

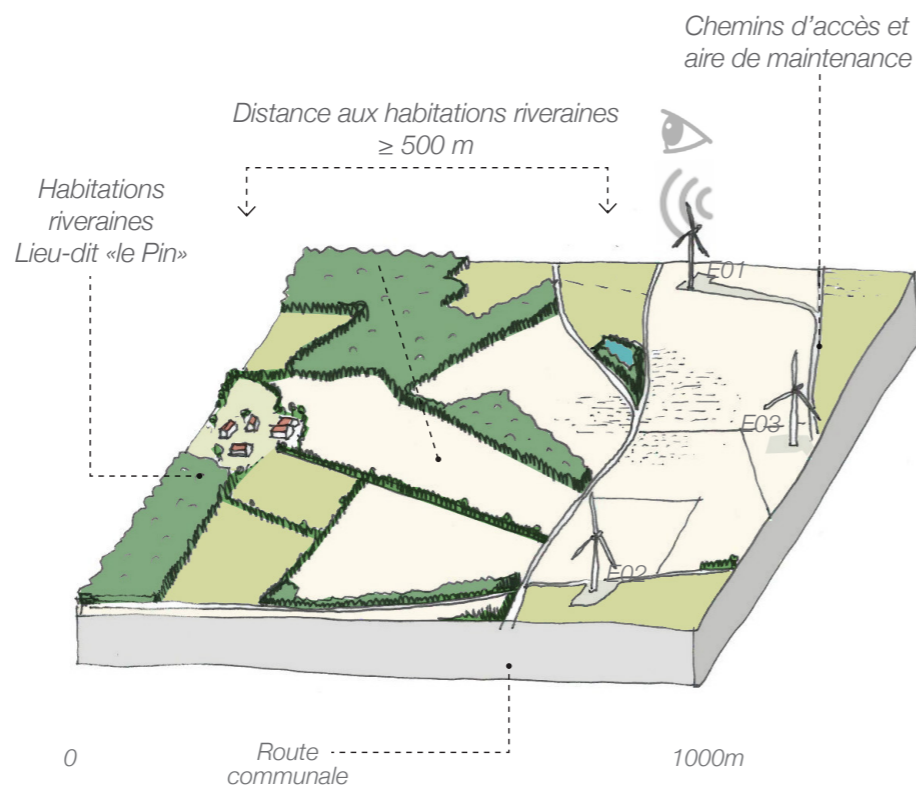
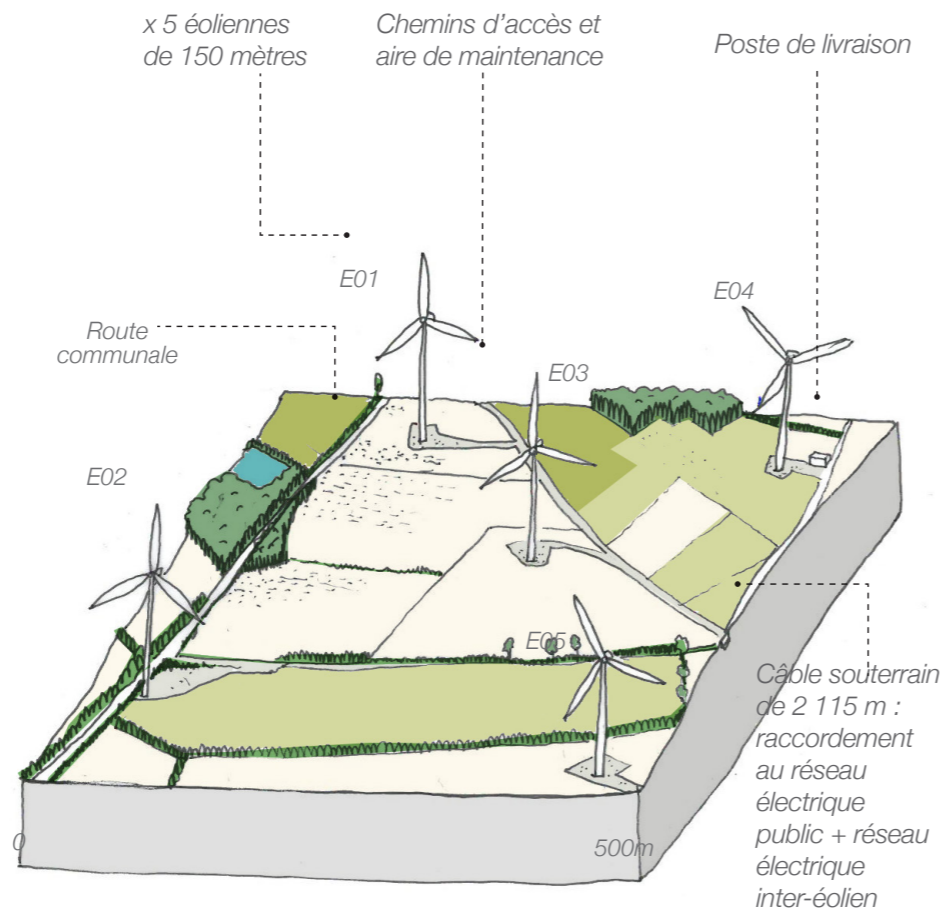
LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

- La plantation de haies ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques ;
- Indemnités financières pour les propriétaires et exploitants accueillant les éoliennes sur leurs terrains
- Revenu fiscal pour les communes et communautés de communes (taxe IFER)

3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES PARCS ÉOLIENS

Un parc éolien c'est quoi ?

- > Des éoliennes d'hauteurs et puissances variables
- > 1 poste de livraison à minima
- > Des câbles souterrains entre éoliennes et jusqu'au poste source du réseau électrique
- > La création de pistes d'accès sur des chemins existants ou non. Ces pistes dédiées doivent être en mesure de supporter des charges lourdes et doivent respecter des cahiers des charges exigeants en termes de largeur (5 mètres en moyenne), de stabilité, de pente et de rayon de courbure pour les virages.
- > La consommation de surfaces, notamment de terres agricoles, pour les fondations et les aires de maintenance au pied de chaque éolienne.
- > Une autorisation d'exploiter au titre des ICPE par arrêté préfectoral.



En s'appuyant sur l'exemple concret du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière, les blocs diagramme ci-contre présentent ce même parc éolien à travers deux échelles différentes afin d'appréhender le projet éolien à l'échelle locale. Le bloc diagramme situé en haut met en lumière les aménagements inhérents à l'installation d'aérogénérateurs (câbles souterrains, création de chemins et d'aires de maintenance...). Le bloc diagramme situé en bas place les éoliennes en perspective par rapport aux habitations riveraines.



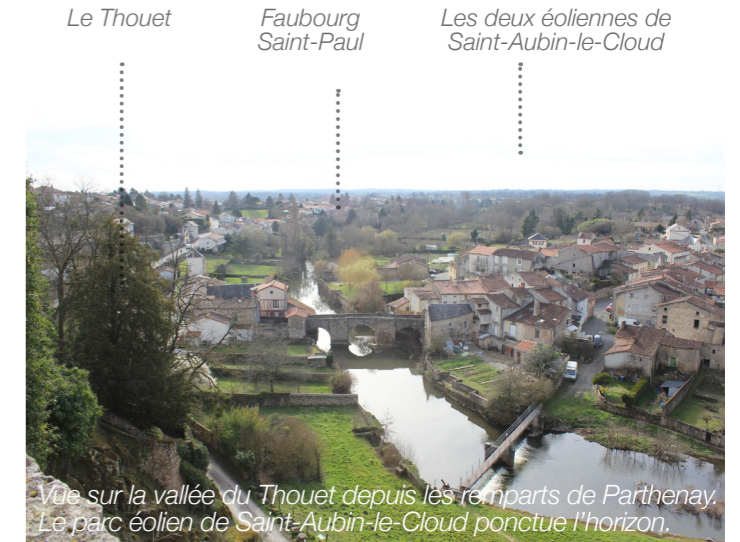
Vue sur les 5 éoliennes du parc éolien de Saint-Germier depuis les abords du hameau de « La Groie ».

Le parc éolien de Saint-Germier se situe dans une Gâtine en transition, au contact de la Plaine de Niort. Le paysage est entretenu, lumineux. Le maillage bocager recule au profit de grandes parcelles agricoles. A environ 180 mètres d'altitude, les cinq éoliennes de Saint-Germier sont visibles de loin et matérialisent les limites sud-est du Pays de Gâtine.



Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière dans l'entité paysagère « Landes de Gâtine ».

Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière se situe à mi-chemin entre bocage et plaine, dans les franges au contact de l'unité paysagère « Landes de Gâtine ». A environ 156 mètres, le site du parc constitue une enclave agricole composée de grandes parcelles. Tout autour, le paysage qui descend en pente douce vers les petits affluents du Thouet retrouve très vite ses attributs bocagers, associant haies basses, arbres de haut-jet, bosquets, prairies et petites parcelles de cultures formant un enchevêtrement complexe de micropaysages. Dans ce paysage immersif, la présence des arbres favorise l'intégration des éoliennes, atténue leur prégnance visuelle et le rapport d'échelle. Un jeu de cache-cache s'opère entre les masses boisées et les machines. Parfois occultées ou reléguées en arrière-plan, émergeant des frondaisons des haies arbustives, ou pleinement visibles, les éoliennes sont toujours un élément qui s'identifie facilement dans le paysage.



Vue sur la vallée du Thouet depuis les remparts de Parthenay. Le parc éolien de Saint-Aubin-le-Cloud ponctue l'horizon.

Au cœur des « Landes de Gâtine » les deux éoliennes de Saint-Aubin-le-Cloud constituent un repère paysager.

Le parc éolien « Les Terres Lièges » est érigé sur la plaine agricole d'Availles-Thouarsais, sur les franges nord du territoire, dans un secteur à dominante ouverte, où le vocabulaire paysager se simplifie et les motifs arborés se limitent aux vallées.



Le parc éolien «Les Terres Lièges» sur le plateau d'Availles-Thouarsais, en surplomb de la vallée sèche du Fourbeau.

Composé de 10 éoliennes d'une hauteur totale de 150 mètres, il présente la particularité de surplomber la vallée sèche de Fourbeau. Les échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier de concertation qui s'est tenu sur la commune d'Availles-Thouarsais à l'automne 2021 ont fait remonter le sentiment de séparation visuelle entre le paysage de la plaine agricole et celui de la vallée de Fourbeau. La ZNIEFF de la vallée de Fourbeau constitue un ensemble écologique et paysager d'exception. Pour autant, elle n'est pas ressentie comme étant impactée par la cohabitation avec les éoliennes. Avec une production annuelle estimée à 54000 MWh, le parc éolien « Les Terres Lièges » engendre un nouveau paysage de production énergétique qui engage le territoire vers des objectifs de transition énergétique.

3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Le photovoltaïque au sol en Gâtine en bref :
A ce jour, le Pays de Gâtine compte 2 centrales photovoltaïques en fonctionnement sur tout le territoire :

> le parc photovoltaïque de Viennay située sur des terrains réaménagés de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) entrés en période de Suivi Long Terme du Groupe Suez et d'une surface cadastrale totale de 5,82 ha.

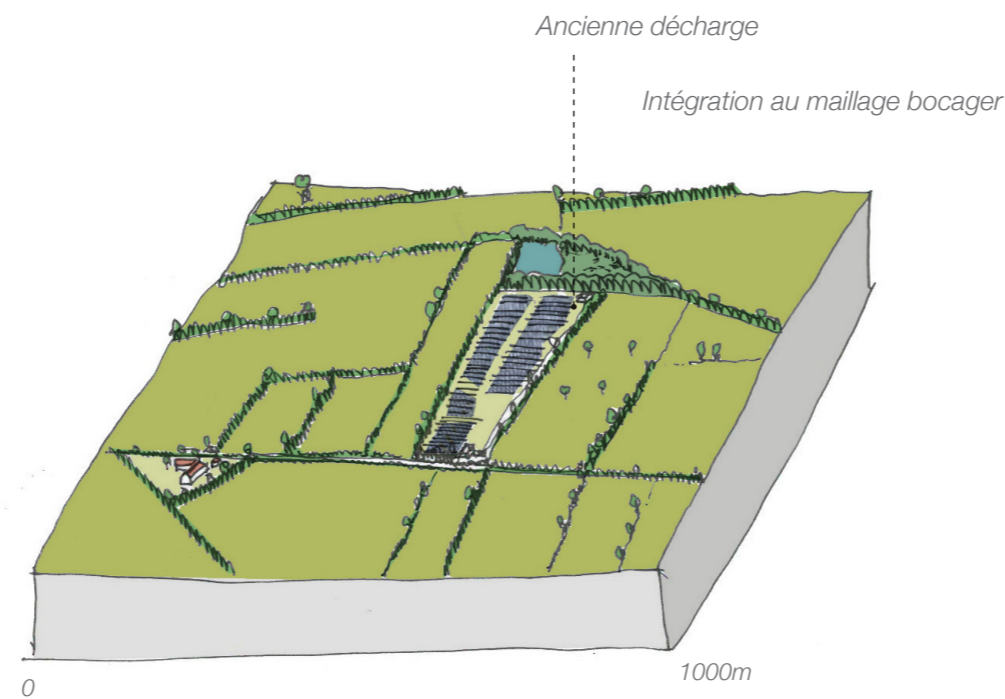
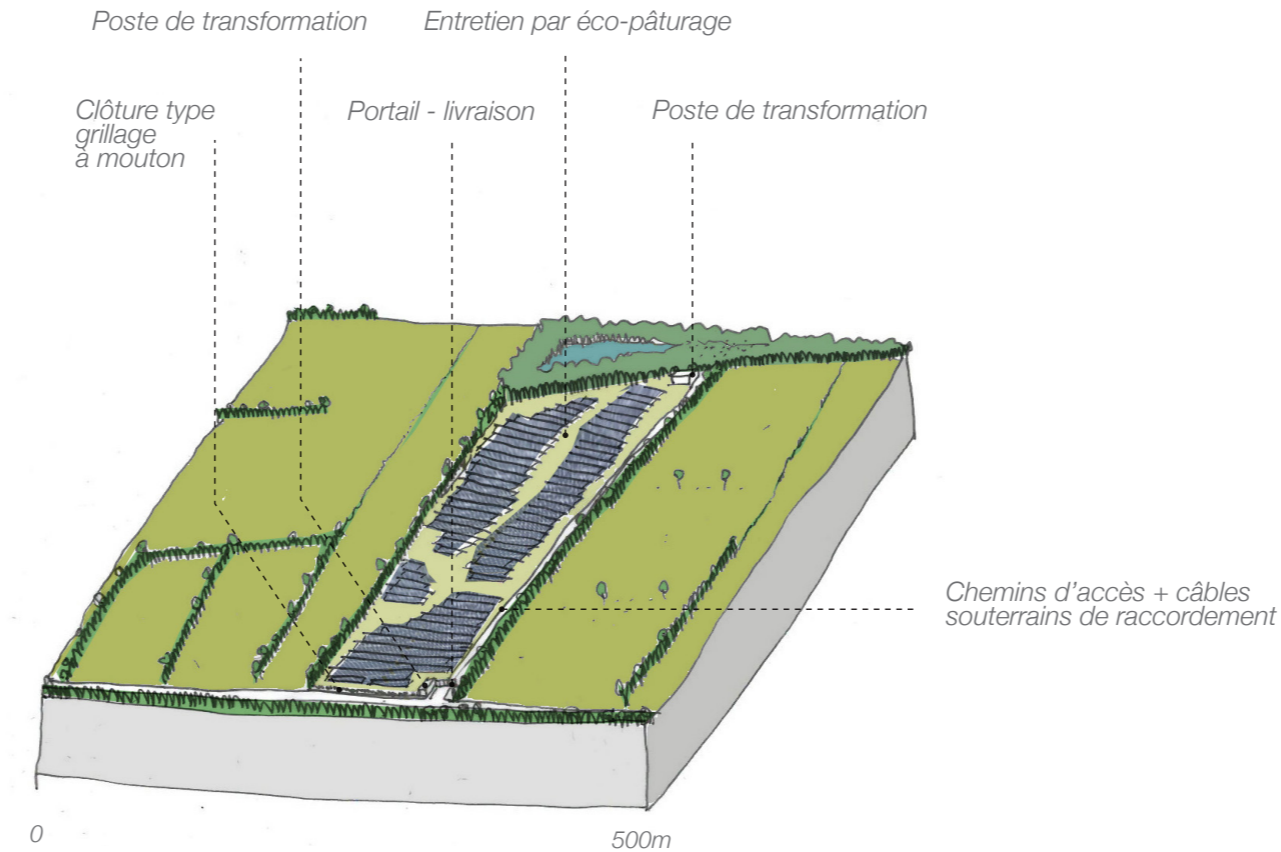
> le parc de Maisontiers située sur le site d'une ancienne décharge, centre technique d'enfouissement de déchets ménagers non dangereux et d'une surface totale de 5.2 ha.

Aujourd'hui plusieurs projets d'agrovoltaïsme au sol sont à l'étude.



Un parc photovoltaïque c'est quoi ?

- > Des panneaux photovoltaïques inclinés selon un angle d'exposition qui varie ;
- > Des systèmes de fixations. En zone polluée, les panneaux solaires doivent être fixés sur des fondations non intrusives, à l'aide de gabions ou de longrines en béton posés à même le sol, sans perturber l'étanchéité du sol.
- > Un ou plusieurs postes de transformation ;
- > Un poste de livraison située en générale en entrée de site ;
- > La création d'une piste lourde ;
- > Des câbles électriques reliant les différents éléments aux locaux techniques puis au poste source du réseau électrique. Les câbles peuvent être enterrés ou simplement disposés dans des fourreaux posés au sol.
- > Un clôturage du site (2 mètres) ;
- > Un portail ;
- > Un système d'entretien (éco pâturage) ;
- > Une autorisation d'exploiter au titre des ICPE par arrêté préfectoral.



Exemple de la centrale photovoltaïque au sol de Maisontiers située au lieu-dit « La Chare aux Loups ».

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Les visibilitées :
 - > l'aire d'influence visuelle dépend de l'exposition du site (topographie, motifs boisés...). Dans le cas de ces deux parcs la perceptibilité est limitée par la présence de haies bocagères ;
- L'intégration et l'occupation du sol de la centrale dans le territoire :
 - > intégration au maillage bocager / capacité des unités paysagères à accueillir les centrales photovoltaïques ;
 - > soin apporté aux contours du site (maintien, entretien ou création des haies, choix de la clôture, visibilité des édifices techniques banalisants, traitement de l'entrée) ;
 - > banalisation ou valorisation du territoire ? Situés sur des sites pollués ces deux centrales permettent de les valoriser.
- La réversibilité de l'installation à la fin des années d'exploitation des panneaux solaires.

- La participation à la création d'un paysage à énergie positive.

LES IMPACTS DANS LE PAYSAGE

- La potentielle banalisation ou dégradation des paysages proches.
- Troubles potentiels du voisinage : nuisances sonores aux abords de la centrale.

EXEMPLES DE MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

- La plantation de haies ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques ;
- Indemnités financières pour le propriétaire accueillant la centrale sur son terrain ;
- Revenu fiscal pour les communes et communautés de communes (taxe IFER)



La centrale photovoltaïque au sol de Maisontiers entretenue par écopâturage.

3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

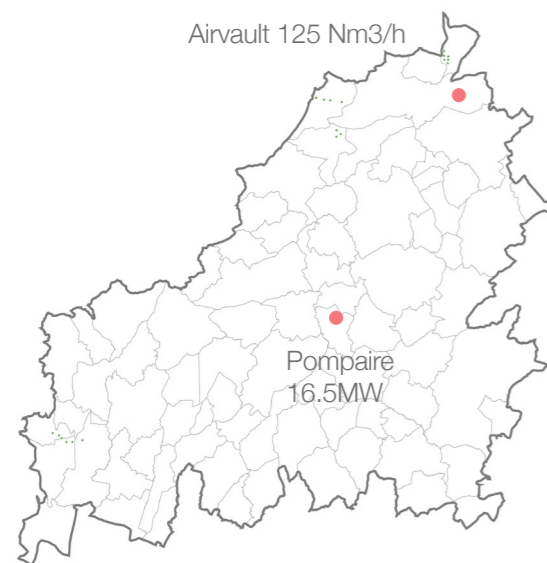
MÉTHANISATION

La méthanisation en Gâtine en bref :

A ce jour, la Gâtine compte deux unités de méthanisation en fonctionnement sur tout le territoire :

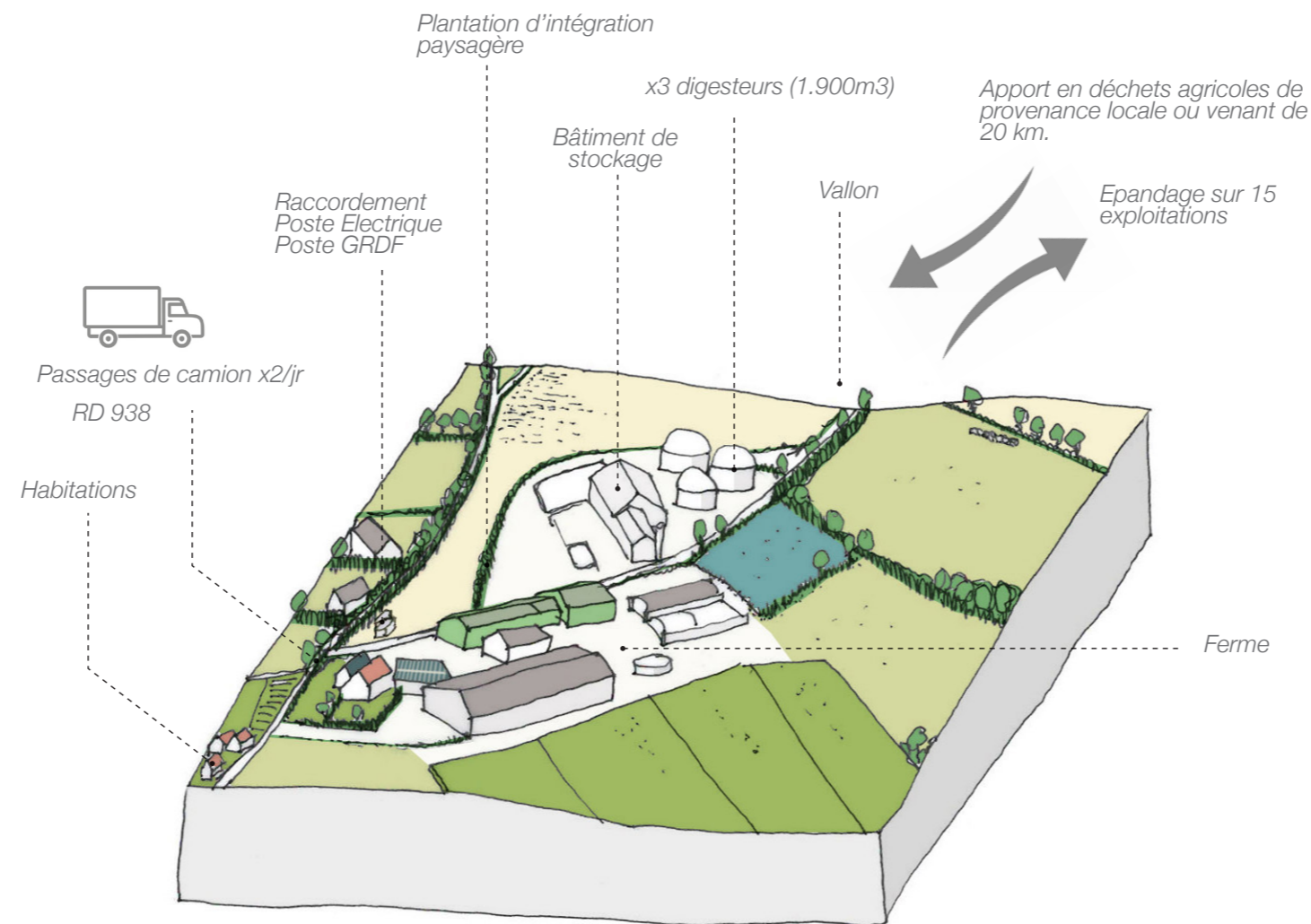
> l'unité de méthanisation « à la ferme », au lieu-dit « la Pommeraie » à Pompaire qui valorise 19 150 tonnes/an de déchets agricoles (lisiers, fumiers, issues de céréales, glycérie végétale) en gaz naturel. (source : lettre d'information de Nov. 2017)

> l'unité de méthanisation d'Airvault qui valorise des déchets agricoles (fumiers, issues de céréales) et des Cultures Intermédiaire à Vocation Energétique (CIVE) en gaz naturel. (source : article Biogaz PlanET France 26/11/2021)



Une unité de méthanisation c'est quoi ?

- > 3 digesteurs ;
- > Un poste d'injection dans le réseau ;
- > Un bâtiment de stockage ;
- > Le passage d'environ 2 camions/ jour ;
- > Superficie totale de l'unité de méthanisation : 2,2 ha ;
- > L'épandage des digestats ;
- > L'association de plusieurs structures ou partenaires qui alimentent l'unité de méthanisation et épandent les digestats.



Exemple de l'unité de méthanisation au lieu-dit « La Pommeraie » à Pompaire

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Les visibilitées :
 - > une perceptibilité limitée aux vues proches (voies communales riveraines) n'étant pas en situation de promontoire, ce qui étendrait la perceptibilité ;
- L'intégration et l'occupation du sol de l'unité de méthanisation dans le territoire :
 - > intégration au maillage bocager / capacité des unités paysagères à accueillir les unités de méthanisation ;
 - > extension des zones artificialisées et bâties en association avec la ferme existante (bâti agricole et habitations) ;
 - > soin apporter aux contours du site (maintien, entretien ou création de haies) ;
- La création d'un paysage énergétique
 - > Quelles pratiques agricoles et quels paysages la filière peut-elle produire ? risque d'intensification de l'agriculture ?

LES IMPACTS DANS LE PAYSAGE

- Ambiance visuelle des abords de la centrale ;
- Troubles potentiels du voisinage : potentielles nuisances olfactives et sonore de manière intermittente ;
- Impact sur le réseau routier ;
- Potentiel maintien de l'activité agricole en place grâce à la diversification des revenus des agriculteurs.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- La plantation de haies ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques ;
- Diversification des revenus des exploitants.



3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Le photovoltaïque sur toiture en Gâtine en bref

Relevant de démarches individuelles, les installations de toitures photovoltaïques prennent de multiples formes, le plus souvent en élément de couverture de maisons individuelles, de bâtiments publics ou de bâtiments utilitaires type entrepôts, hangars agricoles ou industriels.

Elles peuvent faire l'objet de rénovation de toiture en photovoltaïque de bâtis existants ou de création sur bâtis neufs. Aussi, les tailles et les formes diffèrent énormément d'un projet à l'autre et leur intégration dans le paysage est au cas par cas.

Fortement encouragé par l'état, ce type d'installation est en pleine croissance. Il est cependant difficile d'en maîtriser le développement dans le territoire.

S'ils nécessitent de se soumettre aux règles d'urbanisme, ces projets au cas par cas modifient de fait le paysage bâti du territoire. La forme d'évolution la plus symptomatique de ce type d'installation est la présence grandissante d'un bâti agricole ou industriel au volume imposant, dont la perception est accentuée par la tendance à l'ouverture du paysage. L'impact visuel de ces bâtiments diffère selon leur implantation (souvent désolidarisé du tissu bâti), les volumes, les aménagements type déblais/remblais qu'ils nécessitent, la nature et la couleur des matériaux utilisés, la présence ou non d'une structure végétale à proximité.

Pas de recensement en nombre et en puissance électrique produite à l'échelle du territoire



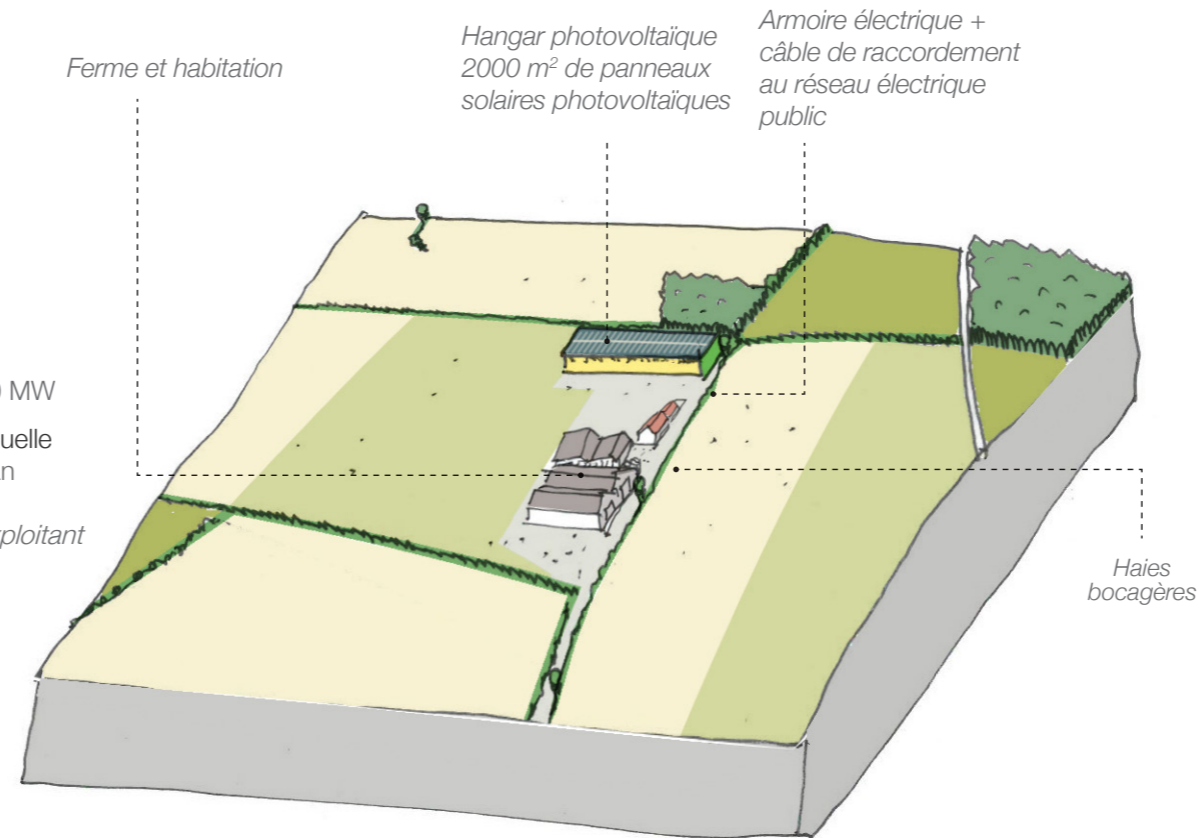
Une toiture photovoltaïque c'est quoi ?

- > Des panneaux solaires intégrés ou en surimposition
- > Une armoire électrique
- > Des câbles de raccordement au réseau électrique public

Puissance nominale : 250 MW

Production électrique annuelle estimée : 300 000 KWh/an

Données fournies par l'exploitant



Exemple de la ferme du Trait, à Maisonniers



LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Les visibilité :
 - > une perceptibilité limitée aux vues proches (voies communales riveraines) quand pas en situation de promontoire ce qui étendrait la perceptibilité ;
 - > Impact paysager des panneaux : matérialité, reflets, couleur de la surface des panneaux.
- L'intégration et l'occupation du sol du bâtiment photovoltaïque dans le territoire :
 - > intégration au contexte paysager :
 - . au maillage bocager / capacité des unités paysagères à accueillir le bâti photovoltaïque ;
 - . par rénovation du bâti existant ;
 - . en extension des zones artificialisées et bâties, en association avec le bâti existant (fermes, et zone habitées, zones d'activités) ;
 - > Soins apportés à l'aspect du bâtiment photovoltaïque : hauteur, gabarit du bâtiment, surface des panneaux, spécificités de la toiture à pente simple et mono-orientée ;
 - > soins apportés aux contours du site (maintien, entretien ou création de haies) ;
- La participation à la création d'un paysage à énergie positive.

LES IMPACTS DANS LE PAYSAGE

- Ambiance visuelle des abords du bâtiment photovoltaïque ;
- Potentiel maintien de l'activité agricole en place grâce à la diversification des revenus des agriculteurs.

EXEMPLES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- La plantation de haies ;
- La diversification des revenus des exploitants.



3. DIAGNOSTIC DU PLAN PAYSAGE : LES ENJEUX PAYSAGERS LIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES BOIS - ÉNERGIE

Le bois-énergie en Gâtine en bref

L'appellation « bois-énergie » désigne l'utilisation du bois à des fins énergétiques, pour produire principalement de la chaleur et de l'électricité après transformation. Il peut être d'origine forestière (sylviculture), bocagère, industrielle.

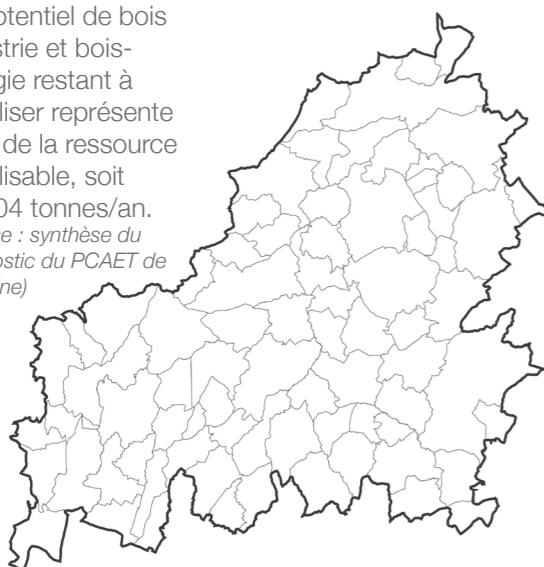
Le bois-énergie est une filière peu exploitée sur le territoire du Pays de Gâtine. Entre les grands massifs boisés de Gâtine qui représentent à eux seuls 1/3 du paysage forestier des Deux-Sèvres et le linéaire de haies mobilisable, le bois constitue une ressource substantielle de Gâtine et revêt un fort potentiel d'énergie renouvelable locale.

En outre, la Gâtine rassemble beaucoup de conditions pour permettre le développement de la filière bois : tissu local important, ressources suffisantes.

Deux pistes d'action permettraient de développer et de tendre vers une filière bois-énergie économiquement viable :

- > La gestion et la conduite des ressources : choix des essences (pouvoir calorifique, résistance à la sécheresse et aux maladies), pratiques de tailles (entretien, type et cycle de coupe, régénération des peuplements), surfaces (assurer suffisamment de linéaires de haies et des surfaces adaptés à l'exploitation pour pérenniser la filière bois)
- > Les techniques et les outils d'exploitation et de transformation pour un produit homogène et de qualité

Le potentiel de bois industrie et bois-énergie restant à mobiliser représente 29% de la ressource mobilisable, soit 25 404 tonnes/an.
(Source : synthèse du diagnostic du PCAET de la Gâtine)



Exemple de la chaufferie-bois d'Ardin : à quoi correspond-elle ?

- > Une chaudière-bois ;
- > Un silo de stockage ;
- > Une benne à cendre ;
- > Un réseau de chaleur ;
- > Des équipements ou des habitations raccordées ;
- > La mise en place d'un circuit court d'approvisionnement pour une utilisation de la ressource du bois local.



La chaufferie à bois du réseau de chaleur destiné aux équipements communaux d'Ardin



Coteau bocager aux haies fraîchement taillées du côté de Verruyes.



Panneau pédagogique sur l'intérêt et les rôles des haies dans le paysage à Oroux.



Paysage de haies taillées avec arbres de haut-jet conservés - RD165 entre Oroux et La Peyratte.

LES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS

- Comment conjuguer exploitation du bois et préservation de la haie comme élément patrimonial du paysage de Gâtine ?
- Soin apporté aux pratiques de la taille dans le respect du cycle écologique ;
- Un usage de la haie retrouvé et généralisable ;
- La valorisation de l'arbre têtard ;
- Diffusion et partage des techniques et des outils d'exploitation pour un produit homogène et de qualité ;
- La participation à la création d'un paysage à énergie positive.

LES IMPACTS DANS LE PAYSAGE

- Risque de haies standardisées ;
- Risque de coupe à blanc pour l'exploitation du bois.

LES + ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- La replantation et l'entretien de haies ;
- Diversification des revenus des exploitants.

4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Portrait des paysages du Pays de Gâtine

ce qui fait «valeur» du point de vue des acteurs

Un paysage boisé, rural, peu densément habité, peu touché par l'urbanisation et les infrastructures routières.

Un caractère immersif.

Un pays de bocage, une mosaïque de petites parcelles agricoles, la présence d'animaux dans les prés, complété par un **paysage de polyculture et de plaine ouverte.**

Un **réseau hydrographique dense**, une multitude de sources et de cours d'eau, des vallées boisées, des zones humides, des mares et des étangs, des retenues d'eau et la **vallée du Thouet.**

Entre granite et calcaire, une géomorphologie marquant les paysages, des chirons essaimés dans les prés.

Un **relief marqué** créant des points de vue sur le territoire.

Un paysage productif,

des denrées diversifiées et de qualité, les vergers de plein-vent, des laiteries, des gisements de roches et des carrières.

Un patrimoine bâti et urbain discret mais de grande qualité,

architecture romane, qualité des formes urbaines et des constructions, murets de pierre, bâtiments agricoles intégrés dans le paysage.

Redéfinition des entités paysagères du Pays de Gâtine

La Gâtine en immersion
La Gâtine en transition
Les paysages urbains de Parthenay
La vallée du Thouet
Les horizons de Gâtine

Dynamiques paysagères actuelles & les évolutions anticipées

Péril sur l'élevage

- Nombre d'éleveurs en baisse
- Augmentation des surfaces en culture intensive
- Recul du linéaire de haies, dé-densification du bocage

Contrebalancé par l'émergence de nouvelles pratiques agricoles
L'évolution de la consommation (bio, locale)

Banalisation des paysages

- Simplification parcellaire (agriculture intensive, culture pour méthanisation)
- Développement d'infrastructures, d'aménagements et de sites de production d'énergies renouvelables peu ou mal intégrés
- Étalement urbain et pavillonnaire, rénovation

Contrebalancé par le projet de Parc naturel régional

La nature en repli

- Changement climatique, émergence de maladies et de parasites touchant les boisements
- Modification et appauvrissement du système hydrologique suite à l'arrachage des haies et aux mutations des pratiques agricoles
- Disparition progressive des arbres dans les bourgs et villages

Contrebalancé par :
- des politiques et actions collectives en faveur des cours d'eau et des haies
- et par une opinion publique de plus en plus attachée à la qualité des cadres de vie et à la biodiversité

Trois enjeux transversaux pour le futur des paysages

«ce qui est en jeu»

Les spécificités du Pays de Gâtine

Paysage bocager et de polyculture qui fonctionne au croisement des pratiques agricoles, culturelles, d'un système économique et des dynamiques naturelles

et leur reconnaissance par les acteurs du territoire

habitants, agriculteurs, décisionnaires (élus, services de l'état), investisseurs et visiteurs.

L'adaptation de la gestion et de l'exploitation du bocage face aux dynamiques actuelles

difficultés du monde agricole, changement climatique, développement des énergies renouvelables, pression sur la ressource en eau.

La qualité des Paysages de la vie quotidienne

inter-relations et accès à la nature, qualité du bâti, des espaces publics et des formes urbaines, paysage productif pourvoyeur d'activité locale.